C.D.C.G.E. 44 Grand-LIEU
Les Amis du Lac de Grand-Lieu et ses Marais

LE LAC DE GRAND-LIEU

SES VERITES ET SES REALITES EN 1996

Document réalisé par les scientifiques du bon sens, Gens du cru formés depuis des Siècles par l'expérience transmise de générations en générations.
(Ecole non reconnue par les technocrates)

www.les-amis-du-lac.fr e-mail : lesamisdulac@orange.fr

:

Dans ce support numérique, vous trouverez des sauts de numéros de pages et des suites car dans le dossier initial, certaines pages n'étaient pas numérotées et d'autres imprimées uniquement en recto.

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

SOMMAIRE

Plan de situation du Lac de Grand Lieu en Loire Atlantique p 3
Plan de la réserve naturelle du Lac de Grand Lieu p 4
Présentation de l'association et les réalités de Grand Lieu p 5
Les réalités de Grand Lieu p 7
Quel avenir pour le lac ? p 12
Les doutes et les incertitudes scientifiques p 13
Les inquiétudes des agriculteurs irrigants p 17
St Lumine et ses marais par le maire Yannick RABILLE p 19
L'arrêté du 13 octobre 1965 p 21
Rapport de synthèse des causes d'envasement et mesures de sauvetage p 25
Comptes rendus de l'Union des C.D.C.G.E. 44 p 29
Propos du directeur de la réserve sur l'envasement de Grand Lieu p 35
Réponse du comité de défense p 37
Comptes rendus de réunion de l'Union des comités de défense p 39
De l'oubli à la protection article du 22/09/1982 et carte du lac en 1887 p 46
Lettre ouverte aux maires et conseillers octobre 93 p 47
Lettre de Jean François LE BITOUX au CNRS du 08/02/94 p 51
Les mâcres p 57
Comptes rendus de l'Union des C.D.C.G.E. 44 du 28/04/93 p 59
Les témoignages des riverains du lac p 67
Comptes rendus de l'Union des C.D.C.G.E. 44 Juillet et octobre 94 p 99
Compte rendu de l'Union des C.D.C.G.E. 44 du 24 janvier 95 p 109
Lettre de Mr Louis PIGENET p 113
Lettre de Mr René BOURRRIGAUD p 115
Comptes rendus de l'Association de sauvegarde des marais p 117
Analyse de l'article de Mr MARION . p 125
Réponse de Jean François LE BITOUX du 10/01/96 p 129
Témoignage sur l'envoi de vases dans l'Acheneau p 131
Enquête publique p 133
Notre dame des ombres et témoignage sur la « fièvre des marais » p 136
Réponses de Jean François LE BITOUX des 6/02 et 10/03 1996 p 137
Réponses des communes à l'enquête sur les niveaux d'eau p 148
Comité de défense p 151
Une bombe dans le lac p 155
Lac-mentable discorde à Grand Lieu p 157
Lettre de la Ministre de l'environnement Corinne LEPAGE p 159
Réponses de l'Association au courrier du Ministre p 160

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

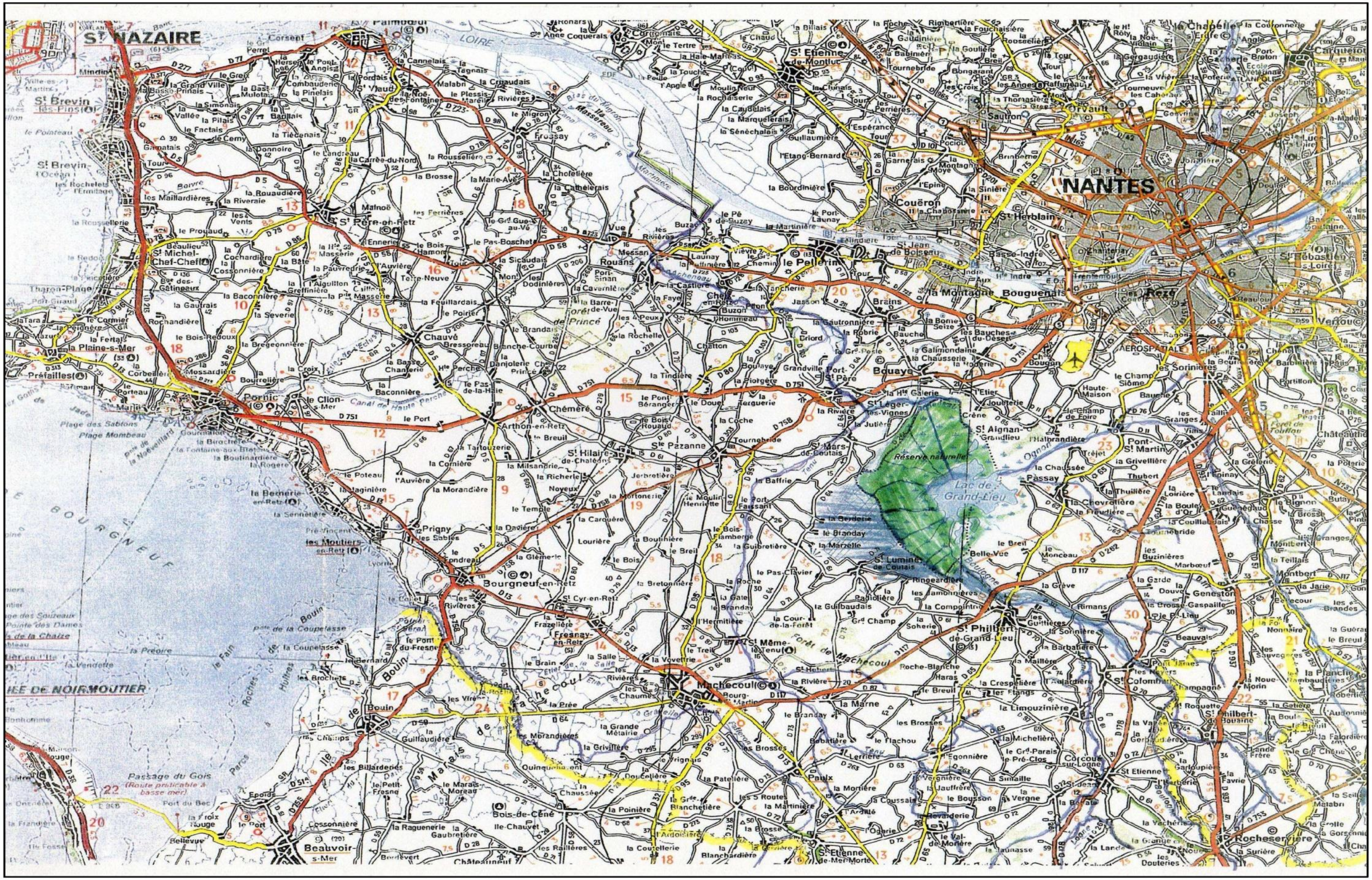

« *CDCGE 44 Grand Lieu / Les* amis du lac de Grand Lieu et de ses marais »
La copie de tout ou partie de ce document est interdite

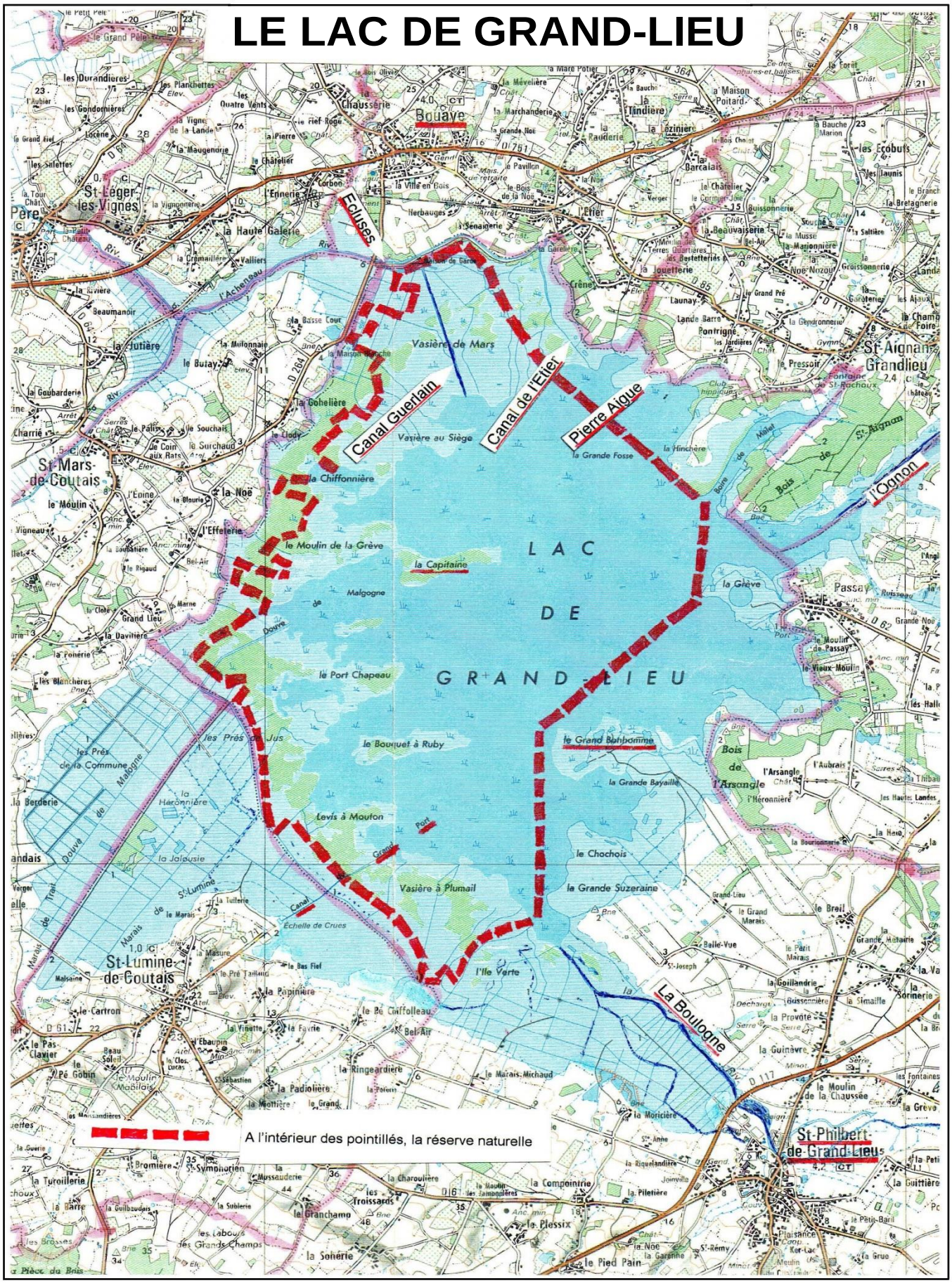

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

COMITE DE DEFENSE DES CHASSEURS DE GIBIER D'EAU DU SECTEUR SUD 44 – GRAND LIEU

Les objectifs du comité de défense sont les suivants :

- Défense des droits acquis par les chasseurs afin d'apprendre et de perpétuer les coutumes de la chasse régionale et traditionnelle aux générations futures et ceci dans le respect de la nature et des oiseaux.
- Développement et repeuplement du gibier en le protégeant :
- Régulation des nuisibles
- Protection et conservation des zones humides, des marais et de leurs niveaux d'eau.

Les actions principales sont :

A la demande du Ministère de l'environnement, le 7 juillet 1992, un travail avec la préfecture sur l'historique du Lac de Grand Lieu :

- Comptage des migrations et des nidifications.

Organisation de manifestations pour l'ouverture et la fermeture de la chasse aux gibiers d'eau ainsi que pour l'ouverture des écluses.

Participation à toutes les réunions publiques sur Grand Lieu pour dénoncer la vérité cachée au Public.

Le maintien des traditions rurales du Pays de Grand lieu est la motivation du Comité de Défense depuis sa création en janvier 1992, qui se base sur l'expérience des gens vivant le marais depuis des générations.

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

VOUS VOULEZ CONSERVER CES TRADITIONS, CET ART DE VIVRE, TRANSMIS DE GENERATIONS EN GENERATIONS

Habitants du Pays de Grand Lieu, On vous ment !

Propriétaires, exploitants agricoles, randonneurs, pêcheurs, chasseurs, riverains, amoureux de la nature …

C'est maintenant officiel : La réserve naturelle va bientôt être portée de 2 700 ha à 7 500 ha pour cause de sauvegarde du lac.

Allons-nous accepter que des gens qui ont montré leur totale incapacité à entretenir le lac, nous imposent avec l'appui de l'administration, **l'expropriation** de nos marais et la perte de nos racines.

Nos élus :

- vont-ils continuer à abandonner leur pouvoir de décision aux technocrates locaux et européens ?
- vont-ils accepter la suppression de toute activité humaine dans le site de Grand Lieu, au profit de la prolifération des ragondins, cormorans, hérons, etc …

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

COMITE DE DEFENSE DES CHASSEURS DE GIBIER D'EAU DU SECTEUR SUD 44 – GRAND LIEU

Les réalités de Grand Lieu

L'histoire du Lac et de ses habitants

- 1 000 hectares d'eau l'été
- 2 350 hectares en roselière

Soit 3 350 hectares au centre du lac qui appartenaient à la famille DE-JUIGNE

bordés de 2 850 hectares appartenant aux riverains.

Soit au total **6 200 hectares** inondés **l'hiver.**

Au début des années **1925**, la famille DE-JUIGNE a commencé à vendre une partie du Lac, de Bouaye à Saint Philbert de Grand Lieu. Cette partie est située le long de la douve de ceinture qui ferme la partie centrale du Lac.

Ensuite, la famille vend les 3 350 hectares restants à une société civile pour la chasse principalement. Vingt cinq ans plus tard, dans les **années 60**, la société se divise en trois :

- 2 700 ha achetés par Mr GUERLAIN
- 650 ha restants partagés par Mrs BOUIN et GIRAUDET, de l'embouchure de la Boulogne à Pierre-Aigue.

Vingt ans plus tard, dans les années quatre vingt, Mr GUERLAIN décide de vendre ses 2 700 ha à l'Etat. Ces 2700 ha sont aujourd'hui une réserve naturelle gérée par la S.N.P.N. (Société Nationale de la Protection de la Nature).

Messieurs BOUIN et GIRAUDET ont-eux vendu leurs 650 hectares à la Fondation Nationale pour la pour la protection des Habitats Français de la Faune Sauvage.

Cette partie est gérée par la Fédération Départementale des Chasseurs de Loire Atlantique, ce qui fait aujourd'hui 3 350 ha en réserve sur le Lac de Grand Lieu.

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

La roselière appelée « les fonds » par les riverains, est une partie très marécageuse qui s'assèche 2 à 4 mois par an selon les années. Les fonds sont situés entre l'eau libre de l'été et les marais exploités. Les 2 000 ha de roselière (appartenant à l'état et gérés par la S.N.P.N.) étaient autrefois entretenus par 120 pêcheurs, ainsi que par les agriculteurs qui coupaient du bois l'été et le ramenaient en bateau l'hiver. Ils coupaient aussi des roseaux qu'ils emportaient sur leur dos.

Les levis sont des îles où se trouve toute une végétation. Ces îles flottent et se déplacent au gré du vent. Autrefois, les pêcheurs coupaient et faisaient bruler ces levis.

La roselière est composée de 15 kms de canaux qui avant, étaient entretenus au 1er août de chaque année, mais qui ne le sont plus depuis 50 ans.

Dans la roselière, se trouve un arbre qui ressemble à un cyprès (arbre des cimetières) que les riverains appellent « l'arbre vert ». La légende du Lac raconte qu'Herbauge est une ville engloutie et à l'endroit où pousse cet arbre se trouvait autrefois le cimetière d'Herbauge.

Autrefois, les marais périphériques du lac appartenaient à la noblesse qui habitait autour du Lac. Mais depuis les années 25, ils appartiennent aux pêcheurs, chasseurs et agriculteurs qui les entretiennent de façon écologiques depuis des siècles.

Il y a 100ans, il y avait 120 pêcheurs qui étaient les agriculteurs du Lac de Grand Lieu. Ils assuraient l'entretien à l'intérieur de celui-ci, coupaient les bordures des roseaux, faisaient brûler les levis et entretenaient les canaux.

Il suffirait de faucarder les nénuphars deux fois dans la même année pour les faire disparaitre pour des années.

Il y a toujours eu l'intervention humaine auprès du lac à l'échelle de quelques siècles, ce qui est indispensable.

Les ragondins, introduits dans les années 80, deviennent nuisibles créant d'importants dégâts à toute la végétation du marais et à ses arbres. Les cormorans introduits également il n'y a que quelques années dévorent actuellement tous les poissons du Lac

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Créer des emplois en reprenant l'entretien d'autrefois et l'argent public sera bien employé, tout ceci bénéfique pour le maintien du site.

Les zones alimentaires n'ont pas changé, à la tombée de la nuit les canards partent dans les marais périphériques et aussi dans le bassin versant. Ils vont même dans les marais bretons selon le niveau d'eau de l'époque, et à la pointe du jour, ils reviennent sur le cœur du lac.

Tous les riverains en sont témoins depuis des générations.

Le lac fait partie des grands couloirs de migration avec les bords de Loire. Il accueille de 20 000 à 30 000 anatidés en migration :

- Colverts
- Siffleurs,
- Sarcelles d'hiver,
- Milouins
- Morillons
- Souchets
- Chipeaux
- Pilets
- Oies cendrées
- … (chiffres officiels de l'O.N.C. de 1988).

Le lac de Grand Lieu est un lac marécageux, il n'a jamais été un lac de profondeur. Il s'assèche suivant la sécheresse de l'année et se remplit selon la pluviométrie de l'année. Son niveau peut remonter de 3 ml et quelquefois plus.

Le lac de Grand Lieu est un réservoir naturel qui emmagasine toutes les eaux des 70 000 ha du bassin versant au moment des grandes pluies, pour ensuite les écouler dans la Loire via l'Acheneau. Il est également grèvé de la servitude naturelle d'écoulement des eaux supérieures sans que les propriétaires aient le droit d'élever des digues pour empêcher cet écoulement.

Le lac est amputé depuis quelques années par des constructions et des aménagements. Résultat, on essaie de tenir le niveau du lac 80 cm plus bas en hiver, ce qui est néfaste pour les sources et les nappes phréatiques autour du lac.

L'agriculture du lac de Grand Lieu est naturelle. En effet de façon exemplaire, économie et écologie s'associent en utilisant les énergies renouvelables du soleil, de la pluie et du vent en préservant les ressources limitées de la terre et l'entretien d'un milieu naturel d'une diversité de faune et de flore exceptionnelle qui fournit à l'homme un revenu économique.

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Les agriculteurs du lac de Grand Lieu, véritables gestionnaires de ce fragile écosystème, mettent en œuvre un développement économique durable et équilibré qu'ils ont toujours su entretenir depuis des centaines d'années.

Quant à l'envasement des 3 350 ha, il est dû à un entretien abandonné depuis 50 ans alors qu'il était obligatoire il y a 100 ans.

Il suffit et il faut reprendre cet entretien.

Depuis 1980 :

Réserve naturelle : 2 700 ha
Réserve de chasse : 650 ha

= 3350 ha : partie du lac autrefois entretenue par les pêcheurs aujourd'hui devenue une immense friche.

Reste les 2850 ha aux agriculteurs et aux chasseurs dans le même état qu'autrefois car toujours entretenus de la même façon écologique.

Environnement / Agriculture / Chasse

3 atouts indispensables

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

COMITE DE DEFENSE DES CHASSEURS DE GIBIER D'EAU DU SECTEUR SUD 44 – GRAND LIEU

Ces en 1712 qu'a été fondée *la société du canal de Buzay,* à la demande des propriétaires qui n'avaient pu exploiter leur marais depuis cinq ans et qui se plaignaient aussi de l'odeur nauséabonde provenant de l'eau croupissante et des moustiques qui pullulaient.

La société avait pour but de favoriser l'écoulement des eaux au printemps et pour ce faire, de créer un canal entre Messan et Buzay avec écluses, ce qui fut terminé en 1772.

Jusqu'en 1950, la société du canal de Buzay assurait seule la gestion technique et financière des ouvrages grâce aux cotisations des propriétaires. Cette gestion devenant de plus en plus lourde et onéreuse, il est vite apparu qu'il fallait s'associer à d'autres syndicats, d'autant plus qu'à la fonction d'écoulement des eaux d'hiver, il fallait joindre celle du réapprovisionnement en eau l'été pour Machecoul, Bouin, Bourgneuf et leurs maraichers.

C'est pour cela qu'a été fondée en 1957, l'Union des Syndicats de Marais du Sud-Loire qui regroupe actuellement onze syndicats du pays de Retz, de la Loire à la Vendée, soit 20 508 ha et 6 700 propriétaires.

Les premiers investissements de l'Union ont été le vannage de Bouaye, rabaisser les seuils rocheux, le recalibrage de l'Acheneau pour la porter à 40 m^2 de section et la station de pompage de St Même Le Tenu pour remonter l'eau du Tenu de 3 mètres et l'envoyer dans les marais de Machecoul, Bouin et Bourgneuf.

Le rôle de l'Union est donc double : écoulement des eaux en hiver et au printemps et remontée des eaux de Loire l'été pour approvisionner les usines de Paimboeuf, fournir de l'eau aux irrigants des rives de l'Acheneau et du Tenu, et maintenir les niveaux dans les marais de Bourgneuf, Bouin et Machecoul, ce qui est possible grâce à la faible pente des rivières (40 cm pour 40 km) et à la station de pompage de St Même.

Malheureusement le creusage du lit de la Loire ayant augmenté la salinité des eaux dans l'estuaire, il n'est plus possible de prélever une eau de qualité lorsque le débit de la Loire est trop faible en été. Il est donc maintenant envisagé de créer des réserves du côté de Buzay pour la période estivale. Ces réserves seraient remplies à partir de l'eau du lac.

Vannage de Bouaye

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Réunion du Comité consultatif de la réserve naturelle de Grand Lieu

(Avril 84)

Existera-t-il encore dans trente ans un lac à Grand-Lieu ? Ce n'est pas aussi sûr que cela, du moins si rien n'est fait pour lutter contre son envasement progressif et la prolifération qui en résulte de végétaux exubérants tels que les roseaux et les châtaignes d'eau appelées ici des macres. Loïc Marion parle en expert. Avec son frère, il a écrit une thèse sur les richesses de la flore et la faune du lac qui fait toujours autorité. Aujourd'hui attaché au CNRS, il travaille dans le laboratoire du professeur Lefèvre au muséum de Paris : il était mercredi 28 mars dernier, le premier intervenant de la première réunion du comité consultatif de la réserve naturelle de Grand Lieu.

On se souvient des évènements qui ont amené l'Etat à créer ce comité destiné à étudier la protection et la gestion du lac. En juillet 1980, il devient propriétaire, par le biais d'une société civile immobilière dont il détient 96 % des parts des 2 700 hectares de l'ex-propriété du parfumeur Guerlain, qu'il classe aussitôt

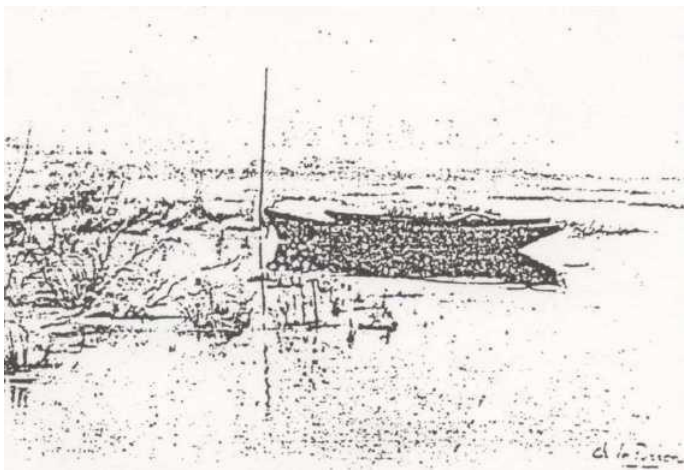

en réserve naturelle. A cette époque, les autres propriétaires sont MM Giraudet (600 ha) et Bouin (200 ha). Tout récemment, M. Giraudet a légué son territoire à la Fondation Nationale pour la protection des habitants de la faune sauvage, en fait, une émanation de la Fédération des chasseurs. Voilà la répartition des 3 500 hectares occupés par le lac permanent. Ce périmètre est lui-même entouré d'un anneau protecteur de 7 000 hectares à l'intérieur duquel se trouvent quelques sites classés à cause de leur intérêt architectural. Dans cette zone, est appliquée une réglementation très contraignante en matière d'urbanisme et de construction qui a engendré de nombreux conflits dont le plus célèbre a concerné le lotissement communal de St Lumine de Coutais

Pour gérer cette réserve naturelle, un arrêté ministériel en date du 8 mai 1981 crée un comité consultatif de 22 personnes où sont représentés des élus des communes riveraines, des représentants des pêcheurs, des

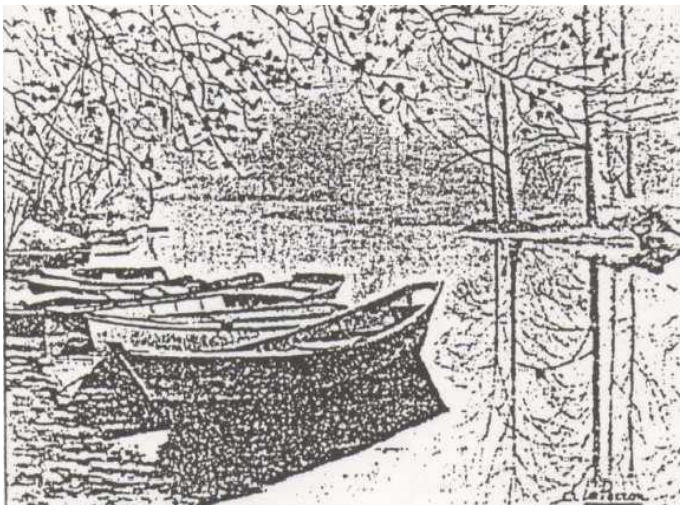

tection. Une dernière partie a été consacrée à l'étude de la gestion de la réserve. L'Etat en a confié, par convention, la responsabilité à M. Betolaud, ingénieur général de l'agriculture et président de la Société nationale de protection de la nature. Celui-ci a accepté à trois conditions :

- unicité de responsabilité dans la gestion,
- extension de la réserve naturelle à la totalité du lac permanent,
- nomination d'un directeur sur place accepté par tous.

Si le premier point est aujourd'hui acquis, il n'en est pas de même pour le second. Pour le troisième, reste à trouver l'oiseau rare, scientifique reconnu, homme de contact et d'information.

Le mot de la fin est revenu à M. Simon, le représentant du secrétariat d'Etat à l'environnement : « Il ya deux erreurs à ne pas commettre. La première serait de transformer Grand Lieu eu un Luna-Park, la seconde serait de le mettre sous cloche … »

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Les doutes et les incertitudes des études scientifiques concernant le lac de Grand-Lieu

par **René Bourrigaud**, historien
Maître de conférence à la Faculté de Droit de Nantes[3]

L'ensemble des mesures administratives envisagées ou décidées, tel que le récent arrêté ministériel ordonnant le relèvement du niveau des eaux du lac au printemps, se fonde sur une série d'études conduites en 1990-1992. Celles-ci ont fait l'objet de 12 rapports définitifs, mais seul le "rapport de synthèse", rédigé par M. L. Marion, l'actuel directeur de la Réserve naturelle, a été diffusé. Les autres rapports ne sont que très difficilement accessibles. C'est donc sur les conclusions du seul "rapport de synthèse" que porteront les observations qui suivent.

Une remarque préalable s'impose : les études n'ont été conduites que par des spécialistes des sciences dites "dures" (les sciences de la nature), en écartant donc pratiquement les sciences humaines[4], **comme si l'écosystème que forme le lac et les marais de Grand-Lieu ne comprenait pas aussi des hommes et des collectivités humaines**. C'est là un premier a priori qui constitue une grave erreur d'approche du problème. Dans la logique de ces études, les humains habitant sur le pourtour du lac sont quasiment considérés comme une espèce indésirable... Là se trouve peut-être la racine des conflits récurrents entre les populations riveraines et le directeur de la Réserve naturelle.

Le problème actuel du lac de Grand-Lieu est une bonne illustration de la comparaison que l'on peut établir entre ce que le sociologue Raymond Boudon, dans un livre récent[5], appelle "les connaissances ordinaires" — celles que chacun acquiert par son expérience — et les connaissances scientifiques. Il n'y a pas, selon lui, de différence de nature entre ces deux sortes de connaissances, mais des différences de procédure.

En principe, les procédures rigoureuses mises en oeuvre par les scientifiques offrent de meilleures garanties d'atteindre le "vrai", mais chacun sait que l'histoire des sciences est truffée d'erreurs scientifiques, et les scientifiques savent que tout acquis scientifique n'est que provisoire. C'est sans doute encore plus vrai pour une science jeune comme l'écologie, qui reste très mêlée à l'idéologie et dont les prétentions paraissent, à bien y réfléchir, assez exorbitantes.

Si l'on suit par exemple la logique sous-jacente de l'auteur du rapport de synthèse sur "*Les causes de l'envasement et mesures de sauvetage*"[6], on constate que l'auteur a la prétention de maîtriser et de quantifier tous les paramètres d'un écosystème et donc de prévoir son évolution. C'est une prétention énorme, car il faut maîtriser des domaines aussi variés que la microbiologie, la mécanique des fluides, la météorologie, l'agronomie... sciences auxquelles il ne songe pas à associer l'histoire, le droit et la sociologie qui seraient pourtant fort utiles pour connaître et prévoir les réactions des chasseurs, des éleveurs, des pêcheurs et de tous les autres riverains.

La première qualité d'un bon scientifique est d'apprécier les limites de ses connaissances et de savoir émettre des doutes. Ces doutes ne sont pas absents des études et même du rapport de synthèse. Tout un passage est même rédigé sous forme de point d'interrogation :

---

3. Et ingénieur en agriculture, auteur d'une thèse sur le "Développement agricole au XIXe siècle en Loire-Atlantique".

4. Pour être exact, deux études (regroupées dans le "lot 6") abordent les questions de "l'impact socio-économique", avec une description des "usages et des usagers" et une évaluation des "mesures compensatoires" à envisager pour les exploitants agricoles.

5. Raymond Boudon, *Le Juste et le Vrai, Etudes sur l'objectivité des valeurs et de la connaissance*, éd. Fayard, mars 1995.

6. Syndicat d'aménagement hydraulique Sud Loire, ministère de l'Environnement, région des Pays de Loire, département de Loire-Atlantique : "*Lac de Grand-Lieu, causes de l'envasement et mesures de sauvegarde*", rapport de synthèse, février 1992, 72 p.

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

"Les poissons comme facteur d'eutrophisation ?"[7] Ce qui, en revanche, n'est pas présenté sous forme interrogative, ce sont les principales conclusions, les seules qui sont retenues par les décideurs et par la presse régionale qui les prennent pour argent comptant. Il faudrait toute une nouvelle étude pour réfuter ce rapport[8], nous nous contenterons ici de prendre quelques exemples : celui des nitrates, la question des nénuphars et celle du rythme de l'envasement.

A propos des nitrates

Il est incontestable que les excès de nitrates utilisés dans certaines zones agricoles constituent aujourd'hui un des graves problèmes écologiques à résoudre[9]. Mais faut-il en faire la clé de voûte des problèmes du lac de Grand-Lieu? Rien n'est moins sûr. Quelques remarques sommaires permettront de semer le doute :

- Les résultats de l'étude reposent sur des observations faites entre août 90 et juillet 1991. Mais l'auteur reconnaît que pour obtenir des mesures fiables *"il aurait fallu équiper les rivières de prélèvements automatiques"* [10], ce qui n'a pas été fait parce que trop coûteux.

- Cette défaillance n'empêche pas notre auteur d'annoncer que le lac a reçu *"8 380 tonnes de nitrates"* en un an, dont la moitié au cours du seul mois de janvier ! La précision du calcul est remarquable !

- Mais comment se fait-il que la Boulogne et l'Ognon charrient des tonnes de nitrates en janvier, alors que les agriculteurs commencent en général à épandre cet engrais... fin février ? On aimerait avoir quelques explications ...

- On en arrive ainsi à affirmer tout de go que le lac reçoit 125 kg de nitrates purs par hectare de bassin versant (67 000 ha). Quand on connaît un peu la composition du territoire des bassins de la Boulogne et de l'Ognon , qui comprennent des zones habitées , quelques friches, beaucoup de vigne sur lesquelles on ne met pas de nitrate, on trouve ce résultat étonnant -car peut-être supérieur à la totalité des nitrates apportés par les agriculteurs du bassin [11] – , et le simple bon sens nous conduirait à émettre des doutes sur un tel résultat dans un rapport "scientifique" . .. Ne dit-on pas que pour être fiables, des mesures physico-chimiques doivent être répétées autant de fois que nécessaire ? Or, ici, elles n'ont été faites qu'une seule année ...

- Enfin, ces mesures commencent à dater. Selon les spécialistes et selon le témoignage de Michel Coudriau, agriculteur à St-Lumine (voir plus loin), on voit que les systèmes de productions agricoles sont en train d'évoluer rapidement vers une désintensification. Il faudrait en tenir compte.

Sur le bilan de l'envasement

A lire le rapport en question, on se demande si l'envasement du lac est bien l ' objet de l'étude ou s'il ne constitue pas une donnée a priori. D' ailleurs le titre même du rapport porte sur *"Les causes de l'envasement"* et non sur le diagnostic de l'envasement lui-même.

Personne ne nie que le fond du lac de Grand-Lieu ne contienne, par endroits, beaucoup de vase. Mais les témoignages des vieux riverains montrent que ceci n ' est pas nouveau[12] !

---

7. Pages 28-29 du rapport, où il est question de la possible action néfaste des poissons sur l'écosystème, mais ou comprend les précautions de l'auteur qui ne veut pas se mettre à dos les pêcheurs ... Pas plus d'ailleurs que les chasseurs puisqu'il ne dit mot du plomb accumulé dans le lac et des risques de saturnisme.

8. Cette proposition de nouvelle étude, associant les sciences humaines aux sciences biologiques, a été proposée ... Mais ou comprend la lassitude des responsables de l'Association de sauvegarde des marais et des élus locaux devant l'avalanche d'études (dont ils ne connaissent pas toujours les résultats). Il faudra bien pourtant que la question du lac et des marais soit traitée sur d'autres bases que celles d'aujourd'hui qui conduisent à une impasse prévisible.

9. Voir par exemple une étude toute récente de Paul Bonhommeau , *"Le Traitement des effluents d'élevage..."* (mémoire de DESS de droit de l'agro-alimeutaire, Nantes, 1995).

10. Rapport précité, p . 30.

11. Dans les zones les plus polluées de la Bretagne, du fait des épandages massifs de lisier de porc, les excédents eu azote sont évalués à 45 kg/ha (cf étude Bonhommeau, déjà citée). Il faudrait bien sûr tenir compte aussi des nitrates produits par la nitrification naturelle de la matière organique des sols, mais nous ne nous intéressons ici qu'à des ordres de grandeur .

12. Voir par exemple le témoignage, dans ce document, de M. Joseph Guilbaud, à propos de l'avion qui disparaît dans la vase eu quelques jours.

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

La carte du lac au 1/40 000 e de F. Guichard, dressée en 1887 (il y a 108 ans) montre qu'en de nombreux endroits la profondeur du lac se situe autour de 70 cm à un mètre et n'excède pas 2 mètres aux endroits les plus profonds. Depuis plusieurs siècles, le lac de Grand-Lieu est un lac marécageux et il ne fait guère de doute qu'à l'échelle des temps géologiques, il est destiné à se combler de façon parfaitement naturelle.

La vraie question est de savoir si les pratiques agricoles et urbaines récentes accélèrent son envasement et, si oui, à quel rythme.

Là encore, les résultats soi-disant scientifiques contenus dans le rapport de M. Marion nous laissent sceptiques... Selon ses calculs (sur lesquels il y aurait beaucoup à dire), le lac s'envaserait en moyenne de 1,7 à 1,9 cm par an[13].

Il n'est pas nécessaire d'être grand mathématicien pour calculer qu'en 10 ans, l'épaisseur de la vase aurait progressé de près de 20 cm, et en 20 ans de 40 cm... Autrement dit, on ne voit pas pourquoi, à ce rythme, le lac n'est pas déjà totalement comblé.

Or — et c'est là où le conflit entre les connaissances dites "scientifiques" et les connaissances ordinaires est le plus manifeste —, tous les riverains s'accordent à dire *"qu'ils ne voient pas le lac s'envaser"*, qu'il y a toujours autant de profondeur d'eau- voire plus selon les endroits -que là où ils allaient à la pêche il y a 40 ou 50 ans... Ceci est observé aussi bien à St-Aignan et à St-Philbert, qu'à St-Mars-de-Coutais et St-Lumine, c'est-à-dire du côté des exutoires.

Une telle contradiction devrait retenir au plus haut point l'attention de véritables scientifiques. On a le droit de se tromper. On n'a pas le droit de persévérer dans son erreur... mais peut-être a-t-on aussi des intérêts personnels à sauvegarder ?

Sur le rôle des nénuphars

Pour combattre la soi-disante accélération de l'envasement, l'auteur du rapport attire l'attention sur le rôle des nénuphars qui seraient en grande partie responsables de l'accumulation de déchets organiques dans le lac[14].

Là encore, il faut raison garder. Et même respecter sa propre logique. Selon l' auteur, les nénuphars seraient responsables de 36,9 % de l'envasement (en tonnes de matières sèches)[15], car ils produiraient *"15 124 tonnes de matières sèches"* par an.

Toujours selon le même auteur (mais où prend-il ce type de données ?) le relèvement du niveau de l'eau au printemps provoquerait une diminution de la productivité des macrophytes (dont font partie les nénuphars) de 35 à 40%.

Mais si les nénuphars (seules plantes supérieures vraiment concernées ici) sont responsables de 40 de l'envasement et si le relèvement de l'eau ne réduirait leur production que de 40 1/r. (au maximum), cette solution ne réduirait la vitesse d'envasement que de 0,4 x 0,4 = 0,16, **soit 16%.**

Ainsi donc, on prendrait le risque de perturber tout le système des prés-marais, toute l'économie agricole de la région, on dépenserait des sommes très importantes, on augmenterait considérablement les risques d'inondation de printemps pour **ralentir de 16% au maximum le rythme d'envasement du lac ?** Le jeu en vaut-il la chandelle ? A moins que cette question d'envasement ne soit qu'un prétexte pour cacher un désir d'accroître artificiellement la réserve d'oiseaux ?

Il y a là matière à réflexion pour des responsables politiques et administratifs sérieux qui, à l'heure actuelle, se laissent trop impressionner par des rapports plus teintés de présupposés idéologiques que d'une véritable démarche scientifique.

---

13. Tableau de la page 40. Eu "va<;e molle", l'accumulation serait de 2,72 à 3 cm, mais eu "vase compactée", elle serait inférieure à 2 cm. Les "moins pessimistes" parlent de 1,4 à 1,o.

14. Et leur "prolifération" serait due aux nitrates et aux phosphates déversés dans le lac. Est-il nécessaire d'expliquer que ces deux éléments ne suffisent pa<> pour faire croître les végétaux supérieurs ? qu'il y faut aussi, notamment, de grandes quantités de pota<>se dont ou ne parle pas dans le rapport ? Or, depuis le chimiste Liebig au XIXe siècle, ou sait que la croissance des végétaux est limitée par 1'élément fertilisant qui manque le plus (loi du minimum). Un excès d'azote et de phosphore ne provoque pas forcément une "prolifération" des végétaux supérieurs.

15. Tableau de la page 39.

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Les marais
de
St Lumine
l'été

par **Pierre NEVEUX**
Agriculteur à la Chevrolière

Actuellement, il y a lieu d'être préoccupé, suite à la sortie de l'étude sur le schéma d'approvisionnement en eaux brutes du Sud-Loire.

Il est prévu de stocker partiellement dans Grand Lieu, en complément de la création d'une réserve artificielle à Buzay, des eaux brutes nécessaires à l'implantation dans la région de Paimboeuf de l'usine OTOR, grande consommatrice de ces eaux. *Le Courrier de Paimboeuf* écrivait récemment que la qualité des eaux du lac était à prendre en considération pour cette utilisation industrielle, alors que par ailleurs, on ne parle que de la pollution extrême de ces mêmes eaux. Aussi, malgré les dénégations répétées des élus locaux, il est clair que les deux projets (relèvement du niveau des eaux au printemps et stockages des eaux brutes) sont étroitement liés.

Dans ce contexte, les utilisateurs agricoles peuvent être très inquiets, car ils ne pèseront pas lourd, face aux volontés de la demande industrielle. Aussi, face à l'évolution prévisible de la situation, il semble primordial que les irrigants du bassin de l'Acheneau et du Tenu et ceux des alentours du lac restent solidaires. Ces derniers, si le relèvement est effectif, verront les eaux stockées sur leurs terres, sans pour autant avoir le droit de les pomper au ruisseau, l'été venu. Aussi devons-nous exiger la reconnaissance de la **notion d'antériorité de nos prélèvements.** Sinon, faudra-t-il tirer un trait sur toute une partie de l'activité agricole de la région ?

Les mêmes
marais
l'hiver

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

L'APPLICATION DES DIRECTIVES EUROPEENNES, PRESENTEE PAR *MICHEL JOYE, CONSEILLER* TECHNIQUE *DE L'UNION NATIONALE DE L'U.N.D.C.T.F.*

Après avoir donné des explications sur les conséquences de la réglementation européenne en matière d'environnement et de zones protégées (ZICO et ZNIEFF)[18] et après avoir souligné le rôle important du directeur de la Nature et des Paysages "ministre de l'Environnement de fait", M . Joye donne quelques précisions concernant la réserve naturelle de Grand-Lieu :

La dégradation de cet habitat naturel, sanctuaire européen des oiseaux, est patente. Elle est l'oeuvre du ragondin, nuisible qui y prolifère en toute quiétude.

La réalité sur l'envasement du lac est pour le moins discutable. Sur ce point, le directeur a réussi à éviter une enquête publique, en n'affectant au dévasement que la moitié des deux millions de francs des fonds publics de l'enveloppe 1993. Les principaux services de l'Etat dans le département sont parfaitement informés, tout comme le ministre de l'Environnement.

Selon l'inventaire Marion/ONC, la réserve du lac de Grand-Lieu doit être portée de 2 700 ha à 5 600 ha. Cette extension a été proposée en juin 1993 à la Conférence sur la Convention de RAMSAR, avec le marais de Guérande, la Grande Brière, etc...

Pour "faire bouger les choses", je me permets une suggestion sur le point particulier de la prédation piscivore. Contrairement à ce que déclare M. Barnier, la réglementation française constitue une violation de la Directive 79-409 du 2 avril 1979. Il devient donc urgent de déférer l'Etat français devant la Cour de justice européenne.

18. ZICO : Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux : 4,4 millions d'hectares eu France, dont 214 000 en Pays-de-la-Loire). ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique.

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Saint-Lumine et les marais

par Yannick Rabillé
maire de St-Lumine-de-Coutais

A St Lumine, les marais occupent environ 500 ha des 1 750 ha du territoire communal. Ils ont la particularité d'appartenir pour les trois quarts à la commune depuis la Révolution. Avant cette époque, différents seigneurs se les partageaient ; les habitants de St Lumine y avaient toutefois obtenu des droits de pêche, de paissance et de fauche de la litière et des roseaux. A ce propos, on explique que le mystère du Cheval Mallet est une sorte de redevance dûe par la paroisse de St Lumine au seigneur de la Piletière en St Philbert, contre l'usage de ces droits. Cette coutume a, de ce fait, été considérée comme féodale et supprimée en 1793 sur ordre du commissaire de la République.

L'utilisation des marais remonte donc très loin dans le temps. Un témoin qui n'appréciait pas particulièrement la région, le général Kléber, lors de son passage à St Lumine le 12 septembre 1793, nous en donne la preuve ; il allait de St Mars à St Philbert par le chemin des rives, en passant par St Lumine, à la tête de sa colonne. Voici ce qu'il écrit dans ses Mémoires publiées par Roger Nougaret, chez Roger Tallandier (1989), page 84 : « ... *nous entrâmes dans une vaste et fertile plaine de St Lumine... Aucun buisson, aucune haie, aucun fossé n'interrompaient l'oeil sur cette prairie immense, foulée par de nombreux troupeaux de toute espèce, mais errant au hasard et abandonnés à eux-mêmes : des milliers de meules de foin semblaient être autant de monuments, qui annonçaient au voyageur la richesse et la fécondité de cette belle contrée...* »

Cette « vaste plaine » est bien évidemment l'étendue des prés de fauche où Kléber voit des meules de foin en septembre ; il s'agit en fait de ce que localement on nomme « la pâture », qui est généralement utilisée comme foin ou litière pour les animaux. Quant aux troupeaux « errant au hasard », ce sont les bêtes qui paissent dans les prés non fauchés. Jusqu'à une période récente, les agriculteurs mettaient dans ces prés communs toutes leurs bêtes : génisses, vaches, chevaux, et même les oies. On notera que lors du passage de Kléber, l'eau devait être très basse puisqu'il spécifie qu'il n'y voit aucun fossé : les douves existaient pourtant à cette époque comme le relate le recteur de l'époque, l'abbé Chevallier, sur les registres paroissiaux.

Et aujourd'hui ?

Les exploitants agricoles utilisent toujours les marais ; on ne voit plus de meules de pâture, mais des milliers de round-ballers ; la fauche se fait depuis les années 1980 un peu plus tôt dans l'année, car autrefois on attendait la fin des battages traditionnels, soit la mi-août. Avec les moissonneuses-batteuses, plus besoin de s'attarder : en cette année 1995, la saison de la pâture a débuté dans la dernière décade de Juillet et sera terminée à la fin août.

Le rendement, cette année, est assez moyen : globalement six tonnes de foin par hectare (sans apport d'engrais). Mais, dans une année où la paille des céréales est rare, la pâture est un bon produit pour la litière des animaux ; dans certains prés de fauche, les Prés Neuves en particulier, on obtient une sorte de fourrage qui ressemble au foin des prairies naturelles. Les prés de fauche sont donc pour les exploitants agricoles de 1995, de St Lumine ou des communes environnantes, un atout supplémentaire pour assurer un fourrage et une litière convenable pour les animaux, et un moyen d'obtenir pour l'année suivante du fumier à peu de frais. Cette activité de fauche qui s'étale sur un mois environ permet aux entreprises agricoles, qu'elles soient privées ou collectives (CUMA), de poursuivre leur activité en plein été.

Les prés communs dits « de paissance » sont eux aussi toujours utilisés. Des exploitants riverains y mettent leurs troupeaux de vaches de la fin avril jusqu'à la montée des eaux. D'autres y envoient leurs génisses ou leurs vaches taries dans un enclos réservé qu'on nomme « le parc », au courant de mai ou dans l'été. Selon la pluviométrie, le nombre de bêtes varie d'une année sur l'autre ; on compte d'une façon générale une moyenne de 300 bêtes sur les communs de St Lumine. La commune perçoit pour ses droits de paissance une redevance par tête de bétail, fixée par le conseil municipal : actuellement 90 F par tête.

Les marais ne constituent pas cependant qu'une activité économique ; c'est aussi pour les habitants de St Lumine, un lieu idéal de promenade : des randonnées pédestres ou cavalières empruntent les sentiers tracés sur le pourtour ou les levées existantes : les chasseurs savent y apprécier le plaisir de leur sport favori. Le spectacle changeant des marais selon les saisons offre aux habitants des rives un panorama unique, qu'on ne peut se lasser d'admirer.

En définitive, les marais sont pour la commune de St Lumine une part essentielle de son patrimoine, de son activité économique et de ses atouts touristiques.

« *CDCGE 44 Grand Lieu / Les* amis du lac de Grand Lieu et de ses marais »
La copie de tout ou partie de ce document est interdite

PREFECTURE
LOIRE-ATLANTIQUE

SOCIETE DU CANAL DE BUZAY

RIVIERE L'ACHENEAU

VANNAGE DE BOUAYE

MODIFICATION DU REGLEMENT D'EAU

-:-

A R R Ê T É

LE PREFET DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE
PREFET DE LOIRE-ATLANTIQUE
Commandeur de la Légion d'Honneur

VU la délibération en date du 20 Février 1965 par laquelle le Comité de la Société du Canal de BUZAY demande la modification du régime hydraulique du Lac de GRANDLIEU,

VU l'article 107 du Code Rural,

VU le Décret du 1er Août 1905,

VU l'enquête ouverte du 28 Juin 1965 au 12 Juillet 1965 et les avis des Maires des Communes de BOUAYE, SAINT-AIGNAN-DE-GRANDLIEU, PONT-SAINT-MARTIN, LA CHEVROLIÈRE, SAINT-PHILBERT-DE-GRANDLIEU, SAINT-LUMINE-DE-COUTAIS, SAINT-MARS-DE-COUTAIS,

VU le rapport de l'Ingénieur en Chef du Service Hydraulique en date du 29 Septembre 1965,

A R R Ê T E

Article 1er. - L'exploitation du vannage de BOUAYE commandant le plan d'eau dans le Lac de GRANDLIEU devra être réalisée pour obtenir, dans la mesure du possible, les conditions suivantes : aucune accumulation volontaire d'eau ne sera autorisée sur les prés-marais de la Société, même en hiver.

Pour éviter, que par suite de sécheresse prolongée, le Lac ne baisse trop fortement au-dessous de la cote d'été tou-

...

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

jours 1,65 BUZAY (3,97 C.M.), un niveau d'eau n:rl.ni MGPf, J.égère:r. nt supérieur à cette cote, est prévu en hiver at av · prl.ntemps.

Ainsi, le niveo.u <u Lac, à PASSAY, n devra jo.nais être inf ric-ur à :

- 1,85 BUZAY (4,17 C.M.), du 15 Décc:!lbre au 1er Avril,
- 1,80 BUZAY (4,12 C.M.), le 1er Mai,
- 1,75 BUZAY (4,07 C.M.), le 1er Juin,

de m8.nière que *le* niveau du Lac ne soit pas en dessous de. l:!. cote 1,6 BU AY (3,97c. .), le lcr Juill t.

T-!.nt que la niveo.u du L·iC seru au-dessus <le ces coi.;\1s, il cor.vle:ndra d'(;ve.cul..!r, 3.U a):ifnum, par le vannage de BOUAYS.

Au cours des étés très humi es, le niveau dans le L c sera caint.enu, dan3 1 m surc du possible, à la cote 1,65 Bll !iY.

! _g. - c s cotts seront lues à l'échelle de PASSAY.

Article 3. - L'éclusier c.h2-. gé des manoeuvr<:s dt.s vann(:s de.. ITëüvZ.ü3 1e BOUAYE devra inscrire, sur un registre, le jo 1'h(:ur ..! è.cs c!.lnocuvrt:.:s, la cote du plan d'eau au vannage: e:t tous lQs incidents coRStat s.

Article 4. - M. le Secrétaire G néra.l de Loire-Atlantioue, g:-ïTïiigf;nieur en Chef du ServicE:) F.ydr ulique sont cl!arg s, ch cu:r. \?r.. u qui le concerne, de 1'exécution 0.u préDcnt arrêf. 6 qui sera pu lié au Recueil des Actes Administratifs d<:: la Préfectur<: et uf'.ficl,é. dans les Cocmuncs de .BOUAYE, SAINT-Ait;.R.êll-DE-GRJ\HDl.IEU, PO.NT-S/!IUT-!\" l TIN, LA C!!EVROLIERE, SAINT-I?HIL::!.4'!\:1:-l>E-GRANDLIE:U, SAII·!T-LU UNE-!'>E-(X>UT.AIS, SA!NT-ItiARS-DE-COüTAIS.

NANTES, Le 13 OCT. 1965

Le PREFET,

C LOBUT

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

La modification hydraulique de l'arrêté de **1965** de **3.00 ml** côte de Buzay à **1.85 ml** en hiver était pour amputer le lac et ses marais par des constructions et des aménagements, ainsi que la vallée de l'Acheneau qui a depuis été fortement urbanisée elle aussi.

Déjà des volontés et surtout des intérêts se profilent.

Pourtant en 1994 du 1er Janvier au 15 Mars la côte de Buzay s'est tenue entre 2.80 et 3.30 ml, ce qui était son niveau normal d'autrefois, grâce à la Loire qui était plus haute que le lac. Ce qu'attestent tous les témoignages qui sont dans ce dossier. Et en 1995, la côte était encore beaucoup plus haute.

Cette côte de l'arrêté du 13 octobre 65 de 1.85 ml n'a jamais été tenu, et pour cause, quand il pleut beaucoup, l'eau vient plus vite qu'il n'est possible de l'évacuer pour ne pas inonder la vallée de l'Acheneau. Celle-ci n'ayant que 40 cm de pente sur 40 kms, est vite saturée. De plus, s'il pleut sur l'Ouest, le reste de la France est aussi arrosé, ce qui met la Loire à une côte très haute pouvant considérablement freiner voire empêcher l'évacuation du Lac.

Prairies du marais Michaud à St Philbert de Grand-Lieu fauchées tous les étés. Photographie à la côte d'hiver normal.

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

SYNDICAT D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE SUD LOIRE

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

REGION DES PAYS DE LOIRE

DEPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE

LAC DE GRAND-LIEU

CAUSES DE L'ENVASEMENT ET MESURES DE SAUVETAGE

RAPPORT DE SYNTHESE

FEVRIER 1992

UNIVERSITE DE RENNES

INSA Rennes

CEMAGREF

Aménagement

D- LES APPORTS D'AZOTE ET DE PHOSPHORE DU BASSIN VERSANT COMME FACTEUR D'EUTROPHISATION

1- LES APPORTS PAR LE BASSIN VERSANT

En tant que constituants indispensables aux organismes végétaux, l'azote et le phosphore favorisent directement leur productivité, notamment celle du phytoplancton qui réagit très rapidement à ces nutriments.

Les concentrations d'azote et de phosphore ont été étudiée chaque mois pendant un an, entre août 1990 et juillet 1991. Le même suivi avait déjà eu lieu en 1981-82 lors de la première phase d'étude. En tenant compte des débits des deux affluents, il est possible d'estimer le flux de nutriments qui parvient au lac.

Les courbes de débits des rivières (figures 13 et 14) montrent que sur l'année d'étude la première crue n'est réellement intervenue qu'en janvier 1991, avec des pointes de 55 m^3/s pour la Boulogne et 23 m^3/s pour l'Ognon. Deux autres crues de moindre ampleur sont intervenues fin février et fin mars.

Cette forte irrégularité montre qu'il aurait fallu équiper les rivières de préleveurs automatiques assortis aux crues, ce qui n'a pas été accepté par le Maitre d'ouvrage, au lieu d'effectuer des prélèvements mensuels à pas de temps régulier. Il faut donc considérer les chiffres fournis comme des ordres de grandeur.

Les concentrations en azote total (cumulant l'azote nitrique, l'azote ammoniacal et l'azote organique) montent rapidement avec la reprise des débits (figure 15). Dès novembre elles atteignent 40 et 20 mg/l pour l'Ognon et la Boulogne, et culminent en janvier à 85 et 66 mg/l. L'Ognon a en général des teneurs plus élevées que la Boulogne. Compte tenu des débits, **le lac a reçu 8380 tonnes de nitrates sur l'année, soit environ une perte de 125 kg/ha de bassin, dont la moitié sur le seul mois de janvier**. Les deux autres formes d'azote représentent 3% des apports totaux pour l'ammoniaque et 15% pour l'azote organique.

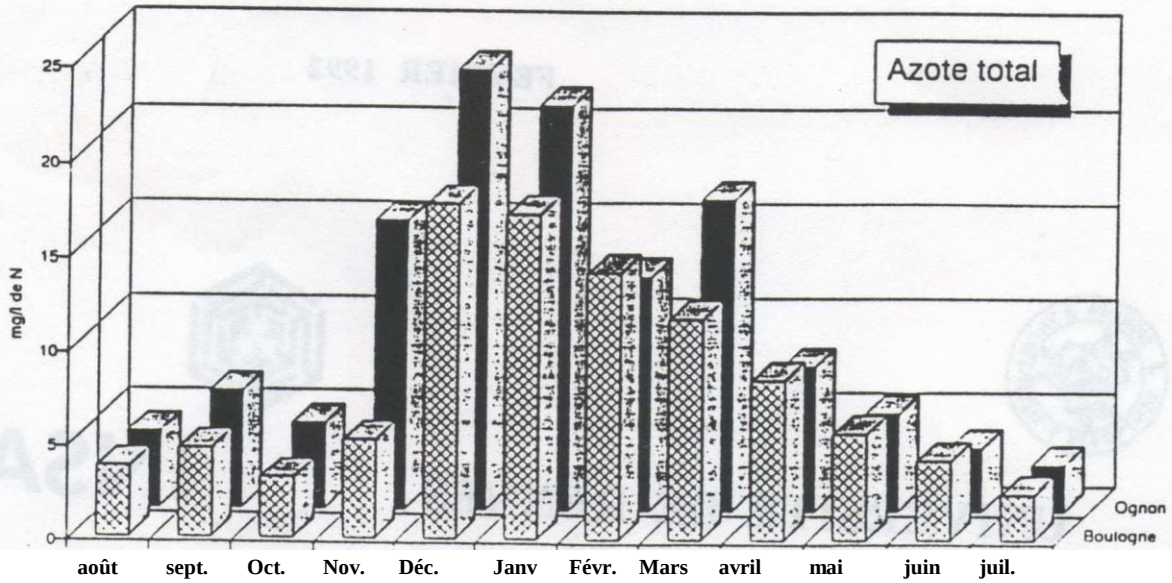

Fig. 15 – Evolution de l'azote total dans les deux affluents (L'Ognon et la Boulogne)

(page extraite du rapport de synthèse de février 1992)

« *CDCGE 44 Grand Lieu / Les* amis du lac de Grand Lieu et de ses marais »
La copie de tout ou partie de ce document est interdite

On perd le pâturage intégralement sur les 50 % restant, soit :

	St Phibert	St Mars	St Lumine	
Surface	108 ha	96 ha	162 ha	
Manque à gagner	1 545 F/ha	1 545 F/ha	1 545 F/ha	
	166 860 F	148 320 F	250 290 F	**Total arrondi** 565 500 F

Total du gain = 320 000 F.
Gain moyen = 1 080 F/ha concerné.

Total des manques à gagner = 1 818 000 Francs

Manque à gagner moyen (moyenne pondérée) = 1 860 F/ha

Bilan global (différence entre gain et manques à gagner) **= 1 498 000 F**

Sur le plan de la pêche et de la chasse

La pêche et la chasse (chasse au gibier d'eau : pratique de Grand-Lieu) sont des activités intimement liées à la présence de l'eau. Elles semblent à priori devoir être favorisées par des scénarios de niveaux plus élevés :

- Les chasseurs sont clairement favorables à la remontée des niveaux d'eau, notamment les propriétaires de trous d'eau.
- Le bilan est plus nuancé pour les pêcheurs professionnels, car même s'ils envisagent des impacts positifs (quantités de poissons) liés à la remontée du niveau d'eau, ils soulignent que ce pourraient être au prix d'une certaine réorganisation de l'activité (date de pêche, lieu de récolte …)

Sur le plan de la pêche et de la chasse

Les impacts les plus positifs et d'ailleurs tout l'enjeu de la remontée des niveaux d'eau concernent la sauvegarde du Lac de grand-Lieu, de sa faune, de sa flore et du patrimoine écologique local, national et international qu'il représente.

Le maintien d'un niveau d'eau plus élevé sur une période prolongé est posé comme postulat pour permettre d'enrayer le processus d'eutrophisation important auquel le lac est soumis. Le niveau d'eau et la période d'inondation optimaux seront en effet des résultats de l'étude globale.

(page extraite du rapport de synthèse de février 1992)

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

« Un cahier des charges » précis des usages agricoles qu'il est demandé aux exploitants de maintenir ou d'améliorer, sur chacune des surfaces éligibles aux barèmes types (1), (2) ou (3) par exemple, devra être mis au point. Il est hors sujet ici d'en aborder le détail, mais on pourrait retenir :

- Pour le type (1) : fauche des marais après l'accessibilité des parcelles et mise à l'herbe acceptée sur les regains, pour les parcelles accessibles.
- Pour le type (2) : pâturage ou fauche des marais (au choix) à maintenir ou introduire après l'accessibilité des parcelles pour les parcelles accessibles.
- Pour le type (3) : pâturages maintenu sur les parcelles accessibles, à défaut fauche pour les parcelles encore accessibles.

Conclusions

- **L'évaluation du produit marais par les prix de marché est probablement surestimée** par rapport à la valeur réelle issue du marais et il aurait fallu disposer d'éléments complémentaires pour raisonner en autoproduction. Cependant, dans la mesure où les exploitants devront justement s'adresser au marché pour obtenir le complément de ce que le marais ne leur produira plus, cette évaluation reste très justifiée.

- **Dans la mesure où des éléments nous ont malheureusement manqués**, la discussion reste ouverte pour qui aurait des éléments pour compléter ou contredire notre approche ou nos conclusions.

- **La disparition du marais équivaut à un coût d'opportunité.** En raison des incertitudes relatives aux potentialités des terres du coteau en voie d'abandon ou laissées en friche, ce coût d'opportunité ne peut pas être considéré à priori comme nul, même si, dans une certaine mesure, les friches pourraient se substituer au marais.

- **L'appréciation des indemnisations au titre de la nouvelle politique agricole** ne peut à l'heure actuelle que reprendre les surcoûts calculés. Le plafond de 1 100 F/ha devrait en fait suffire à compenser les contraintes d'une majorité des exploitations concernées, certains dossiers, en particulier relatifs aux exploitants de Saint Philbert, pouvant faire exception. L'élaboration d'un cahier des charges avec un barème différencié permettrait d'optimiser les indemnisations sans exagérer artificiellement le volume financier global.

(page extraite du rapport de synthèse de février 1992)

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

UNION DES COMITES DE DEFENSE DES CHASSEURS DE GIBIERS D'EAU DE LOIRE-ATLANTIQUE

Compte rendu de la visite du 18 août 1992

Sortie dans le marais de St Philbert de Grand-Lieu, de St Lumine de Coutais, St Mars de Coutais et dans l'embouchure de la Boulogne.

Etaient invités :

***Mr Jean-Claude BIRONNEAU**, Sous-préfet de Loire-Atlantique, Secrétaire Général de la Préfecture.*

***Mr G. GRANDJOUAN**, Président de la société du Canal de Buzay.*

Deux représentants des agriculteurs (membres de la chambre d'agriculture) :

- ***Mr B. DENIAUD***
- ***Mr C. GIRAUDEAU***

Trois représentants des agriculteurs (exploitants des marais) :

- ***Mr Gérard MONIER,** St Lumine de Coutais.*
- ***Mr Alain GUILBAUD,** St Mars de Coutais.*
- ***Mr Jean-Noël GUILLET,** St Philbert de Grand-Lieu.*

***Mr Jules JEANEAU**, Président du Comité de Défense des Chasseurs du Bassin de Grand-Lieu*

***Mr A. GRIS,** Chasseur propriétaire.*

***Mr Serge BLINEAU,** Président de l'Union des Comités de Défense des Chasseurs de Gibiers d'eau de Loire-Atlantique.*

Sur l'invitation de Mrs Jules JEANEAU et Serge BLINEAU, toutes ces personnes se sont retrouvées chez Mr Jules JEANEAU.

Le but de cette visite était d'expliquer :

- *L'inconvénient d'un éventuel rehaussement du niveau moyen du lac de Grand-Lieu.*
- *L'état d'obstruction des canaux traversant la réserve dont Mr L. MARION est le directeur depuis une dizaine d'années.*
- *Le manque d'entretien de cette réserve qui devient une urgence pour favoriser les courants comme autrefois.*

« *CDCGE 44 Grand Lieu / Les* amis du lac de Grand Lieu et de ses marais »
La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Après avoir visité les marais de St Philbert de Grand- Lieu, de St Lumine de Coutais, St Mars de Coutais, tous parfaitement entretenus par les agriculteurs, toutes ces personnes se sont rendues en bateau à l'embouchure de la Boulogne quasiment obstruée par d'immenses levis flottants qui se détachent des berges lors des tempêtes.

Sur l'invitation de Mr G. GRANDJOUAN, nous nous sommes rendus à son domicile, « La Mulonnaie » à St Mars de Coutais.

Un débat s'en suivit où chacun exposait son point de vue.

Mr Jules JEANEAU et Mr Serge BLINEAU formulaient à Mr le Sous-préfet leur désir de voir se créer un observatoire sur la partie appartenant à la fondation de la protection de la faune et de la flore des chasseurs de France sur « les Bonhommes » ; ce qui permettrait sans perturbation du milieu de faire découvrir le lac aux amateurs de ce site exceptionnel. Mr le Sous-préfet fut très attentif et intéressé par cette idée.

En revenant sur la question de l'entretien du lac, nous savons que les exploitants du bassin versant sont de plus en plus attentifs à l'emploi des engrais, en particulier des nitrates, dont le pourcentage dans l'eau est supérieur aux normes (voir p 26). Un effort est évident côté agriculteurs.
Cette concentration d'engrais dans l'eau favorise le développement de la végétation, de là l'urgence de réguler sa progression, ce qui sans cela accélère les procédés de comblement.

Nous avons souhaité, dans l'intérêt général : une réserve accueillante pour les oiseaux, la jouissance pour les agriculteurs de leurs propriétés et pour les chasseurs des marais périphériques, en respectant le niveau de l'eau du lac qui n'a pas changé depuis une centaine d'années.

Après ces entretiens cordiaux, Mrs Jules JEANEAU et Serge BLINEAU remercièrent leurs invités et Mr GRANDJOUAN pour son accueil …

Fait au siège de l'Union des Comités de Défense

Jules JEANEAU *Serge BLINEAU*

« *CDCGE 44 Grand Lieu / Les* amis du lac de Grand Lieu et de ses marais »
La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Le 15 Janvier 1993

Méfiez-vous de ce que cache le jargon des Eurocrates sous les vocales :

Z. N. I. E. F. F. Z. I. C. O. et autres Z. P. S. ou Z. C. S.

- **Z.N.I.E.F.F.** : **Z**ones **N**aturelles d'**I**ntérêt **E**cologique, **F**aunistique et **F**loristique
- **Z. I. C. O.** : **Z**one **I**mportante pour la **C**onservation des **O**iseaux
- **Z. P. S.** : **Z**one de **P**rotection **S**péciale
- **Z. C. S.** : **Z**one de **C**onservation **S**péciale

Sont actuellement placées dans l'inventaire des Z.I.C.O. en Loire-Atlantique :

- Les prés et marais salants de la presqu'île Guérandaise,
- Le marais de Brière, l'estuaire de la Loire et le lac de Grand-Lieu,
- La baie et le marais de Bourgneuf et la forêt du Gavre,
- Le marais de Mazerolle et le marais du Petit-Mars,
- La vallée de la Loire (plus de 100 000 ha) dont 18 000 hectares en Brière et Bassin du Brivet.

Il faut savoir que les Z.N.I.E.F.F. ont pour vocation de devenir des Z.I.C.O. pouvant elles devenir des Z.P.S. et des Z.C.S. et dans ces dernières les animaux ne doivent pas être dérangés et l'on peut y interdire : - l'accès aux véhicules,

- l'introduction d'animaux domestiques,

- l'utilisation d'instruments sonores,

- l'accès aux personnes à pied.

Enfin, par le décret 91.971 du 23 septembre 1991, c'est le Préfet qui institue ou met fin aux réserves de chasse et faune sauvage. On doit craindre, nous chasseurs, que les territoires où la chasse sera autorisée soient de plus en plus restreints, ainsi que l'exploitation des marais par les agriculteurs.

On doit craindre, nous les agriculteurs et les chasseurs qu'à travers cette aliénation de notre droit d'exploitation et de chasse, la propriété inaliénable léguée par les générations précédentes soit privée de toute réalité.

Monsieur le Préfet, par le code rural peut appliquer ce règlement (article 211-12) qui rejoint la « loi littoral ».

C'est pour défendre l'une de ces raisons que les Comités de Défense des Chasseurs de Gibiers d'Eau se sont formés sur le terrain et continueront à pratiquer la chasse en respectant les dates traditionnelles :

- *Au plus tard l'ouverture le troisième dimanche de Juillet*
- *La fermeture le 15 février (colvert) et fin février pour tous les autres gibiers d'eau.*

Nous pensions que le P.O.S. n'était que pour rationaliser certaines implantations.

« *CDCGE 44 Grand Lieu / Les* amis du lac de Grand Lieu et de ses marais »
La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Mr JEANEAU Jules
Le Petit Friche
44310 St Philbert de Grand Lieu

St Philbert de Gd Lieu, le 29 janvier 93

A L'intention de mesdames et messieurs
les Maires et Conseillers Municipaux.

Mesdames, Messieurs,

Nous nous permettons de vous envoyer ce courrier afin que vous puissiez nous donner votre avis sur la situation suivante.

L'agriculture, la pêche, la chasse, le tourisme, le droit de propriété sont gravement menacés par les directives de Bruxelles 79-409 du 7 avril 1979 et 92-43 de Mai 1992 et la mise en place de zones de protection ZPS - ZCS - ZICO - ZNIEFF ainsi que 28 sites classés zones d'intérêt sensible en Loire Atlantique.

Toutes nos administrations sont informées et ont les dossiers explicatifs correspondants. Les décisions sont prises sans concertation, sans dialogue, sans invitation aux réunions de travail, ce que souhaitent toutes les parties citées plus haut et la direction de la nature et des paysages (ministère de l'environnement) par le rapport du 30 décembre 1992.

Les directives du gouvernement ne sont pas respectées par les responsables de l'environnement en Loire-Atlantique.

Concernant le projet spécifique au lac de Grand Lieu, pourquoi relever le niveau d'eau ?

Sous prétexte d'un envasement irrémédiable du lac, il s'agit en réalité de créer une grande réserve d'eau douce pour les besoins de la future centrale nucléaire du Carnet.

Quel envasement ?

Nous disposons aujourd'hui de suffisemment d'arguments pour prouver le contraire dans une éventuelle réunion de travail.

En ce qui concerne les 2700 ha du lac, l'entretien des canaux qui s'y trouvent est abandonné depuis plus de 40 ans, alors qu'à l'extérieur de ces 2700 ha, soit environ 3000 ha, l'entretien en est toujours assuré par nous mêmes, agriculteurs et propriétaires par l'intermédiaire de la société du canal de Buzay.

Alors vous, mesdames et messieurs les Maires et Conseillers et nous mêmes, conservateurs de notre patrimoine naturel régional, quelle leçon avons nous à recevoir de personnes qui n'ont jamais connu l'entretien du lac ?

Se référrant aux spécialistes français en hydrobiologie, nous savons que le roseau absorbe en grande partie les éléments néfastes drainés par les crues, ce qui permet une flore exceptionnelle et abondante à Grand Lieu tels que les macriers et tant d'autres.

Les agriculteurs riverains du lac de Grand Lieu sont menacés d'expropriation par ce projet de relever le niveau d'eau. C'est à dire plus d'entretien, plus de paturage, aucune exploitation, tout simplement l'agonie du monde agricole déjà beaucoup touché et bien sûr, plus de chasseurs ni pêcheurs autour du lac.

Toutes ces activités ayant une grande répercussion économique dans notre région où la situation est déjà dramatique.

Nous nous opposons à tous ces projets en espérant que le bon sens l'emportera.

Espérant une réponse objective de votre part, nous vous remercions de nous avoir lu.

Recevez Mesdames et Messieurs les élus notre haute considération.

Président Syndicat FDSEA St Philbert de Gd Lieu

Claude Grandjean Président Association du Monde Agricole de St Philbert

Vice-Président Association du Monde Agricole
Conseiller Municipal, délégué à l'Agriculture

Grandjouan Gilbert Président de la Société du Canal de Buzay

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

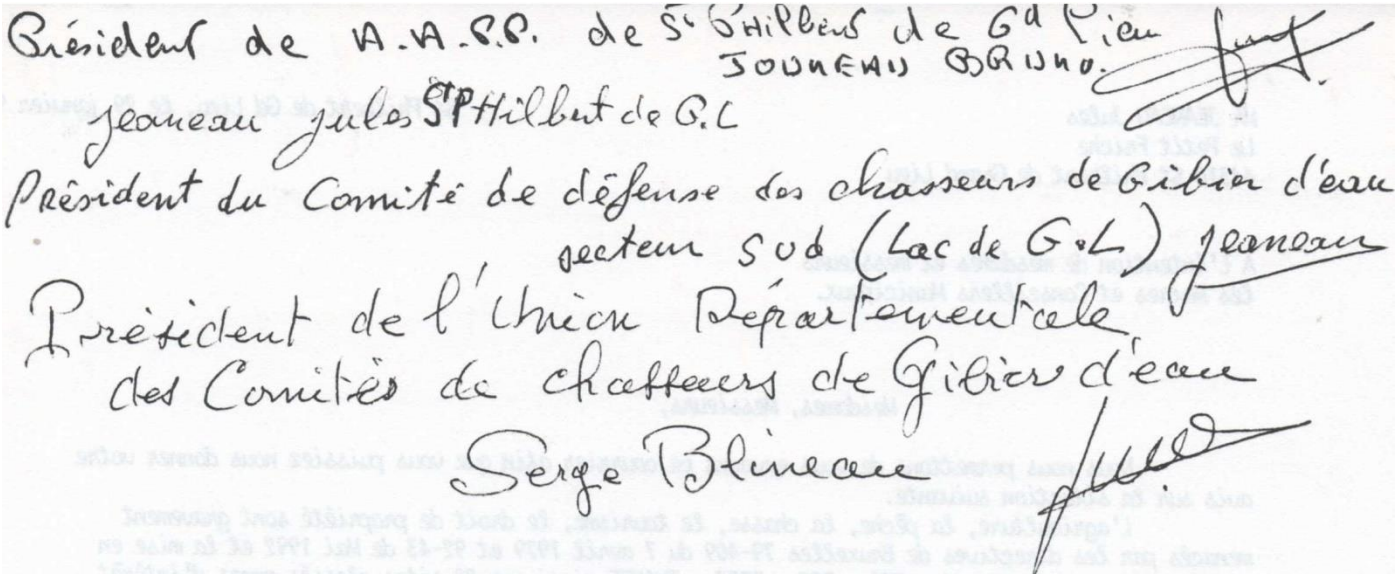
Président de A.A.S.P. de St Hilbert de Gd Lieu
JOUNEAU BRUNO.
Jeaneau Jules St Hilbert de G.L
Président du Comité de défense des chasseurs de Gibier d'eau secteur Sud (Lac de G.L) Jeaneau
Président de l'Union Départementale des Comités de chasseurs de Gibier d'eau
Serge Bineau

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Ouest France le 14 avril /1993

L'envasement du lac de Grand-Lieu

le directeur de la réserve r po d

« Le lac de Grand-Lieu ne s'envase pas, il se comble » affirme le comité de défense des chasseurs de gl-. bler d'eau (OF du 9 avril) u absurde"• répond aujourd'hui M. Loïc Marion, le directeur deb réserve naturelle.

" Le comble, c'est le diagnostic aberrant des chasseurs. Car un lac qui se comble s'envase, el réciproquement. On ne voit d'ailleurs pas bien comment la végétation pourrait combler un lac sans produire de la vase. Plus sérieusement, il parait clair que le processus d'eutrophisation, dont soullre la majorité des eaux de la planète sous l'effet de la pollution humaine, et qui lait appel à des mécanismes biologiques el physico-chimiques complexes, n'a pas été compris par les chasseurs. Ils ont d'ailleurs quelq'ues excuses : à chacun ses compétences .. Ironise Loïc Marion.

Il ajoute: "JI serait d'ailleurs extraordinaire qu'un lac qui a vu sa pollution en phosphore multipliée par 70 lois en trente ans, et celle de l'azote multipliée par 120 lois, ne subisse pas un envasement accéléré, eslimé par les scienliliques à 2 cm en moyenne par an. Surtout st parallélement on abaisse artificiellement Je niveau d'eau de 40 cm au printemps. ce qui favorise exagérément La croissance végétale. Non seulement des nénuphars, mais aussi le phytoplancton. Quant au prétendu manque (l'entrelien du lac sur les 40 dernières années, soir-dil en passant 30 ans avant la création de la réserve naturelle, est-il nécessaire de rappeler que Grand-Lieu a su conserver son équilibre pendant des millions d'années. sans la présence humaine".

" La véritable molivàUorl du comité des clnasseurs, qu'il ne faut pas confondre avec fa grande majorité des chasseurs du département, est tout autre : une infime minorité de chasseurs s'est rendue coupable de creusements illégaux de trous de chasse à - Grand-Lieu, afin de débaucher les canards de la réserve par J'agra f-nage. Ils cralgnem qu'un retour à un niveau hydraulique naturel, tel qu'il existait avant 1964, rende inattraclils ces trous d'eau, \out simplement en permettant au" canards d'utiliser J'ensemble des marais périphériques. Ce qui serail d'ailleurs toul bénéfice pour la majorité des autres chasseurs ur le marais. L'autre motivation âe certains membres du comilé des chasseurs, c'est de pouvoir violer en toute Impunij&, la réserve, en utilisant les douves. D'où leur empressement à dénoncer une douve bouchée naturellement... qui se trouva ikm à l'intérieur de ta *réserve,* et dont ils n'ona pu constater J'état qu'en s'y rendant Illégalement 1 Ces douves périphériques n'ont aucun rôle dans le processus d'envasement comme J'a démontré le grOllf'e d'experts réunissant le Cemagrel. l'Institut national de la recherche appliquée, le CNRS el l'université. Sous le contrôle vigilant d'un comité de sulvl réunissant les élus locaux, J'administration et les agriculteurs. La direction de la réserve, et la société nationale de protection de la nature, mellent en garde-f'imme111se majorité des chasseurs et les agriculteurs contre ces tentatives de manipuration visant à défendre J'intérêt de quelques pat1iculiers •· conduit Loïc MarJon.

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

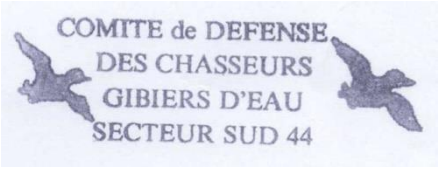

COMITE DE DEFENSE DES CHASSEURS DE GIBIER D'EAU DU SECTEUR SUD 44 – GRAND LIEU

Le comble d'après Mr Marion est notre diagnostic, il est vrai que ce n'est pas un diagnostic scientifique mais le témoignage de ce qui se passe.

L'envasement est dû à la décantation d'une eau qui arrive chargée et qui stoppée là, dépose ses matières en suspension, c'est ce qui se passe depuis des milliers d'années.

Par contre le comblement dont nous parlons se situe dans les 15 kms de canaux qui sont dans la roselière, (recevant des petits ruisseaux venant des terres voisines) devenus inexistants car non entretenus (ce qui devait être fait au 1er Août de chaque année sur les actes notariés avec la famille De Juigné) et dans lesquels est poussée toute une végétation avec des arbres qui se sont couchés dedans par l'action du vent, le tout créant une tourbe flottante où pousse des roseaux qui au fil des ans augmentent l'épaisseur de cette tourbe et obstruent complètement ces canaux, empêchant tous courants d'eau par crues qui se jetaient dans le lac entretenant des embouchures et des « canaux invisibles » dans le lac vers l'exutoire, évacuant ainsi des matières en suspension. Les embouchures se sont « comblées » par le même processus et les rives vont avancer de la même manière.

D'après Mr Marion, cela vient de la pollution humaine, il peut nous faire peur car lui qui veut revenir aux conditions d'autrefois, la population ayant au moins doublée, on se demande ce qu'il veut faire pour d'une moitié.

Quant aux mécanismes biologiques et physico-chimiques complexes, Mr Marion les a étudiés avec beaucoup de fonds publics, (notre argent) et aucune étude scientifique n'a jamais été faite, la parole d'un seul homme fait foi (surtout celle d'un scientifique), comme une telle étude serait aux frais de celui qui la demande, Mr Marion peut être tranquille, et quand bien même cette étude aurait lieu, l'Etat donc le D.N.P. désignerait un scientifique dont on se rendrait vite compte la sympathie ou l'adhésion à la SNPN. Leur orientation faussant les études comme nous a déclaré le professeur Constant : « ils commencent par les conclusions ».

La pollution de phosphore et d'azote calculée par Mr Marion est impressionnante par la précision et par le résultat, comparée au bassin

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

versant et même aux zones les plus polluées des départements bretons pourtant très mal cotés à cause des élevages de porcs. (voir p 14)

Ce qui fait 2 cm d'envasement par an, depuis l'arrêté de 1965, cela ferait 60 cm, pourtant les profondeurs d'eau sont les mêmes depuis 1887 (voir carte).

Une bombe de la dernière guerre a été trouvée en octobre 1996 à 500 ml au large des « bonhommes » **partiellement ensablée** sous 80 cm d'eau, même profondeur à cet endroit qu'en 1887.

Nous pouvons ironiser à notre tour sur les compétences en mathématiques de Mr Marion.

Le prétendu manque d'entretien de la partie réserve est pourtant bien évident, et il est inutile de rappeler l'équilibre de Grand Lieu depuis des millions d'années sans la présence humaine, puisque l'étude de Mr Marion donne des profondeurs de 20 ml il y a 1 million d'années devant lui donner des allures de Lac Léman, son équilibre n'a pas basculé depuis 1965 tout de même.

Les chasseurs qui craignent les trous d'eau deviennent in attractifs pour la chasse, Mr Marion a déclaré juste le contraire p 64 du rapport de synthèse de février 1992, il y a un peu plus d'un an (voir p 27 de ce dossier).

Quand à l'expression « débaucher les canards de la réserve » par l'agrainage, chacun jugera le mot « débaucher » et l'agrainage. Mr Marion l'a décrit comme politique cynégétique intelligente avec l'élevage intensif de la méthode Guerlain.

Nous c'est la chasse traditionnelle que nous voulons défendre.

La 2ème motivation de violer la réserve n'intéresse personne, nous avons des marais entretenus et voulons en rester propriétaires pour transmettre nos us et coutumes à nos enfants.

La dénonciation d'une douve bouchée, non !!!. Ce sont 15 km de douves qui sont bouchés et ce n'est pas à 1 km dans la réserve, mais à la limite même de nos marais entretenus et la réserve. On ne peut avoir plus facile à montrer et le démontrer à qui le veut. Déjà de nombreux représentants des administrations concernées l'ont constaté, mais le silence est d'Or, surtout pour couvrir l'incompétence, à moins que ce soit le mensonge et la magouille !!!.

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

UNION DES COMITES DE DEFENSE DES CHASSEURS DE GIBIERS D'EAU DE LOIRE-ATLANTIQUE

Compte rendu de la réunion du 13 mai 1993

« Sortie dans les marais bordant le lac de Grand- Lieu »

Participants :

Mr. VERIDICT, Directeur de la D.D.A.F.
Mr. PITON, Sous-Directeur de la D.D.A.F.
Mr. G. GRANDJOUAN, Président de la Société du Canal de Buzay
Mr. J. JEANNEAU, Président du Comité de Défense du bassin de Grand-Lieu, Observateur délégué, Représentant de la Société du Canal de Buzay.
Mr. P. GRIS, Administrateur du Comité de Défense du bassin de Grand-Lieu, Observateur délégué
Mr. F. PERRAUD, Administrateur, Secrétaire Général de la Fédération des Chasseurs
Mr. S. MOUNINOU, Administrateur de la Fédération
Mr. A. JAN, Président du Comité de Défense du secteur de Bourgneuf en Retz, Observateur délégué de l'Office National de la Chasse
Mr. P. CHOMMELOUX, Vice-Président des Associations de Chasse de Goulaine, Observateur délégué de l'Office National de la Chasse
Mr. S. BLINEAU, Président de l'Union des Comités de Défense des Chasseurs de Gibiers d'eau de Loire-Atlantique

Excusés :

Mr. J.-C. BIRONNEAU, Sous-Préfet de Loire-Atlantique
Mr. P. HERIAUD, Député de Loire-Atlantique
Mr. le Professeur CONSTANT de l'Université de Rennes
Mr. LEPRIS, Suppléant de Mr. HERIAUD

Sur l'invitation de Mr. Serge BLINEAU, toutes ces personnes se sont rendues à 8 h.30 au port de Sainte-Lumine de Coutais (Bout du canal). Embarquement dans les bateaux qui se sont dirigés vers les marais des "Bress" afin d'officialiser le suivi de nidification des Canards colvert et des Foulques. Une vingtaine de nids colvert étaient désertés ainsi que cinq nids de foulques. Un seul nid canard colvert était encore habité, les petits étant sur le point de naître.

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

M JEANEAU 6it igalement ema que que la nidi6ieation de eana d colve t , u le lac de G and Lieu, était a 95% dan de end oit aménagi pa le cha eun .

Cette visite avait pour but princ-ipa7 d'officialiser les observations raites sur 7a nidification des canards colvert et des foulques dont un suivi est réalisé depuis Je début de J'année aussi bien sur les secteurs de Grand-Lieu,de Bourg-Neuf en Retz que de Gou 7aine. La quasi tota7 ité de ces canards et foulques sont nés avant le 10 mai et seront parfaitement volant à 7a mi-jui1Jet.

A l'occasion de cette sortie nous avons pu observer à une dizaine de mètres en bordure du cana7 de St-Lumine, une colonie d'Ibis sacrés, nullement effarouchés, stationnaient aussi quelques spatules blanches et de nombreux autres oiseaux · vanneaux huppés, canards colvert, un couple de milouins etc, etc...

Au cours de 7a matinée, Hr. GRANDJOUAN nous expliqua la nécessité des entretiens du canal de Ste-Lumine de Coutais et 7 'urgence de Ja reprise des entretiens du Lac de Grand-Lieu abandonnés depuis 35 ans. Faisant remarquer qu'un relèvement moyen du niveau des eaux de 40 cm du Lac serait néfaste pour 1 'exploitation des marais, ce qui est bien entendu 1 'avis des agriculteurs et aussi des chasseurs.

Le Direction de Ja D.D.A.F. rut très attentive et prit bonne note de ce qu'e71e a pu voir et entendre; et Hr. BLINEAU rit remarquer que la venue sur 1e terrain des représentants de J'administration était nécessaire de temps à autre et que nous ne pouvions être que satisfaits.

Retour à 11 H. au domicile de Mr. JEANNEAU où un débat eu lieu faisant le tour des problèmes. Au terme de celui-ci, Mr. BLINEAU remerciait 7es personnes présentes, et Mr. JEANNEAU pour son accueil.

Fait à Chateau-Thébaud le 14 mai 1993

Le Président de l'Union
Serge BLINEAU.

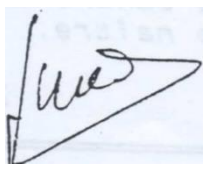

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Les marais de St Lumine l'été

Les marais de St Lumine l'hiver

UNION DES COMITES DE DEFENSE DES CHASSEURS DE GIBIERS D'EAU DE LOIRE-ATLANTIQUE

Compte rendu de la réunion du 2 juillet 1993

« Sortie dans le lac et les marais bordants »

Participants :

- *Mr P. HERIAUD, député de Loire-Atlantique.*
- *Mr PITON, sous-Directeur de la D.D.A.F.*
- *Mr G. GRANDJOUAN, Président de la société du Canal de Buzay.*
- *Mr J. JEANEAU, Président du Comité de Défense du secteur Grand Lieu. Observateur délégué.*
- *Mr P. GRIS, Administrateur du Comité de Défense du secteur Grand Lieu. Observateur délégué.*
- *Mr A. JEAN, Président du comité de Défense du secteur de Bourgneuf, Observateur délégué de l'Office National de la Chasse.*
- *Mr P. CHOMMELOUX, Vice-Président des associations de Chasse de Goulaine, Observateur délégué de l'Office National de la Chasse.*
- *Mr P. CONSTANT, Professeur enseignant à l'université de Rennes (Etudes des échos – Systèmes naturels).*
- *Mr J. HEDIN, Ornithologue, Directeur du parc animalier de Brière.*
- *Mr S. BLINEAU, Président de l'Union des Comités de Défense des Chasseurs de Gibiers d'eau de Loire-Atlantique.*
- *Mr G. MONNIER, Représentant des agriculteurs et du canal de Buzay.*

Excusés :

- *Mr J.C. BIRONNEAU, Sous-préfet de Loire-Atlantique.*
- *Mr VERIDICT, Directeur de la D.D.A.F.*

Sur l'invitation de Mrs JEANEAU et BLINEAU, toutes ces personnes se sont rendus à 14h au port de st Lumine de Coutais. (bout du canal).

Elles ont embarquées dans les bateaux et se sont dirigées à l'embouchure du canal de St Lumine de Coutais afin de constater ensemble le niveau d'eau dans différents endroits précis avec un document authentique (carte des niveaux du lac en 1887).

***Ces niveaux constatés le 2 juillet 1993 étaient strictement les mêmes**. Ceci signifie que le niveau d'eau doit être respecté pour chaque saison pour une parfaite exploitation des marais périphériques. Par contre, toutes les personnes présentes ont pu constater la difficulté de progresser dans le canal de St Lumine faisant partie de la réserve, partie nullement entretenue ainsi que la réserve elle-même.*

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

En ce qui concerne le lac de Grand-Lieu, nous avons pu apercevoir d'immenses champs de nénuphars qui couvrent « l'eau libre » dont la prolifération entraînera un couvert total du lac sans compter sur les levis, certains se déplacent au gré des vents, se bloquent ici ou là, d'où la prolifération de ceux-ci devient un problème crucial.

Mr PITON nous fait remarquer que le problème n'était pas simple.

Après toutes ces discutions, nous avons eu le sentiment d'avoir fait découvrir la réalité à nos interlocuteurs.

Ce que nous pensons, c'est que Mr le Directeur de la réserve n'est directeur de rien, incompétent en ce qui concerne le lac de Grand Lieu.

Ce n'est pas en jetant quelques pièces de monnaie à la figure des agriculteurs de la périphérie pour pouvoir inonder leurs terres d'exploitation que l'on résoudra le problème du lac. Une véritable reprise des entretiens est nécessaire. Utiliser l'argent public à des fins vraiment utiles.

Après cette sortie d'observation, Mrs JEANEAU et BLINEAU remercièrent leurs invités d'avoir bien voulu répondre à leurs invitations.

Fin de la réunion à 18h le 2 juillet 1993

St Philbert de Grand Lieu

« *CDCGE 44 Grand Lieu / Les* amis du lac de Grand Lieu et de ses marais »
La copie de tout ou partie de ce document est interdite

La carte de 1786 faisant plus de 2 m^2 ne peut être dans ce dossier, mais il faut remarquer qu'il est noté « très bonnes prairies » pour les marais qui étaient et sont toujours exploités de la même manière 2 siècles plus tard. C'est-à-dire fauchage et pâturage en période d'exondation. Ces annotations correspondent d'ailleurs aux mémoires du Général Kleber de 1793 dont il est question dans ce document (p. 19) du Maire de St Lumine de Coutais, Mr Rabillé.

La carte de 1887 (qui fait allusion à celle de 1786) donne des profondeurs d'eau que l'on retrouve équivalentes aujourd'hui, par contre le contour des zones inondables a lui beaucoup changé, en diminuant, non pas par des surfaces prises par l'agriculture riveraine comme accuse Mr Marion, mais par l'urbanisation et les aménagements. Suite à l'arrêté de 1965, il suffit de voir les différences dans les marais du bourg de St Philbert devenus : piscine, salle des Marais, caserne des pompiers et nombreuses autres constructions, tout comme la vallée de l'Acheneau et tout le tour du Lac.

Un scientifique qui fait une étude sur un site tel que Grand-Lieu ne peut pas ignorer cette carte et accuser les agriculteurs d'avoir amputé le Lac pour des cultures, ne peut être que de l'intox de la part de quelqu'un de très orienté pour qui la vérité n'a que peu d'importance. Quelle valeur donner au rapport d'un tel « scientifique ».

La carte de 1982 sur laquelle n'apparaît pas encore la déviation de la route Nantes-Machecoul montre le tracé du site protégé de 1982, qui a déjà été modifié pour devenir le « terrain des gens du voyage » à St Philbert et **la station d'épuration**, ce n'est pas l'agriculture ça !!!

Et cette modification n'a pu être faite sans l'accord de la S.N.P.N., ni des différentes administrations.

Que doit-on penser Mrs les Décideurs ?

Elus et fonctionnaires ???.

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

MERCREDI 22 SEPTEMBRE 1982

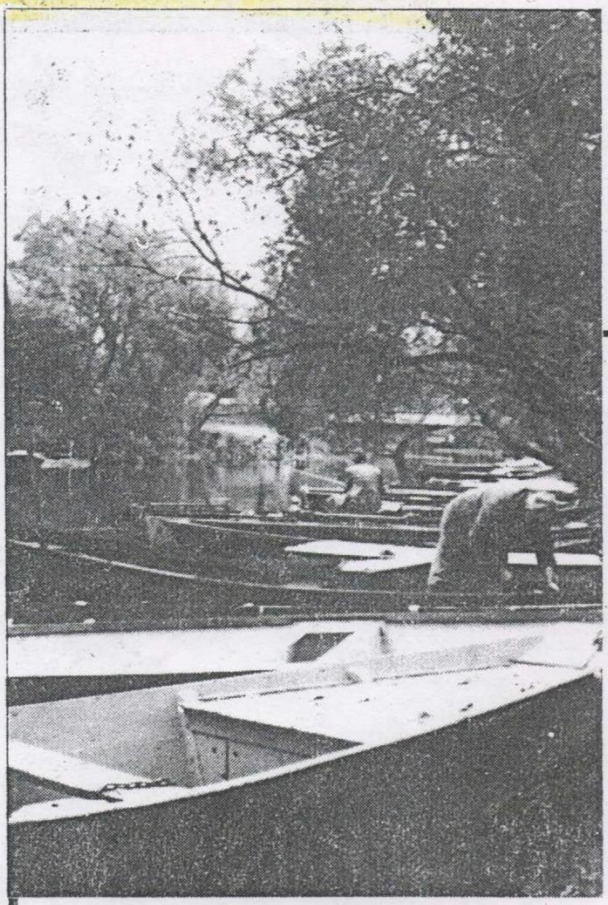

Le lac de Grand-Lieu doit passer de l'oubli à la protection active

NANTES. – Par décret en date du 24 août 1982, le lac Grand-Lieu est devenu site classé. Une mesure exceptionnelle qui non seulement lui confère un label de qualité reconnu, mais entend aussi lui valoir une certaine protection. Pour le lac que les seigneurs s'arrachaient au Moyen-Age par intérêt économique, qu'on avait abandonné à un lent oubli durant de longues années, c'est incontestablement une étape historique. Une redécouverte façonnée difficilement depuis six ans, dont les riverains devront tenir compte. Quelles seront les retombées concrètes du classement ? Cette seconde phase fera l'objet de consultations entre l'administration, les scientifiques et les élus locaux.

Pour l'instant, les habitants des rives en sont encore à peser les contraintes du nouveau statut. Neuf communes sont concernées : Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, La Chevrolière, Pont-Saint-Martin, Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, Bouaye, Saint-Léger-les-Vignes, Port-Saint-Père, Saint-Mars-de-Coutais et Saint-Lumine-de-Coutais. Le lac couvre 4000 hectares l'été, et près de 6.500 hectares l'hiver quand une partie des marais sont submergés. C'est le plus grand lac naturel d'eau douce de France. Trois notions juridiques cohabitent désormais sur Grand-Lieu :

– Un périmètre classé, qui enserre le lac lui-même et les berges attenantes, soit environ 7.500 hectares. Destiné au maintien en l'état pour « transmettre l'héritage naturel », le classement est défini par la loi du 2 mai 1930. L'exploitation agricole s'y poursuivra, mais les constructions et les modifications d'aspect sont interdites. Sauf autorisation spéciale du ministre de l'Environnement qui apprécie les demandes de dérogation.

– Un périmètre inscrit, extrêmement restreint. Il s'agit en fait des zones de villages généralement bâtis, situées près des limites du classement. L'inscription est une mesure plus souple, qui n'interdit pas l'évolution de l'urbanisme mais la contrôle, qui ne remet pas en cause la constructibilité des terrains mais l'encadre. L'entretien courant des bâtiments ne fait l'objet d'aucun agrément spécial. Par contre pour tous travaux importants, les propriétaires devront quatre mois à l'avance demander l'autorisation du Service départemental de l'architecture.

– Réserve naturelle enfin, créée par décret le 10 septembre 1980, qui couvre environ 3.000 hectares presque totalement immergés. Il s'agit de l'ancienne propriété du parfumeur Guerlain, achetée par l'Etat et appelée aujourd'hui S.C.I. lac de Grand-Lieu. La notion de réserve avancée par la Loi du 2 mai 1930 et précisée par la Loi du 10 juillet 1976, s'appuie sur la qualité scientifique. Elle vise surtout à protéger la faune et la flore. La réglementation interne est régie par le décret qui énumère les interdictions. Mais depuis deux ans, la commission de mise en œuvre de cette réserve n'a pas encore été nommée.

Les plans portant ces trois zones seront communiqués aux mairies prochainement, et pourront être consultés au service de l'environnement de la préfecture.

et les riverains ?

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

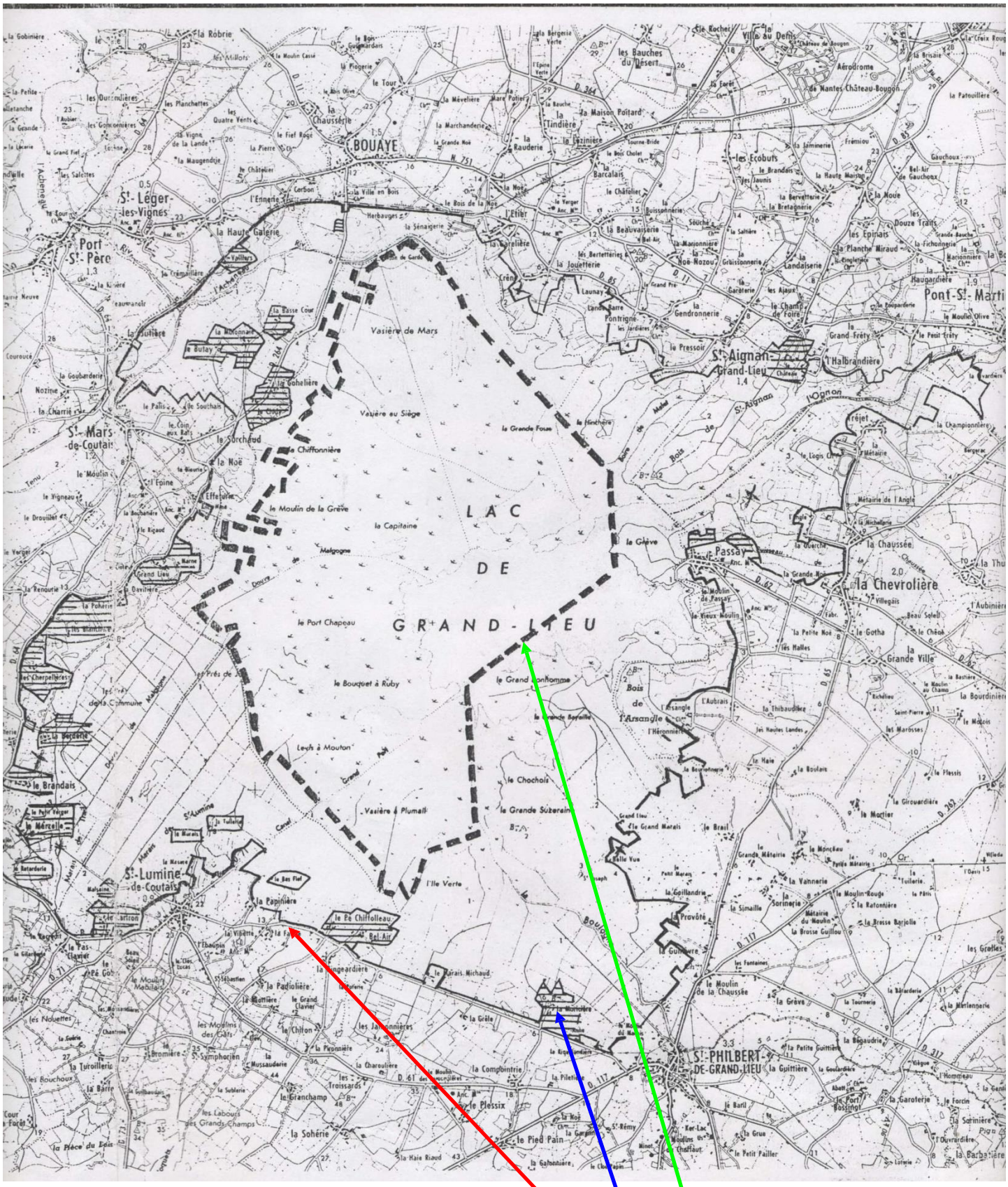

Sur ce plan du lac, apparaissent :

- les limites du site classé *en trait continu*
- les limites des périmètres inscrits *en hachuré*
- les limites de la réserve naturelle *en pointillé*

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

CARTE DU LAC DE GRAND LIEU ; D'APRES LE PLAN GEOMETRIQUE

dressé en 1887, par F GUICHARD Agent voyer

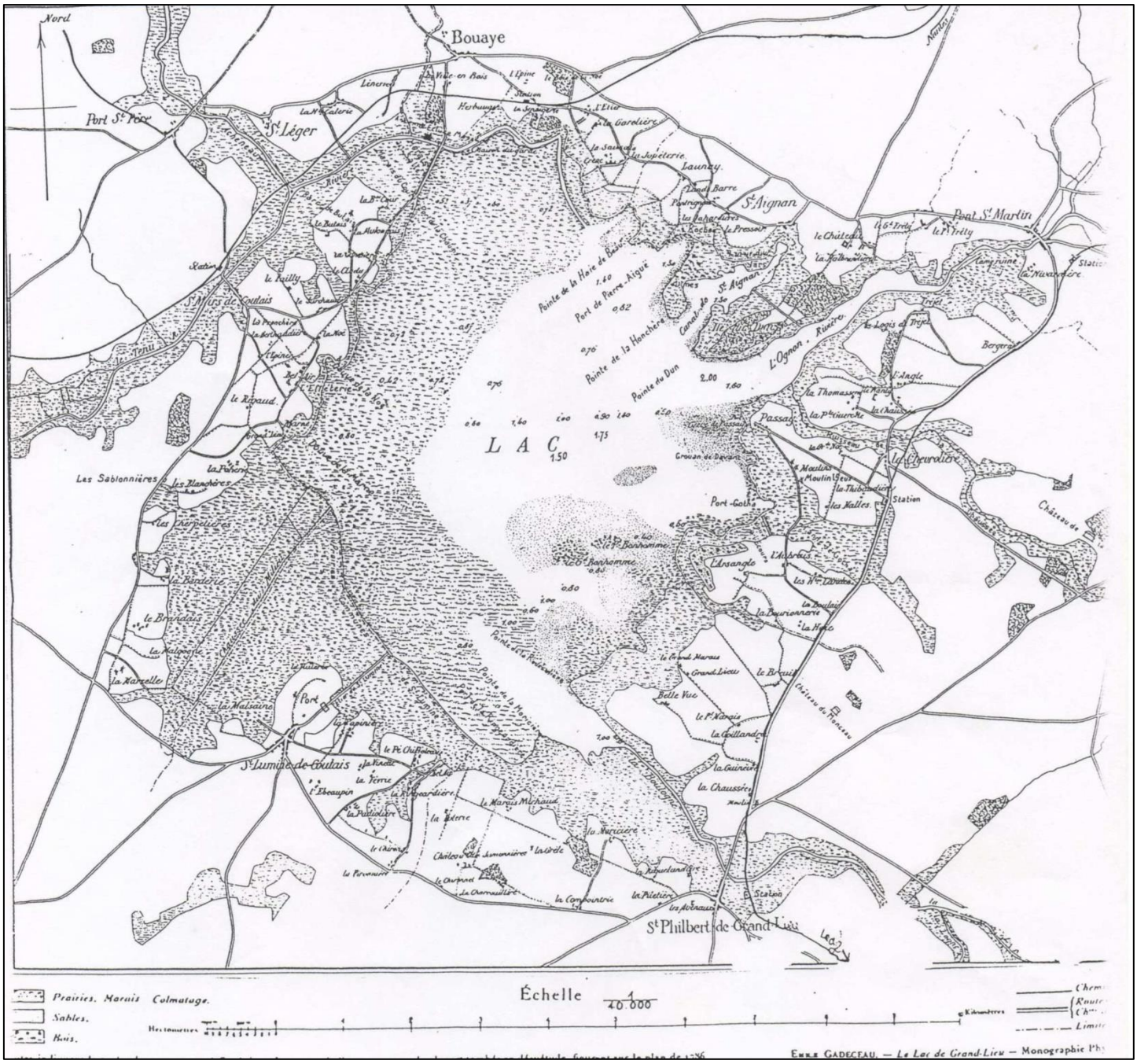

46-3

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Plan figuratif et géométral des Bords du Lac de Grandlieu

Suivant l'étendue qu'avoient les eaux de ce Lac lors du Procès-Verbal de levée du Plan et de la Plantation de Bornes, rapporté par M. Ballays, subdélégué de l'Intendance de Bretagne, au Dépt de Nantes, le 9 Juillet 1786, et jours suivants, en exécution de l'Arrêt du Conseil du 10 Mai 1785, et en conséquence de l'Ordonnance de M. l'Intendant du 2 Septembre suivant.

Les lignes ponctuées et collées en rouge représentent les opérations géométriques faites sur le terrain pour la plantation des bornes, ainsi qu'elles sont rapportées au susdit procès Verbal; et la lettre B, aussi en rouge, marque les endroits où sont plantées les Bornes.

Ayant fait les opérations d'arpentage de toute la surface dudit Lac, elle s'est trouvée contenir 7779 Journaux 62 cordes et $\frac{13}{16}$ de corde, Mesure de Bretagne, le journal de 80 cordes et la corde linéaire de 24 pieds, ou 6223 arpents, 82 perches et $\frac{13}{16}$ de perche, Mesure de Paris, l'arpent de 100 perches et la perche linéaire de 24 pieds.

Signé : Groleau.

Echelle de 1200 Toises produisant 300 Cordes ou 300 Perches.

0 100 200 300 400 500 600 700 800

1200 t

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

A l'intention de mesdames et messieurs
les Maires et Conseillers Municipaux

Le 20 Octobre 1993

PROTECTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

ATTENTION RURALITE

DANGERS !

On veut aider le monde rural, on voudrait l'étouffer on ne s'y prendrait pas autrement !

Les divers textes qui interdisent toutes les activités humaines sont :
- la Directive CEE du 2 avril 1979 (concernant les oiseaux sauvages) 79-409
- l'arrêté du 17 avril modifié le 2 novembre 1992
- la Convention de BERNE, en vigueur depuis le 1er août 1990, qui protège strictement les plantes et la faune sauvage (119 espèces végétales et plus de 400 animales)
- la Directive CEE du 21 mai 1992, qui protège intégralement les habitats, la faune et la flore sauvage. (72-43)

Avec la première Directive, dans les zones de protection, il est interdit de perturber, ou déranger les oiseaux sauvages pendant les périodes de reproduction et de dépendance.

Avec la Convention de BERNE, pour la flore et les bêtes sauvages, cette interdiction s'étend à la période d'hibernation.

La Directive de 1992 y ajoute les périodes de migration.

C'est donc pendant toute l'année que les plantes et les bêtes sauvages seront les maîtres incontestés des territoires qui leur sont réservés. Il est certain que tout cela provient du manque de suivi, par les Politiques qui se sont succédés.

La Directive 79-409 CEE a été prise sous le septennat de Monsieur Valéry GISCARD d'ESTAING, le 2 avril 1979 à LUXEMBOURG, et signée le même jour par le ministre des affaires étrangères, Monsieur Jean-François PONCET.

Monsieur Valéry GISCARD d'ESTAING déclarera en 1992 : "qu'il n'avait jamais entendu parler de cette Directive, prise en 1979, sous son septennat". Nous le citons :
"C'était l'un des principaux défauts de la procédure européenne : des décisions importantes touchant les modes de vie et les habitudes de nos concitoyens pouvaient être prises pratiquement dans l'ignorance à peu près complète des Dirigeants Français."

Monsieur Jean-François PONCET était le Ministre des Affaires Etrangères de Monsieur Valéry GISCARD d'ESTAING. Il aurait ainsi engagé son pays sans que le Président de la République le sache ?...

Quelle peut être la valeur d'un tel engagement ?...

C'est encore sous le même septennat qu'a été pris l'arrêté interministériel du 17 avril 1981. Au mépris de la Directive qui prévoyait la régulation et les dérogations concernant toutes les espèces d'oiseaux sauvages, cet arrêté en assure la protection intégrale !!! (même avec les modifications intervenues le 2 novembre 1992)

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

La Directive du 2 avril 1979 a été mise à profit par divers Ministres de l'Environnement. L'action de Brice LALONDE le prouve. Il a envoyé un nombre de listes ZICO à BRUXELLES pour l'inscription de ZPS, sans qu'aient été consultés les propriétaires, exploitants, usagers et élus, pourtant les seuls concernés.

Véritable décideur, le Directeur de la Nature et des Paysages, Monsieur Gilbert SIMON, a su imposer sa volonté à Madame Ségolène ROYAL (voir les instructions ministérielles des 5 et 6 novembre 1992 sur le cormoran). Aujourd'hui, avec la nomination de Monsieur Christian METTELET, Conseiller Régional "Génération Ecologie" des Pays de la Loire, au Cabinet du Ministre de l'Environnement, Monsieur Michel BARNIER, la situation ne s'améliorera pas.

Monsieur METTELET est un "lieutenant" de Brice LALONDE.

Après le "lieutenant" c'est le "grand chef" qui fait son entrée. Brice LALONDE a été chargé de mission par Michel BARNIER (Ministre de l'Environnement) et par Edouard BALLADUR (Premier Ministre).

C'est donc la "continuité dans lechangement" !...

Etait-ce le désir des électeurs ?...

Les OGAF (Agriculture-environnement) figurent, en priorité, dans les zones réservées à la flore et à la faune sauvage. La LPO y est "étroitement associée". Cette LPO qui écrit... "être très prudent sur nos déclarations envers nos adhérents". Sous prétexte d'aider le milieu rural en y injectant de l'argent français et européen (notre argent).

Tant de promesses ont été faites, jusqu'en mars 1993, pour "redresser" le Pays. La continuation de ce gaspillage prouve que priorité est donnée aux bêtes et aux plantes, pas aux humains. Ils n'ont que le droit de payer.

C'est inacceptable.

On est en train de sacrifier l'économie et ses acteurs sur "l'autel vert". Le développement économique en général, et celui du monde rural en particulier, ne sont surtout pas incompatibles avec le développement de l'environnement. Mais, à l'heure actuelle, les vecteurs utilisés et les moyens employés pour le deuxième, sont diamétralement opposés aux premiers.

Donc, très préjudiciables, à court terme, pour l'avenir économique, social, récréationnel et culturel.

On doit craindre, nous les agriculteurs, les pêcheurs et les chasseurs qu'à travers cette aliénation de notre droit d'exploitation et de chasse, la propriété inaliénable léguée par les générations précédentes soit privée de toute réalité.

La mise en place de toutes les zones sensibles de protection nous amènera à l'exclusion des hommes de la nature.

Nous, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, propriétaires, avons fait un projet de modification de la directive européenne 79-409 du 2 avril 1979. Après avoir rencontré Monsieur Michel BARNIER, ministre de l'environnement, le 28 septembre 1993, celui-ci a trouvé ce projet de modification tout à fait judicieux et a compris la nécessité de l'étudier rapidement. Une entrevue prochaine est programmée.

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Les 400 espèces animales et les 119 espèces végétales sont toujours existantes et les comptages sont satisfaisants. Le 7 juillet 1992, le ministère de l'environnement nous le confirmait.

Conclusion : Pas de droit de préemption.
Laisser les espaces dans l'état.
Entretenir les réserves existantes déjà très nombreuses dans notre pays.

A quelle fin veut-on faire des zones de protection ?...
Laissons la gestion de cette nature aux propriétaires, aux agriculteurs, aux pêcheurs et aux chasseurs, comme ils ont su le faire depuis plusieurs siècles.

Le Président FDSEA St Philbert de 6e Lieu

Président FDSEA St Lumine de Coutais.
Conseiller Municipal

UNION DEPARTEMENTALE
DES COMITES DE DEFENSE
DES CHASSEURS DE GIBIERS d'EAU
DE L.A.

Le Président
Serge Blineau

Le Président de l'Association Agréé de Pêche et de Pisciculture
"Le Matin Pêcheur Philibertin."

Agriculteur St Mars de Coutais

Le Président de la Société du Canal de Buzai

COMITÉ de DÉFENSE
DES CHASSEURS
GIBIERS D'EAU
SECTEUR SUD 44

Le Président
Jules Jeanneau

Président FDSEA de St Mars de Coutais

UNION DEPARTEMENTALE DES PRESIDENTS
DES SOCIETES COMMUNALES DE CHASSE
ET CHASSES DE LOIRE-ATLANTIQUE
2, Rue du Général de Lasalle
44000 NANTES

SOCIATION DEPARTEMENTALE DES PRÉSIDENTS
DES SOCIETES DE CHASSE AU GIBIER D'EAU
DE LOIRE-ATLANTIQUE
2, Rue Général de Lasalle
44000 NANTES

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Leucate, le 8/2/ 1994

CNRS
Comité de Lecture
3 Rue Michel Ange
75016 PARIS

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous une réflexion personnelle sur le travail du Mr Marion, intitulé : *"Les oiseaux piscivores et les activités piscicoles, impact et protection"* .

Ce monsieur affichant sa qualité de Chercheur au CNRS sur tout ce qu'il présente, j'en suts fort marri pour votre institution que je respecte trop. Il y a là un véritable abus de confiance et un abus de bien social à laisser une personne présenter comme scientifiques des considérations personnelles malheureusement non fondées. Cela ne m'a pas donné envie de lire les travaux originaux du Dr Marion mais j'espère que votre Comité de Lecture aura exigé des informations biologiques et statistiques plus sérieuses que celles qui sont présentées dans cette plaquette .

fai eu moi même le plaisir de passer par les arcanes des "matériels et méthodes" et la validité statistique des plans expérimentaux et je me sens donc parfaitement autorisé à critiquer de manière constructive des dérapages que je considère comme dangereux pour le monde scientifique auquel je veux appartenir. Une actualité récente vient de montrer combien les hommes politiques pouvaient être abusés par des scientifiques qui cessent de l'être au moment des décisions difficiles. La révolte actuelle des pêcheurs est elle aussi inscrite dans l'évolution des statistiques biologiques et économiques de la pèche française, mais là aussi on peut constater qu'il n'y a plus d'organismes scientifiques respectueux de ce nom pour enregistrer ce qui se passe et aider à la prévision des politiques.

En espérant que vous veillerez à ne pas vous laisser égratigner par tant d'inconséquences.

Avec mes meilleures salutations profondément scientifiques,

Jean François Le Bitoux

Docteur Vétérinaire

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Critique de la plaquette de Mr Marion, CNRS :

Les oiseaux piscivores et les activités piscicoles, IMPACT ET PROTECTION

Madame, Monsieur,

S'informer en 1994 : une tâche redoutable. Comment s'y retrouver entre info et intox lorsque les scientifques eux mêmes brouillent les cartes ?

Les dégâts occasionnés par les populations croissantes de cormorans migrateurs en France sont une réalité coûteuse pour notre économie. Pendant notre enquête, il est apparu que les interlocuteurs étaient souvent mal informés sur la réalité de la situation qui est gravissime dans certaines régions, comme sur les marais atlantiques. Ce n'est pas encore le cas en Languedoc Roussillon mais compte tenu de la dynamique de développement de cette population, on peut craindre le pire à court terme.

On a ainsi appris que le "spécialiste des cormorans" en France était un chercheur du CNRS, Mr Marion, Docteur es Sciences en Ecologie et Ethologie. L'analyse de la plaquette qu'il a édité est une honte autant pour le CNRS que pour le Ministère de l'Environnement qui l'a coéditée car il ne s'agit pas d'un travail scientifique ni sur le fond, ni dans la forme, alors qu'il tente de se présenter comme tel. Ce serait un livre grand public, nous n'y trouverions rien à redire et nous trouverions cela charmant pour les "protecteurs des oiseaux". Sachant que cela peut être compris comme une position "scientifique" et "officielle" du Ministère de l'Environement, nous sommes confondus devant tant d'inconsistances : ce n'est pas de l'info, c'est de l'intox à chaque page.

Nous avions préparé une critique systématique, ligne par ligne, de ce document, mais, comme un mauvais roman, on s'en lasse vite et nous nous contenterons de quelques idées qui trahissent trop clairement les volontés de l'auteur. Nous nous tenons à votre disposition pour faire une critique plus complète si vous le souhaitez, critique scientifique et "philosophique". Il est tout de même regrettable qu'un scientifique abuse de son titre pour tromper le grand public et c'est un autre grand débat très actuel.

Les oiseaux piscivores et les activités piscicoles, IMPACT ET PROTECTION

Une orientation de base douteuse : "Impact et protection", ce document ne traite correctement ni de l'un, ni de l'autre.

L'ensemble de ce travail n'a jamais prétendu étudier l'évolution de la population "piscivore" : la mouette rieuse et le Martin pêcheur n'en sont pas, ni par leur nombre, ni par leur appétit. Ces oiseaux ont été retenus "pour la décoration", parce que Mr Marion voudrait faire croire que pisciculteurs et pêcheurs sont des gens irresponsables qui massacrent tous les oiseaux qui se nourrissent de poissons : c'est d'une bêtise affligeante d'un esprit non critique et non "scientifique".

Un vocabulaire de propagande : le vocabulaire n'est ni neutre, ni scientifique, ni dans ce qui est exprimé, ni dans ce qui est omis : il s'agit visiblement là d'une plaquette de propagande de sensiblerie mal placée. 320 g de consommation par jour et par individu n'a rien de "modeste" pour des bancs d'oiseaux de plusieurs centaines d'individus : **ce vocabulaire présent à chaque page traduit l'absence d'approche scientifique de ce travail et le biais qui en résulte**. La signature CNRS est donc un véritable abus de bien social. On pouvait s'attendre à une explication "scientifique de l'évolution des populations d'oiseaux au cours des vingt dernières années ce qui aurait permis aux responsables politiques administratifs et écologiques de se faire une opinion "en connaissance de cause".

Un travail volontairement biaisé : tout ce qui touche aux déprédations des cormorans et à une moindre mesure aux hérons est systématiquement "modéré" tandis que les capacités des pisciculteurs à gérer leur élevages sont plus que sérieusement mises en doute. Mr Marion a préféré traiter par le mépris ce qui risquait d'être à l'encontre de son idée de "protection totale" des populations concernées. C'est un principe boudhiste qui a sa force de loi dans d'autres pays très respectables mais qui ne correspond ni à notre civilisation, ni à notre culture.

Une absence de prise en compte de l'environnement : Mr Marion oublie aussi que notre environnement n'est dédié, ni exclusivement aux pêcheurs, ni aux aquaculteurs dont nous sommes, ni aux cormorans. Un des équilibres de notre Culture et de notre Civilisation est de tenter de conserver une nature variée. L'environnement de la dernière page de couverture est aussi symptômatique de ce que nous essayons d'éviter : la désertification de sites par le développement d'une seule espèce.

La nature, c'est la diversité et c'est pourquoi nous luttons aussi contre le béton, tous azimuths. Le bruit des canons anti oiseaux n'est pas du tout la raison d'être d'une création d'une entreprise agricole, hors des tumultes de la vie moderne. Combattre une pollution par une autre pollution nous apparait comme une idée indigne d'un écologiste, mais il est vrai que si Mr Marion n'a jamais prétendu l'être, nous, nous le sommes dans notre pratique de nos élevages. Nous n'avons pas fait enterrer à nos frais les lignes téléphoniques et électriques pour nous faire gâcher l'environnement par des coups de canons irréguliers.

Une source de pollution significative : 300 g de poissons = hypothèse de consommation basse car les ornithologues acceptent qu'en période de reproduction les oiseaux consomment de plus de 500 g de poissons par jour. Y a t il dans le règne animal beaucoup d'oiseaux qui mangent autant ? Quel en est "l'impact" *(comme le disait le titre)* sur la ressource des étangs et sur l'impossibilité de reconctruire une pyramide d'âge ? Autant de désintérêt signicatif de la part d'un "scientifique".

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

300 g de poissons, digérés sans réelle prise de poids, donnent 300 g d'engrais parmi les plus riches en oligoéléments, *donc les plus efficaces* qu'il soit en agriculture. Ce n'est pas par hasard, si les guanos sont des engrais 10 fois moins riches en azote et en phosphore que les engrais traditionnels mais 10 fois plus efficaces quant à leur action sur les plantes. Dans notre environnement , il s'agit d'une stimulation des biomasses végétales marines, phytoplancton à certaines époques mais très rapidement les algues benthiques prennent le dessus et créent une pollution naturelle par déficit d'oxygène la nuit ou en s'accumulant dans certaines parties des étangs.

Des jugements déplacés : prétendre que la pisciculture est une activité à haut risque est non seulement déplacé mais faux. D est vrai que pour mieux maîtriser son environnement, il faut intensifier les productions avec les risques techniques et pathologiques inhérents : c'est le travail du pisciculteur et le risque de tous les éleveurs.

Une source de pathologie grave : le rôle des oiseaux dans la transmission des maladies est une chose bien connue des pathologistes : puisque Mr Marion ne l'est pas, qu'il évite de raconter n'importe quoi. Si nous mettions un poulailler de seulement 500 à 1000 poulets ou canards sur nos bassins, le taux de salmonelles serait tel que les services vétérinaires nous fermeraient d'autorité .... et à juste titre, et les cormorans consomment beaucoup plus que ces derniers. Sans compter l'accumulation des salmonelles dans les sédiments et qui ressortent dans des conditions mal connues comme ça a été le cas lors de la clôture de l'étang de Thau, *il* y a quelques années.

Une source grave de désinformation pour administratifs et politiques : les travaux scientifiques qui devaient aider l'Administration à prévoir l'évolution du phénomène et à prendre les décisions ad hoc n'ont pas été réalisés pour les raisons énoncées ci-dessus et contribuent à créer la situation conflictuelle que nous connaissons. Cela éviterait à tout le monde de perdre son temps sur des sujets somme toute mineurs : nous sommes des défenseurs de notre environnement et des acteurs économiques de notre région et nous souhaitons rester l'w1 et l'autre. Nous n'avons pas l'intention de laisser notre environnement se dégrader et nous avons les moyens de traiter les pollutions naturelles et artificielles - le plus souvent d'origine humaine - et les autres formes des pathologies de l'environnement propres à notre époque.

Conclusion

Par ces jugements hâtifs et déplacés, Mr Marion se discrédite totalement . Nous n'attendons pas d'un chercheur qu'il prenne position mais qu'il enregistre des observations, qu'il les traite selon des programmes reconnus de manière à ce que d'autres puissent refaire le travail après lui et vérifier ou non ses résultats : ce n'est qu'à ce moment là que les résultats peuvent être considérés comme scientifiques.

Il est fort maladroit de demander à un chercheur d'entériner des programmes qu'il propose sans contre-expertise. Les études prioritaires demandées par les chasseurs et les pêcheurs étaient vraisemblablement d'éliminer une partie de la population et d'étudier le reste après. Mr Marion préfère faire l'inverse : cela lui garantit du travail pendant plus longtemps. ll n'y a rien de pire pour un chercheur que de résoudre le problème sur lequel il travaille : vous lui enlevez son gagne pain et il est douloureux pour lui de devoir faire preuve d'imagination pour retrouver un sujet intéressant. Que des sanctions puissent être prises ne nous étonneraient guère ; gérer et utiliser aussi abusivement l'argent du contribuable impliquent des devoirs et des responsabilités .

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Notes de travail

Les oiseaux piscivores et les activités piscicoles, Impact et protection

fSous titre orooosé · LES CORMORANS, nouvelle pathologie de l'environnement)

Ce travail ne traite, ni de l'impact des oiseaux piscivores sur les activités piscicoles, ni de la protection de ces activités. Il traite de la protection des oiseaux contre les activités humaines ; c'est exactement la dérive dangereuse tant sur le plan philosophique qu'écologique que dénonce Luc Ferry.

p. 1 L'essor d'une population animale ne peut être "récent" : elle est programmée dans des équilibres de l'environnement sur lesquels nous attePdons précisément les analyses et les synthèses d'un chercheur scientifique. Tous les cycles biologiques ont leur lourdeur et un scientifique devrait précisément être là pour nous éclairer sur celui de ces oiseaux qu'il a choisi d'étudier de son plein gré : tout le malaise à la lecture de ce document tient précisément à l'absence de vue scientifique d'une situation plus que préoccupante.

p. 2 Carte des répartitions des pisciculture s OK : date? Production ? Chiffres d'affaires? Personnels employés? Rien n'est neutre, ni ces chiffres, ni les omettre.

Mr Marion tend à diminuer la population des pêcheurs, en les citant à temps partiel et en omettant la pêche dans les lagunes méditerranéennes : les petits métiers représentent plus de 600 personnes, sur le simple quartier de Port Vendres. lls pêchent environ 10 T de poissons par personne et par an dans les lagunes et dans la zone des trois milles, soit 6.000 T par an.

Sur une hypothèse de travail d'une population hivernale de 10.000 cormorans sur la côte du Languedoc Roussillon chiffre vraisemblablement sous estimé car on ne remarque les oiseaux que lorsqu'ils font des groupes d'une centaine d'individus et il passe des dizaines de milliers d'oiseaux en migration vers I'Esapgne et le Maghreb. Ces 10.000 oiseaux- uniquement les cormorans car les goëlands sont bien plus nombreux - pêchent 4 T par jour soit de 800 T à 1.000 T en 6 mois de présence; (chiffres sous estimés car avant de migrer vers le nord les oiseaux mangent plus de 500 g de poissons par individus). Cette population d'oiseau;< intéresse particulièrement les pêcheurs d'étangs car elles pêchent sur le même territoire que ces derniers, ce qui est moins le cas pour les oiseaux de pleine mer.

Bien entendu, on oublie les pêcheurs d'étangs (touristes et professionnels) qui ont déjà été rayés de la carte par les cormorans ! La pollution aussi y joue un rôle important mais nous souhaitons dépolluer pour permettre à des pêcheurs de revivre et non pour y installer des oiseaux. Avec un peu de patience, Mr Marion pourra constater que les cormorans ne gênent aucun pêcheur, ni aquaculteur puiqu'ils les auront éliminés.

En attendant, la présentation des oiseaux est contradictoire : les martins pêcheurs sont synonymes de vie le long des rivières et des étangs mais ils n'y trouvent plus de quoi se nourrir après le passage de cormorans et d'autres formes de pollution aussi détestables. S'ils mangent si peu, ils n'ont pu être "dénoncés" comme des pillards, par les parties "intéressées". Leur présence et leur photo, répétées dans cette brochure, est donc de "l'intox". De toutes façons les quantités consommées ne sont pas du tout du même ordre de grandeur que pour les autres oiseaux. Leur présence n'est pas neutre, elle est destinée à induire le lecteur en erreur. ll n'est d'ailleurs prévu aucun système pour les "combattre", c'est reconnaître qu'ils ne créent pas de gros soucis.

p. 7, Le Grand Cormoran ; il est scientifiquement inexact et tendancieux de déclarer que "cet hivernage se limite essentiellement à..." Comme c'est une espèce en extension, elle s'installe partout où ça lui plaît et les chiffres passés sont sans intérêt sinon pour prévoir où il risque de sévir prochainement, dès le prochain mois de septembre. Il est exact de prétendre qu'il se nourrit essentiellement de poissons mais c'est un carnivore opportuniste et il s'est régalé

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

de nos crevettes qu'il va chercher dans les sédiments de nos bassins; il est aussi exact qu'il attetlt qu'elle soit d'une taille à sa convenance.

La rubrique "comment se protéger ne traite pas des Martins pêcheurs" mais essentiellement des cormorans ; ce qui prouve que c'est quand même "la bête noire" de tout le monde.

p. 12 E;o...-rensif : Si les pertes par prédation des hérons cendrés sont surestimées parce que les bassins sont en général trop profonds et qu'ils se cantonnent sur les bords où les poissons passent moins fréquemment, il est clair que l'impact des cormorans est sous estimé puisqu'il ne tient pas compte de la dynamique exponentielle du développement de cette espèce.

p. 14 Intensif : *Mr* Marion craint à juste raison que les dégâts annoncés n'entraînent un changement logique d'attitude de la part des ministères : il se discrédite une fois de plus. Par contre. on aurait pu attendre une réflexion scientifique qui permettrait de décider si au non de la diversité des espèces à utiliser notre espace, nous allons en favoriser une aux dépens des autres.

Quand aux exemples (p. 15) visant à démontrer que les éleveurs ne connaissent pas leur métier, je trouve totalement déplacé que *Mr* Marion se complaise à leur maintenir la tête dans l'eau alors que ceux-ci attendaient sans doute d'un scientifique, quel qu'il soit, une attitude plus retenue, voire un début d'explication des problèmes rencontrés et enfin une aide pratique ; s'il préfère rester dans sa tour d'ivoire, qu'il y reste, mais c'est encore à nous. les producteurs que l'on présentera la facture. son salaire.

Cet exemple pourtant a un autre intérêt scientifique : il montre qu'un héron est capable de prélever 3700 alevins en 2 semaines. Ca laisse rêveur sur la possibilité de refaire vivre un marais où se prélassent des centaines de hérons ! Il en va de même lorsque les cormorans ont détruit toute vie : il ne reste plus qu'aux algues à envahir les espaces morts.

Le seul cas intéressant est celui de la pisciculture des Pays Bas qui a été franchement décimée. Il est curieux que les seuls chiffres reconnus par Mr Marion soient étrangers mais il est scientifique de les avoir inclus. Il reconnaît là qu'aucun dispositif n'est efficace vis a vis d'w1e population qui a envie de se nounir. De plus, il est connu que les fils tendus sont des pièges pour les échassiers moins adroits que les cormorans qui apprennent vite à les éviter : mouettes et autres oiseaux marins y paient un lourd tribut.

Ii faut préciser que les cormorans font de sérieux dégâts du Danemark au Maghreb : il est difficile de se mettre à l'abri de leurs dégâts : la preuve, la colonie qui nous pille n'était pas signalé sur la carte établi par Mr Marion en 1989: c'est dire si la situation est sérieuse et qu'elle s'est dégradée rapidement : effectivement, sur nos bassins, nous n'en avions pas entendu parler avant 1992.

Les conclusions prétendant que l'on exagère les prédations par concentrations sont fausses : il est certain que *s'il* n'y a pas de poissons, il n'y a pas de prédateurs : plus il y aura de poissons. plus il y aura de prédateurs, puisqu'ils n'ont pas de prédateurs eux mêmes. Ces conclusions sont donc fausses : les prédations constatées par connorans sont toujours catastrophiques et justifient souvent la cessation d'activité des élevages. Les marges économiques des éleveurs terrestres et aquacoles ne leur permettent pas de nourrir des parasites, ni des voleurs.

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

La pêche des macres en août 1964

Les macres à peu près le même endroit fin juillet 1996

« *CDCGE 44 Grand Lieu / Les* amis du lac de Grand Lieu et de ses marais »
La copie de tout ou partie de ce document est interdite

UNION DES COMITES DE DEFENSE DES CHASSEURS DE GIBIERS D'EAU DE LOIRE-ATLANTIQUE

Compte rendu de la réunion du 28 avril 1994
"sortie dans les marais bordant le lac de Grand-Lieu"

Participants

Mr BARATON secrétaire général de la préfecture de Nantes
Mr LEDOUIN secrétaire de Mr BARATON
Mr LEMAIRE chef du service environnement de la préfecture
Mr VERIDIQUE directeur de la D.D.A.F.
Mr BLINEAU président de l'union départementale des comités de défense des chasseurs de gibier d'eau de Loire Atlantique
Mr JEANEAU président du comité de défense du bassin de Grand-Lieu observateur délégué
Mr JOYE conseiller technique du l'union départementale
Mr GRIS administrateur du comité de défense du bassin de Grand-Lieu observateur délégué

Sur l'invitation de Mr BLINEAU, toutes ces personnes sont allées se rendre compte sur place du niveau d'eau du lac à la fin avril et des inconvénients de relever le niveau d'eau de 40 cm en été par rapport à la faune et à la flore, avec les explications de Mr JEANEAU se basant sur le présent et surtout sur l'historique de Grand-Lieu qui a été vécu par tous les riverains depuis des générations. Historique de l'entretien du lac complètement abandonné.

A la demande de Mr BARATON, ce compte rendu a été déposé à la préfecture, le 13 mai 1994.

« *CDCGE 44 Grand Lieu / Les* amis du lac de Grand Lieu et de ses marais »
La copie de tout ou partie de ce document est interdite

COMITE de DEFENSE
DES CHASSEURS
GIBIERS D'EAU
SECTEUR SUD 44

COMITE DE DEFENSE DES CHASSEURS DE GIBIER D'EAU DU SECTEUR SUD 44 – GRAND LIEU

Chateau-thébaud le 28 avril 1994

Objet : Lac de grand lieu,
entretien, niveaux d´eau.

Depuis déjà de nombreuses années l´union soutient la thèse de dire que l´entretien du lac est indispensable comme sont entretenus les marais périphériques par les agriculteurs, à condition toutefois de ne pas monter le niveau du lac l´été, ce qui ferait laisser de nombreux hectares de marais à l´abandon, but peut-etre recherché en realité sous le couvert de combattre les nénuphars, tout le monde sait bien que les nénuphars seront retardés de quelques jours par les 40 cms d´eau en plus, mais quelque soit la profondeur ils arriveront tous rapidement en surface, par contre 40 cms d´eau en plus, il devient alors facile de dire que la surface en eau du lac est de 5600 ha, 5600 ha étant la surface désirée en réserve par le directeur du lac, et tant pis pour les expropriations. Lors d´une réunion à St Philbert en sept 92, Mr MOISAN directeur DIREN a déclaré qu´il y avait 4000 ha en eau, il lui a été rétorqué que c´était faux, preuves a l´appui, Mr MOISAN a fait la sourde oreille et n´en a jamais tenu compte.

Lors d´une réunion du comité consultatif et du préfet, il a été noté que "l´eutrophisation s´est amplifiée par un niveau exceptionnellement bas depuis qu´une partie du lac est vidée en avril pour permettre la fauche de la pature sur les 1200ha de marais gagnés sur les eaux", depuis cette réunion, nous demandons ou sont ces marais et quand ont-ils gagné sur les eaux ! a quand la réponse !!! Nous sentons bien que beaucoup de gens veulent faire avancer un dossier " scientifique " sans fondements au profit de leurs idées orientées, sans s´occuper de la réalité du terrain (doc 1 et 2).

Après avoir vanté les mérites de la société du canal de buzay Mr MARION dans son livre déclare que c´est grace a cette société si le lac vit encore, celui-ci l´attaque dans un communiqué de presse ! il déclare aussi qu´il sagit de revenir aux niveaux hydrauliques d´entre 1880 et 1965,
c´est ce que nous désirons été comme hiver !! (doc 3 et lettres de témoignages).

Une Ogaf sur grand lieu, pourquoi ! pour encourager les agriculteurs à ne pas employer d´engrais, supprimer certaines pratiques agricoles, les terres visées en ogaf n´ont jamais eu d´engrais et la seule pratique consiste au fauchage, soit une culture douce depuis toujours (à encourager !)(doc 4)

La pollution Mr TARDIVEAU chef de cabinet de Mr MOISAN de la diren, a déclaré fin aout 92 que la première plante a disparaitre était le macrier, il était donc surpris de savoir qu´il y en avait toujours à grand lieu plus ou moins étouffés par les nénuphars, à chacun d´en tirer ses conclusions !

Mr MARION à la page 64 de son étude déclare que les chasseurs sont clairement favorables à une remontée du niveau d´eau, surtout les propriétaires de plans d´eau, dans un communiqué de presse du 14.04.93, celui-ci déclare que les chasseurs propriétaires de plans d´eau craignent que ce nouveau

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

niveau d'eau rendent ces plans d'eau inattractifs, au bénéfice des autres chasseurs sur le marais !! que doit on penser ! (doc 5)

Cette thèse de l'entretien du lac l'union s'y appuie par des témoignages de riverains d'age respectable et ayant passé leur vie au bord et avec le lac, ceux-ci savent bien qu'autrefois le lac était entretenu, les pêcheurs autrefois nombreux se devaient de faucarder les nénuphars, ce faucardage deux fois par an élimine les nénuphars, en saison sèche ls mettaient le feu aux levis empêchant toute prolifération, ces feux se voyaient de loin et longtemps, l'été les saules étaient coupés pour.être ramenés en bateau l'hiver, les acquéreurs de marais devaient l'entretien des douves les limitant et ce au plus tard le 1 er aout de chaque année les vendeurs et propriétaires du lac se réservant le droit de passage soit par voie d'eau soit par voie de terre, au 15 aout les gens allaient à la pêche aux macres sur le lac et nombreux sont ceux qui ont pique-niquéle midi du 15 aout à la pointe des bonhommes ce qui est impossible aujourd'hui, Mr GIRAUDET l'ancien propriétaire ayant complètement abandonné cet entretien sur les bonhommes, comme l'a également fait Mr GUERLAIN sur sa partie ce qui fait que l'entretien du lac est dans son ensemble abandonné depuis 35 ans. (voir témoignages)

Entre la partie lac et les marais entretenus, il existe une zone que les gens du pays appèlent "les fonds", cette zone très importante est inexploitable, d'où sans doute son nom "les fonds", et non inexploitée comme l'a noté la chambre d'agriculture, de mémoire d'ancien les fonds ont toujours été ce qu'ils sont aujourd'hui, et par année très sèche, ces fonds étaient et sont entretenus dans une certaine profondeur.(voir témoignages).

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Union Départementale des Comités de Défense des Chasseurs de Gibier d'eau de la Loire-Atlantique

VISITE DES MARAIS DU LAC DE GRAND-LIEU

LE JEUDI 28 AVRIL 1994

La mesure préconisée par le Directeur de la Réserve Naturelle, Monsieur Loïc MARION, "rehausser de 40 Cm le niveau d'eau pour limiter la prolifération des nénuphars" est une affabulation.

De nombreux exemples prouvent que des niveaux d'eau, supérieurs à 3 mètres toute l'année, n'empêchent pas leur pousse, ni prolifération, s'il n'y a pas d'entre- - tien.

Le but est simplement, par l'inondation des terrains périphériques, de por- - ter la Réserve de 2 700 aux 5 600 hectares de son inventaire ZICO. Les prairies ac- - tuelles ne seront plus constituées que de plantes hygrophiles, sur des terrains peu entretenus par l'homme.

D'où, Arrêté de Protection de Biotope (Code Rural, article R 211-12)

LE RAGONDIN: " Le jour de la battue, plus de 7 000 ragondins ont été tués, et emme- -nés à l'équarrissage .... effort de destruction annihilé par la protection absolue de ces mammifères sur la réserve naturelle"""

(Le Courrier de Paimboeuf du 26 Février 1993)

Monsieur le Préfet de Loire Atlantique pourra-t-il obtenir le respect de son Arrêté du 1er Février 1988?

""... La lutte contre le ragondin est obligatoire sur le territoire de toutes " les communes du Département" (article 2)

Pourtant, le Décret n° 88-940 du 30 Septembre 1988, et la Lettre-Circulaire DPN/Si n° 1432 du 19 Février 1986, article 8, précisent:

""""""" La destruction des animaux nuisibles peut s'exercer dans les lieux où " la chasse est prohibée, par exemple les réserves de chasse..."

UTILISATION DES FONDS DE L'ETAT:

Sur l'enveloppe de 2 Millions de francs prévue pour le dragage, la moitié seulement y sera affectée.

(Réunion du Comité Consultatif de la Réserve Naturelle du 23 Septembre 1993, Mr le Maire de LA CHEVROLIERE)

REPONSE DE Mr MARION:

"" La Loi littoral impose que, sur les zones humides tous les travaux supé- - rieurs à 1 MF fassent l'objet d'une enquête publique.

"" Il y avait donc nécessité de séparer en deux l'enveloppe 1993..""

(Presse Océan du 13 Octobre 1993)

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Le refus de l'enquête publique est à rapprocher du refus de communication des données ornithologi ues confidentielles de l'inventaire ZICO.

Il semble qu'une enquête judiciaire soit souhaitable pour déterminer si l'argent, remis à l'effet d'en faire un usage déterminé (dragage) a été détourné *de* sa destination.

Dans les agissements de Mr MARION, on ne trouve pas la transparence prévue dans la Note d'Information du 30.12.1992(appli..cation de la Directive "habitats")

Le "spécialiste" du lac, qu'est Jules JEANEAU, fournit des preuves irréfu;,. - tables que la réalité n'est ras celle de Mr MARION.

LA DIRECTIVE "OISE.AUX"

Les résultats malfaisants de son application, ainsi que de la Convention de BEP.NE et la Directiv Hahitats, ont été portés à la connaissance de Mr le inistre de l'Environnernent.Des dossiers ont été établis- difficilement réfutables- et remis à Mr BARNIER, à LA ROCHE SUR YON et NANTES.

Il serait surprenant qu'ils reçoivent une réponse, Monsieur le Ministre ne pouvant maintenant ignorer le genre de confiance que nous a cordons, par expérience, au ONP.

•Le refus d'aoplication des articles 1,2 et 9 de la OIR 79/409, fait que,dans le ciel de France, 6 à 700 collisions sont constatées chaque année entre des avions et des oiseaux sauvages (699 et 1992).

La C.J.E., prompte à condamner des périodes de chasse, accorderait-elle plus d'importance aux oiseaux sauvages qu'aux vies humaines ?

CONCLUSIONS:

Les m nifestations de BORDEAUX (100 000), PRIVAS (40 000), TOULOUSEt7 000) préfigurent des suites envisageables.

C'est toute la ruralité oui va se mohiliser.

C'est pourquoi les ouvertures "traditionnelles" de chasse en manifestation- 1er Mai en Médoc, 14 Juillet prévisible dans nombre de Départements- devraient atti- - rer l'attention de nos responsables.

Dans nombre de cas, ce sont eux qui ne resoectent pas les textes qu'ils sont chargés de faire appliquer.

Le Conseiller technique:

1"4ichel JOYE.

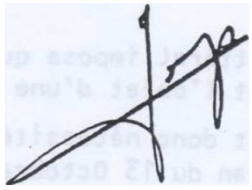

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Douve dans les marais entretenus

Le faucardage d'autrefois

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Témoignage de Mr HUCHET André

Le 4/5/94

Monsieur Huchet André

Le Marais Michaud

9° Philbert de Gd Lieu
né le . 4. 9- 28

Certifie que le niveau de l'eau de cet hiver était le niveau normal d'autrefois. Durant mon activité agricole je fauchais dans les fonds du Marais Michaud Isle Verte ainsi qu'avec mon père et mes frères dans ma jeunesse. Nous portions la pature jusqu'à 750 mètres et traînions les mulons

Témoignage de Mr GUILLET Pierre

Le 6/5/94
à St Lumine (44)

Monsieur Guillet Pierre demeurant a la Bromière

Né le 23. 4. 1926

Je certifie que, quand nous allions pêcher des macres sur le lac au 15e étant nous pique-niquions au pied des mulons lieu dit les "Bonhommes", qui était fauché jusqu'au ras de l'eau

Guillet

Témoignage de Mr GUILLON Paul

Mr Guillon Paul
75 Rue du Balise
Le Vieux Moulin
44 118 La Chevrolière

Né le 10 Mai 1922
Grand Lieu.

Je me souviens en 1936 le lac était monté très haut, pour vous dire qu'il était à 5 mètres de la Route du Bâtie le Vieux Moulin qui conduisait à Passay — le château de mon père était donc tout près de la route, donc pas loin pour aller à la pêche —

Parlons de la vigne pour en finir certaines années elle était taillées au mois de Mai — et n'empêche qu'il y avait du Bon vin et une Bonne récolte
elle ne gelait que très rarement vu le niveau d'eau, il se formait du brouillard et empêchait la gelée donc tout était bon —

Bà j'ai de très bons souvenirs de ma jeunesse il y a eu des hauts et des bas mais enfin l'âge est là maintenant

Guillon Paul

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Témoignage de Mr MERCERON .Jean

rJom : M E.:RcE'ROtV

é'norYl ·. ..3 E A 1\J

Date de Naissance : Le 11/12/1934

Adresse: t-1 , *Rue* oe o. ·x

.44 310 .sT .lumr.I'Le *de* Cou+-o.,·s

certifie que j'allais avec l'Y\ C> n

et mon grand-père dans le fond des "Brests"

su o.c J couper du bois \.)e fOùs ""offi e n1ov\ s

l'hiver en bateau. Nous allions également couper

des roseaux que nous portions sur cent cinquante mètres

Nous allions aussi, le 15 août à la pêche au)(*mâcre5*

sur le Lac et que nous pique-niquions au lieu dit,

"Les :BoV\ C>'IY'\'tl'\es oC se h-où'<o. t- es MC>ù vs

"""" J

de pâtures

Signature.

Témoignage de Mr POGU Maurice

Pogu Maurice
La Grêle
St Philbert.

mai 1995.

né en 1930 rentrée à la Grêle en 1947. ferme située en bordure du marais; parlons de 1947. année sèche ou les marais ont été presque totalement fauchés, y compris dans les fonds. jusqu'à la rivière.

il y a eu bien sûr d'autres années sèches précoces alors que le marais était découvert à la fin d'Avril qui donnait suite à la qualité de la pâture. que l'on fauchait en général vers la fin juin début juillet.

Suite à ces fauches précoce, nous mettions des bêtails dessus. pour pâte le regain (repousse) souvent en fin de saison l'eau manquait dans les douves. nous nous mobilisions avec des faux et des crocs, pour faucher et arracher la rouche dans les douves; nous partions de la rivière au fur à mesure que l'on nettoyaient. l'eau nous suivait; nous avions un résultat très satisfaisant. (20 à 30 cm d'eau en bordure des terres)

Les Pêcheurs de Dissay, passaient. faucarder les bords de Rivière et la douve de curée 2 fois par an.

il y eut bien sûr à cette époque des années humides l'herbe ne perdait pas sa qualité, comme maintenant (dû sans doute à la couverture d'eau trop tardif sur les marais)

j'ai également remarqué que, depuis les années Humides de 1980-81 les mauvaises herbes s'implantent sur les près marais; surtout →

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

en particulier sur les prés les plus bas.
(il y a des petits jones noirs) malgré quelques
Années sèche ou normale, la qualité de la pâ-
ture ne revient pas.

Dans les fonds (proche de la rivière) ils ont
été exploités en parties tous les Ans. suivant bien en-
tendu le niveau d'eau (Année Humide)

depuis 10 ou 15 ans. concernant les fonds il y
a des endroits ou il n'y à plus de rouches ni de ro-
seaux, c'est de petites parpicotes. ou autres mauvaises
herbes ou simplement à nu (dû la encore à une
couverture d'eau trop tardif. qui détruit la faune
et la flore, ainsi que des Alevins qui naissent
dans des endroits ou ils seront prisonniers. par la
baisse anormale du niveau d'eau (valeur inesti-
mable pour le lac et les rivières. suite à un niveau trop haut pour la saison.

ne luttons pas contre la nature, laissons-
la faire avec l'aide des exploitants. afin d'avoir
de la qualité dans la végétation.

Nos Ancêtres ont creusés des douves, afin
d'assainir les marais ; alors que maintenant ont
veut les innondés volontairement.

ne détruisent pas la nature.

ou sont les Années ou nous faisions de
la bonne pâture. j'espère que ça reviendras.

Maurice [signature]

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Témoignage de Mr JEANEAU Jules

La Chapelle St Laurent le 4-5-94

Monsieur Jeaneau Jules Le

Demeurant à St Philbert,
né le 24-8-1916 certifie que le niveau
du lac de cet hiver, était le niveau
normal d'autrefois.
Durant mon activité agricole
je faucheis dans les fonds du marais. Michaud,
ainsi qu'avec mon père dans ma jeunesse,
nous fauchions la prairie jusqu'à 150 m
nous traisions également des moutons
avec des vaches.

Jeaneau

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Témoignage de Mr PIRAUD Maurice

Le 30 - 4 -1994

Monsieur Piraud demeurant à Saint Philbert de Grand Lieu, né le 30-9-28, à St Philbert de gd Lieu, certifie que le niveau du lac de cet hiver, était le niveau normal d'autrefois durant mon activité agricole.

J'affirme que je fauchais dans les fonds du marais de l'île vert et la pré Baron, ainsi qu'avec mon père dans sa jeunesse.

Nous portions la pâture jusqu'à 150 mètres . Nous traînions également les mulons .

OBSERVATIONS SUR VOS AUTRES TRAVAUX EFFECTUES DANS LE MARAIS (ex: tronçonnage, pâturage, autres)

Monsieur Piraud Maurice

(signature) Piraud

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Témoignage de Mr GIRAUDEAU Clément

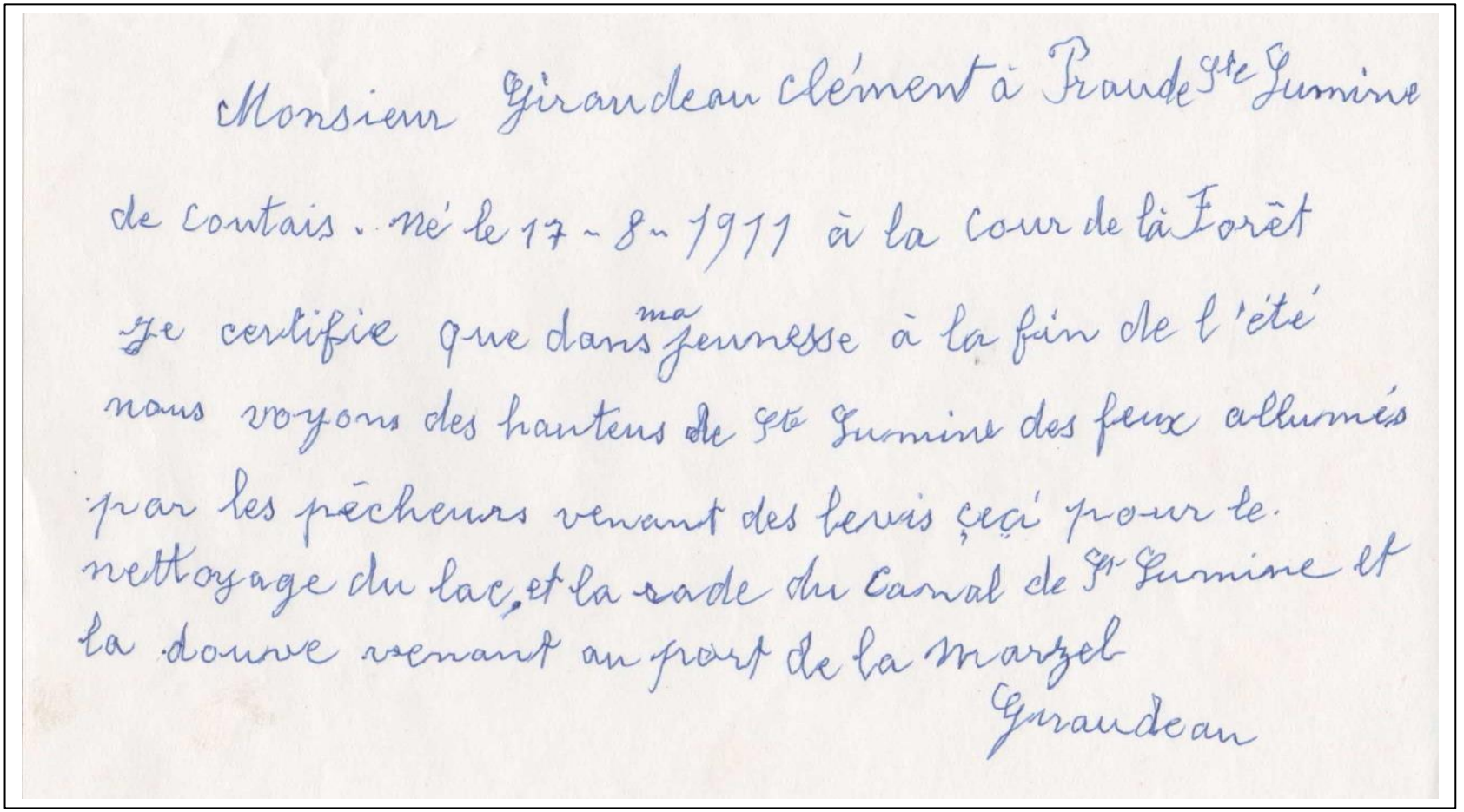

Monsieur Giraudeau Clément à Praude Ste Lumine

de Coutais. né le 17-8-1911 à la Cour de la Forêt

Je certifie que dans ma jeunesse à la fin de l'été

nous voyons des hauteurs de Ste Lumine des feux allumés

par les pêcheurs venant des levis çeçi pour le

nettoyage du lac, et la rade du Canal de St Lumine et

la douve venant au port de la Marzel

Giraudeau

Témoignage de Mr GRASSET Lucien

Le 6 - 5 - 1994

Monsieur Grasset Lucien né le 17-10-1920
demeurant à la Compointerie St-Philbert
de grand lieu

Certifie que le niveau du lac de cet hiver, était bien le niveau normal d'autrefois. Durant mon activité agricole dans les années 1935 à 1955, j'affirme que je fauchais dans les fonds du marais michaud à la faux avec mon père.

On portait la pâture à la fourche 150 mètre plus loin ou on faisait des meulons, sur place que l'on traînait avec un filin sur la terre ferme 150 mètres plus loin au moins.

Grasset

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Témoignage de Mr GUILBAUD .Joseph

22 Avril 1995

dans la Barrière

Souvenir de 1944 ou les Allemand avaient

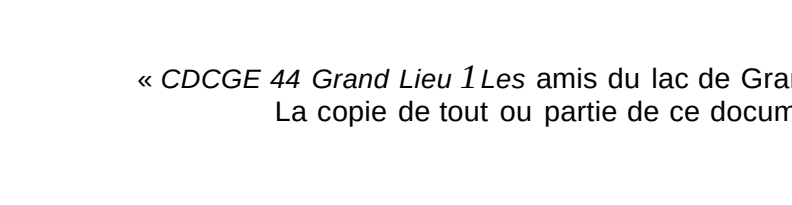

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Témoignage de Mr COËLIER Marc

Le> JO- -1994

Marc COËli..IER
AGRICUITEUR
LES TROISSARDS
44310 St PHILBERT de Gd **LIEU**

Monsieur -+----1iM-Mrm-f*i 42 dcmc;u ant à Saint Philbert de <:1 and Lieu, né le 13 07 53. à ,)J f J/JIM(· , cir ti fi , que le niveau du 1ac de cet hiver, était le niveau normal d'autr•'- fois durant mon activité agricole.

J'affirme que je fauchais dans les fonds du marals -- ---------- , a.tnsi qu•avec mon père dans sa jeun(·ssc.

Nous portions la p ture jusqu'à 150 mètres . Nous trainions également les mulons .

OBSERVATIONS SUR VOS AUTRES TI:<AVAUX EFFECTUES DANS LE l'ARAIS (ex: tronçonnage, p turage, autres)

- t>1.. Tronçonné du Bois ces dernières années, en fin d'été

Nous Fauchons les Fonds des Marais les années où il fait sec

Monsieur Coelier Marc

(signature)

Témoignage de Mr SORIN Joseph

Mr Sorin Joseph né le 18-09-1927
Bellevue Ste Gemme de Coutais

je certifie que dans ma jeunesse
j'allais avec mon père couper
du bois dans les fonds des Bresses
sur le lac nous le ramenions en
bateau l'hiver

Et j'ais connu couper des
roseaux bien des années pour
faire la litière des vaches
en 15 tout nous allions également
à la pêche aux macres tout
en pique-niquant au lieu dit
les "grand-bonhomme" Cette
presqu'île était fauché jusqu'au
ras de l'eau de l'été

le 7 mai 1994
Sorin

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Témoignage de Mr DELECRIN Alphonse

Le 30 - 5. 94.
à St Lumine de Coutais

Mr. Delecrin Alphonse né le 3-5-1922

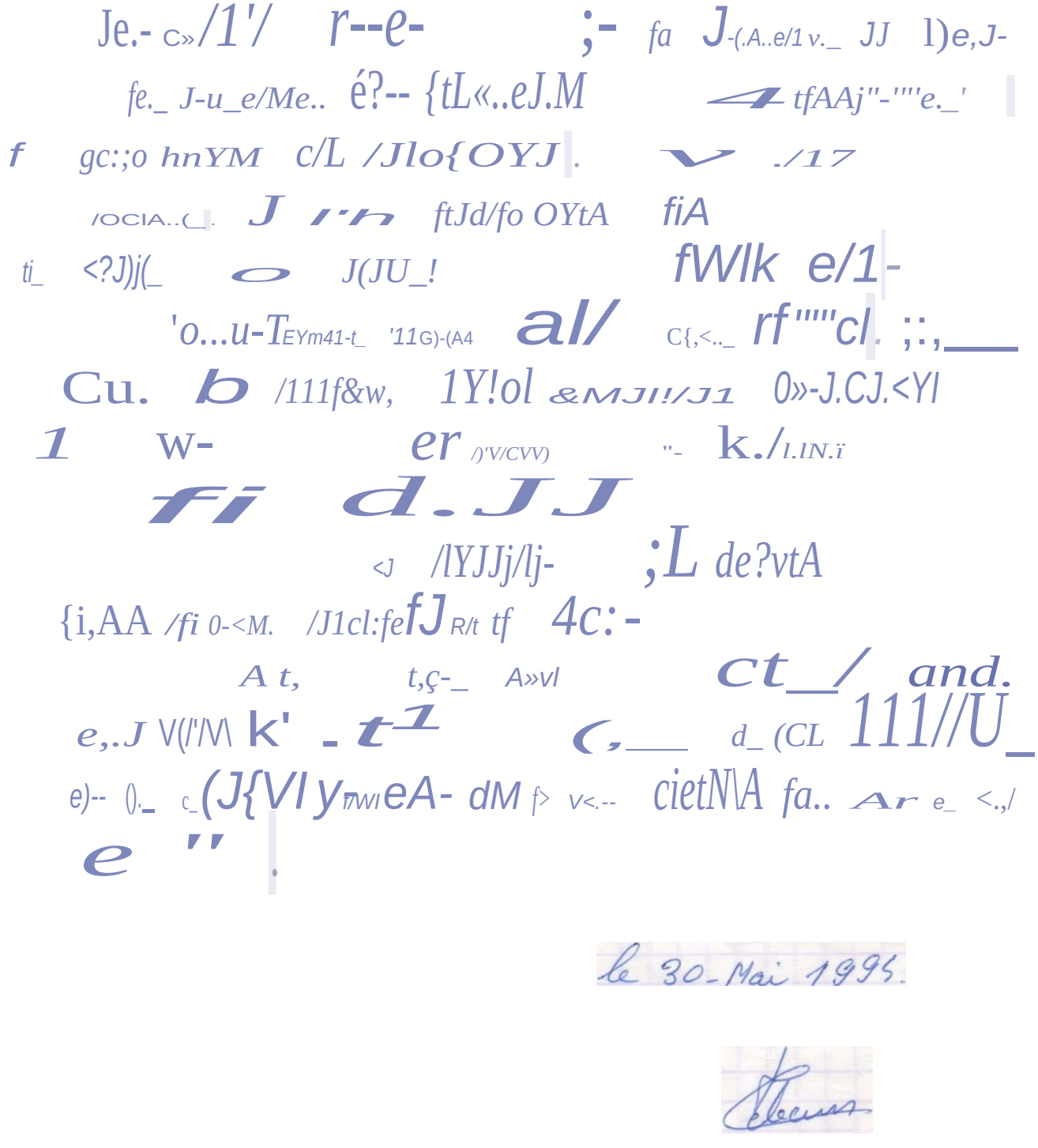

le 30 Mai 1994.

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Le canal de St Lumine dans les marais, dans sa partie privée entretenu par le « canal de Buzay », payé par les propriétaires de marais.

Le même canal dans la réserve gérée par la SNPN et Mr MARION

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Union Départementale des Comités de Défense des Chasseurs de Gibier d'eau de la Loire-Atlantique

Réunion du 26 juillet 1994

à la préfecture de Loire Atlantique.

Etaient présents:

Monsieur Pierre BARATON, secrétaire général de la Préfecture de Loire Atlantique.

Monsieur Georges VERIDIQUE, directeur de la DDAF de Loire Atlantique.

Madame FRESNET, (environnement Préfecture).

Monsieur Jacques HEDIN, responsable du parc animalier de Brière.

Monsieur Loïc MARION, Directeur de la réserve de Grand Lieu.

Monsieur Jules JEANEAU, Président du Comité de la chasse au gibier d'eau de Grand Lieu.

Monsieur Claude DEMARQUE, Président de l'union des propriétaires fonciers de Basse Loire.

Monsieur Serge BLINEAU, Président de l'union des Comités de défense des chasseurs de gibiers d'eau de Loire Atlantique.

Objets principaux de la réunion:

Etat du Lac de Grand Lieu, niveau d'eau printannier et entretien.

« *CDCGE 44 Grand Lieu / Les* amis du lac de Grand Lieu et de ses marais »
La copie de tout ou partie de ce document est interdite

La. Jté.un.i..c:n. ccmme.nce. à. 10H30.

MJt JEA.'vEAU, *pJté..be.n.;te. un* 6ili .6Ull. *.e.e.* La.c *de. GJta.nd L..i..e.u.*

_N.i..ve.a.u d' e.a.u h.i..ve.Jtn.a.t e.t. de. .ea. m.<..-*juU.ee.t..*
,_En-tJt W.e.n de.-6 ma.Jta....W , e.xp.loila.t.<..cm .6a.-<..-6ontU.èJz.e., pa.t.UJta.g e., 6auchage. de. .ea. Jtouche..

P.l.u-6-<..e.u.M que.J.> Uo11.6 6UJte.n.;t a.boJtdé.v., :

N.i..ve.a.u. d' e.a.u. e.n hive.Jt, a.u pJt-<..n.t.e.mp-6 e.t. e.n U_é..

Mo11.6.i..e.u.Jt MARION; pa.Jt.te. de. .ta. Jte.ncon.tlte. du rt.ive.a.u. moye.ne.n pWode. pJt-<..n.t.a.ntU.èJz.e. , poUl!. Jte.ve.n.-<..Jt à.. un rt.ive.a.u. noJt.ma..t a.u. ma.x-<..mu.m, .te. 10 ma.L

Mon6-<..e.u.Jt *MARION, ve.ut. Jte.ve.n.-<..Jt à.. u.n J.>yJ.>t.ème. hydJta.ut.i..que. d'a.u.t.Jte.6o.i.-6,* -<...e.
.· a.cce.pt.e r.a. .ta. Jte.p e. de. .t'e.n.t.JtW.e.n du. La.c *de.* · . · ·
· *GJta.nd L.i..e.u. da.n6 dv., e.ndJtow dé.6.i..n..i...6 d' u.n commun a.ccoJtd*
a.ue.c *.ta.* pJté.6e.&wte. *de. .ta. V.V.*A. F. *da Lo-<..Jte. A.te.a.n.t-<..qu.e., e.t. de. .t'u.rt.io n d*v., *CoJtJUé.-6 cf*e. dé6e.l1.6 e. *d*e.-6 cha..o.6e.UJt-6 . *de.* g-<..b-<..Vt.6 *c.'.d* [1] e.a.u
,{i,ou.t. ce.c-<.. à.. *:tJ..,tJte. d*[1]*u.ne. pJte.m.i..èJz.e. e.xpWe.nce.• .Une.* .6oJtt.-<..e. ***ut*** .·
'p évu .6u.Jt *p.ta.ce. e.n .6e.p.te.mbJte.* 7994 • .

L[1]*u.rt.ion de.J.> Ccm-<...té., de* Vé.6e._n6e. *dv., c.ha..6.6e..:.LJL6 de. g.i..b.i..e.M d' e.a.u, M.•uhaae r.a.U .te. ewta.ge. du. ca.n.a..t de. S.t Lu.m-<..ne. e.t. de.J.> dau.ve.J.> .a·*MJt *JOYEUX " La. Jta.de. dv., GJta.in6 ", .ta. dcu.ve. à.. .ta. " BJte.b.i.-6 "; a.-<..11.6-<.. que. le. 6a.u.cha.g e. de. 10OHA de. nénu.pha.M,* 6a.ce. *au. ca.na..t d:S.t Lu.m-<..ne., e.mbcu.chUJte. de. la. Bcu.lcgne..*

MJt P.i..vut.e. *BARATON,* J.>e.CJté.ta.-<..Jte. *gé.néJta..t* a.-<..11.6-<.. *qu.e.* MJt Ge.cJtgu *VERIDIQUE, de. .ta. V.V.A.F. dii L.A., ncu.-6 cn.t de.ma.ndé u.n pJte.m.i..e.Jt pJtoje..t; e.t.* ·::- -: 6*vi.ail*n;Œ.*t.te.* necv.,.6*We pc UJt* ce. qu.-<.. ***ut.*** *du.* 6.i..rt.a.l't ce.men.t..

MJt *Ja.cqu.u HEVIN, pJtéwe. .t' -<..mpcJt-ta.l'tCe. de. .ta. bonne. .te.nue.* ***du*** *dcuve.J.> e..t* ***du***
· ca.1'ta.u.x , ce. qu.-<.. *amè.ne.Jta..i..e.rtt. u.ne. bcnne* 6Jtéq*uei'Lta..ti_c* 11. *de.. .ta.* 6a.u.ne *a.qu.a.Uqu.e., idée.* a.ppJtéc-<..ée. *de.* MJt *BARATON.*

MJt *JEANEAU e.t.* MJt *BLINEAU, a.pJtè.-6 a.vo-<..Jt* .i..l1.6-<...6.té *J.>u.Jt là.· Jte.pJti.6e. de. l' e.n.tJte..t.i..e.n de. la. Jté..6e.Jtve. .i..ndi.6pe.n.6a.ble. e.t.* béne.6.i..qu.e. *d'une. ma.n.i..è.Jte. géné.Jta.le. J.>cu.ha.-<..t.e. r.a.ie.n.;t vo-<..Jt* .6., *é..e.a.Jtg-<..Jt la. Boulogne. ve.M .6cn* e.m*bcu.*chu.Jte. *e..t da.n6* ***lu*** *pa.Jt:t-<..u -<.ne.*x*plo****a****a.blu , e.t. le.* ca.*na..t de. S.t lu.m-<..ne.* (Jté.-ôe r.ue. *d' e.a.u.); qu..i.. ccmpe.n.6e.Jta.U le. ma.nqu.e. d'e.a.u.* l'été*, dù à l'a.Jt.Jtc.6a.ge.* ***du*** *.te.nu.u ma.Jt chèJz.u, t.e.Jt.Jta..i..l1.6 de. 6oct.ba.U. Il u:t qu.ut..i..on de. pcULL-ticn.*

Un e.66*oJt.t* ***u.t*** 6a.U *du.* cë.té. *de.J.> a.gJt.i..cu.l.t.te.UJt.6, 'd' a.u..tttu* Jte.-6.*te.n.t à.* 6*a*-<..Jte.•

u*J'le. .6.ta.:t.i..c n d' épUJta..t.i..c n, da.l1.6 u.n ma.Jta.-<..-6 in****rte****ndable. du.* La.c *de. G.wnd L.i..e.u.* ***ut.*** *(C:IM.ta...té.e. pa,'t* Mtt *VERIVIQE,* . e.n *janv-<..e.-'t* 1994. . *N° de. ca.da..6t.tte.:* " 769.

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Commu11e. de. St PhübeJtt, dec.he.tie.tU.e.+photo de. .e.a. Che.vJtoüèlr..e..

SUJt p!t.epo6ition. de.:

MJt *BARATON, e.c.Jtéta.ifte. gén , MJt le. e.cte.UJt de. la VVAF, Mme.* FJtune;t (*e.n.v.Uwn.ne.me.nt e;t MJt MaJU.on doivent* voiJt cu *pJtoblèJnu Jtap.<-deme.YL-tl.*

Etant donné. lu buoiM de. pl e.n pl hnpoitta.n.U poUJt l'aNtMage. e.n. pé.JU..ode. utivale. , n.o pJtopoMM à t' intéJtie.uJt de. la Jt eJtve. *une. Jt.UtJtuc.- tUJtation.du douvu c.adMtJtéu (min.hnum SOm de.* la.Jtge.).

A *l intéJtie.UJt du* 0on.d6 , c.e. *qui* 0a.vollie.Jta. *un développement de. la.* v.<-e. *6au que. plutôt que. d'in.on.de.Jt lu rn p phéft.(_quu qu.t de.v.<-e.ndJton.t du 6tU..c.hu e;t que. tu agtU..c.ul;te.UM ont :tant buoiM.*

PoUJt aMUJteJt une. vétU..table. e.0 *Mca.c.ité, n.o ommu c.on.vain que. lu tJtava.ux à* e.66e.ctue.Jt *do.<-ve.n.t avoiJt* cette. *ample.UJt à titfte. _ d'un. pJte.mie.Jt . la.n.- c.e.me.nt*

Monie.UJt Claude. DEMARQUE, évoque. ta. iluation. du pJtopJtiéta.iJtu 6on.ue.M de. la. bM e. LoiJte., vu *l' inteJtdiilion. de. c.hM e. au-du du tett.Jt.i- toiJtu où. ut* e.66e.c.tU.é *un. appoJtt de. n.oUfttU..tUJte. aux je.un.u ha,lbJta e;t aux c.an.a.Jtd-6 d' appw (c.hM u tJt.a.ddion.n.e.Uu).*

Un. Jte.n.de.z vo eJta. pJt.iP a.ve.c. MJt *le. e.c.te.wr.. de. la VVAF, a.6.<..n. d' étudie.Jt le. pJtoblèJne. ;* déwù•11 *pwe. d'un. commun. a.c.c.oJtd,* c.e. *jowr.. du 26 juillet* 7994.

En. upéfta.nt, que. toutu èU *bonn.u Jt olutioM* vo.<-e.n.t *te. jcUJt. le. p.l Jtap-<.de.me.n.t poM.<-b.t e..*

Fait à Cha.te.au Théba.ud,
le. 1è.Jt.. Aoù.t 1994
.L' Un.ùm du ComdM de. Véne.Me..

MJt *Julu JEANEAU,*
MJt SeJtge. *BLINEAU,*

Château-Thébaud, le -41,:} lj'j/

Le Président
S. Blineau

Union Départementale des Comités de Défense des Chasseurs de Gibier d'eau de la Loire-Atlantique

Proposition du niveau du lac (cote de Buzay) à la demande de Mr Marion, à la préfecture, le 26 juillet 1994.

	BUZAY
1er Décembre	2,90 m
1er Mars	2,90 m
10 avril	2,20 m
10 Mai	1,90 m
1er Juin	1,80 m
1er Juillet	1,70 m
1er Août	1,65 m

Jules Jeaneau Jean
Serge Bleneau Jumi
Le 1er Août 1994

Association Loi 1901 SiègeSocial : La blanchetterie 44690 Château-Thébaud

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Vendredi 14 Octobre 1994, sur l'invitation de monsieur MARION les personnes sous-nommées se sont retrouvées à 13 heures au port de St LUMINE DE COUTAIS pour une première sortie en partant de ce port, et une deuxième en partant de la maison du garde à BOUAYE :

- Monsieur BARATON, secrétaire général de la préfecture
- Monsieur VERIDICT, directeur de la DDAF
- Monsieur MARION, directeur de la réserve naturelle
- Monsieur BLINEAU, président union départementale des comités de défense
- Monsieur JEANEAU, président comité de Grand-Lieu
- Monsieur JOYE, Conseiller technique de l'union départementale des comités de défense
- Monsieur GRIS, secrétaire comité de Grand-Lieu
- Monsieur JOYEUX, garde de la réserve naturelle qui a rejoint le groupe pour la deuxième sortie

---

Remontant le canal de St Lumine, après avoir constaté le parfait entretien de la partie marais hors de la réserve, il fallait se rendre à l'évidence compte de l'abandon total de cet entretien sur la longueur du canal dans la partie de la réserve au point que celui-ci est complètement bouché à l'entrée au lac. Mr MARION déclarait que c'était exprès pour empêcher l'accès à la réserve à qui que ce soit puisqu'après la construction de trois barrières, celles-ci ont toujours été détruites. Depuis trente ans le lac est voulu hermétiquement clos par égoisme de la chasse et de la pêche, maintenant c'est par égoisme de la protection de la faune et de la flore. Ces types de chasse et de pêche, les riverains n'en ont que faire, ce qu'ils veulent c'est un lac entretenu pour permettre une baisse des eaux au printemps suffisemment tôt pour l'exploitation du marais et un niveau haut l'hiver pour permettre l'entretien du lac et la pérénité des us et coutumes locales.

Mr JEANEAU insistait sur l'indispensable entretien du canal et de toutes les douves cadastrées dans la roselière de la réserve, en s'appuyant sur les innondations de St Philbert qui pour Mr MARION ont été dues à l'Agriculture, mais pour Mr JEANEAU s'expliquent par le fait que toutes les constructions innondées l'ont été parce que construites sur de nombreux hectares pris sur des zones innondables tous les hivers, tout comme la station d'épuration qui se construit a force coup de remblais pour élever des digues puisque construite dans une zone ou l'on pouvait circuler en bateau encore l'hiver dernier !!! GARE aux hivers ou la cote sera élevée, et tant pis pour le site classé !!!

M.MARION ne voudrait pas qu'il y ait un arbre de coupé sur la réserve, alors qu'il y a des décisions municipales et administratives de prises faisant fi de toute logique environnementale. Des privés ont eu des problèmes pour des curages d'étangs sans autorisation, avec cette station d'épuration on voit qu'il y a une justice à deux poids deux mesures.

Mr MARION accordait 1'argument que 1'entretien de ces douves et canaux étaient autrefois dans les statuts des pêcheurs et qu'aujourd'hui plus personne ne le fait.

Le recalibrage de toutes ces douves et canaux permettrait de revenir au système hydraulique d'autrefois.

Le groupe se rendait ensuite à la Chaussée de BOUAYE à la maison du Garde pour une deQXième sortie à laquelle se joignait Monsieur JOYEUX.Remontant tout le canal GUERLAIN creusé par Monsieur JOYEUX il y a un peu plus de 25 ans, à l'origine ce canal vait environ 7 mlde largeur et 1 ml de profondeur, par les courants et les nombreux passages avec des moteurs puissants celui-ci s'est élargi et creusépour atteindre 15 à 20 ml de largeur et 2 ml de profondeur, on mesure ainsi la force du courant et la valeur d'un tel canal tout droit sur 1 km 500 de longueur pour !'évacuation des boues liquides, ce dont c'est servi Monsieur JOYEUX pour faire son propre dévasage et à ses frais comme il a su le souligner, avec un engin de sa conception à frais très réduits mais d'une façon très efficace.

On a pu le rem9.rquer au bout du canal GUERLAINsur la droite vers "la vasière au siège" où Monsieur JOYEUX a fait un chenal de 80 cm d'eau l'été.

Monsieur JOYEUX nous exposait ensuite le fait que les bancs è.e boues se déplacent, ainsi il y a trente ans il était quasi impossible à aller de "la capitaine" à "pierres aiguës" depuis 5 ans et de plus en plus facilement on passe au moteur de 15 CV tout 1'été.

A gauche, en sortant du canal GUERLAIN environ 80 ha complètement envasés il y a trente ans, on y voit depuis plusieurs années les pêcheurs tendre leurs engins de pêche dans 80 cm d'eau au plus bas de 1'été, ce 14 octobre on y a vu plusieurs filets type verveux.

La modification du site peut également pour une part être mise à dos des ragondins, une surpopulation vit ici sans aucune régulation. Suivant 1'expression de Monsieur BLINEAU avec 1'accord de tous on peut dire que GRAND LIEU est la maternité de toute la région de LOIRE ÀTLANTIQUE et de la VENDEE.

D'après Monsieur MARION, il y a envasement et le point clé était les nénuphars, toujours d'après Monsieur MARION en relevant le niveau d'eau de 40 ems au printemps on atténuerait le problème cree par les nénuphars, freinage des courants et donc décantation plus rapide des matières en suspension. Depuis longtemps nous le disons et aujourd'hui Monsieur JOYEUX le confirme, relever le niveau d'eau retarder le processus de 3 ou 4 semaines c'est tout. Monsieur MARION ..p rle de la vie du Lac en milliers d'années alors qu'est-ce que trois semaines 7, par contre ce que nous réelamons depuis longtemps c'est le iaucard=.ge des nénuphars deux fois par an, Monsieur JOYEUX conforte not.re position en nous montrant 1'efficacité du :faucaràage g,ui éÏfectue lui-même à ses frais. Des zones faucardéesil y a è.eux ans (zones :très .limitées en. surface, puisque faites unis.ue:r ent pour les passages utiles , à la ch sse et à la pêche) ont aujourd"hui une surface d.eau vierge de tout nénuphar, et en passant dans ces zones avec des moteurs pui::s3..:1ts, tel

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

qu'aujourd'hui, nous avons pu le constater le brassage de l'hélice sur 80 cms d'eau fait remonter à la surface les rhisomes morts.

Avec sa faucardeuse Monsieur JOYEUX fait environ cinq hectares par jour, on imagine rapidement le travail que représentent cent hectares, de larges chéneaux pour canaliser les courants emportant les boues en suspension pourraient se faire.

Maintenant que l'on se rencontre qu'il n'est pas trop difficile de lutter contre ces nénuphars, Monsieur MARION déclare qu'il ne faudrait pas modifier la flore et la surface des nénuphars, ceux-ci n'étant pas un réel problème ???.

Le dévasage a couté 2 MILLIONS DE FRANCS l'année dernière pour rien, d'après Monsieur JOYEUX sinon provoquer un bouchon vaseux dans le canal GUERLAIN et le repousser plus loin 2 ou 3 fois, résultat de l'opération quasi nul en hectares dévasés.

On peut dire qu'avec un entretien permanent il n'y aurait pas de problème d'envasement, que cet envasement est très difficile à mesurer puisque plusieurs centaines d'hectares complètement envasés il y a trente ans, sont depuis quelques années sous 80 cms d'eau et vis et versa, ce qui n'apparait pas dans les différents rapports connus sur cet envasement et laisse penser qu'il n'y a eu qu'un faible envasement depuis trente ans, mais qu'il y a eu des déplacements importants de bancs de boues suivant les courants et les vents dont l'action est très importante.

Nous appuyons Monsieur JOYEUX qui a l'excellente idée reconnue par tous de canaliser le courant par vannage mobile, soit par le canal GUERLAIN, soit par l'ancien canal et en se servant de la machine de Monsieur JOYEUX ou d'une semblable plus puissante, d'aider les boues liquides à s'évacuer.

Ce projet peut se concevoir à moindre frais, incomparable au deux millions de francs de l'année passée et aura une efficacité tout aussi incomparable.

En conclusion suite à la réunion à la Préfecture du 26 juillet 1994 et à cette journée du 14 octobre, les Comités de Défenses font part des propositions suivantes :

- la mise en application de l'idée de Monsieur JOYEUX
- le réentretien de tous les canaux et douves qui traversent la roselière dans la réserve. La Préfecture prendra en charge le respect des barrières interdisant l'accès à la réserve.
- le faucardage des nénuphars deux fois par an de 100 à 150 hectares.
- le fauchage de roselière et bûcheronnage de 100 à 150 hectares.
- la régulation des ragondins à la carabine avec transport immédiat des carcasses à l'équarissage.
- être associés aux décisions et aux contrôles des travaux effectués sur la réserve

COMITE de DÉFENSE
DES CHASSEURS
GIBIER D'EAU
SECTEUR SUD

Le Secrétaire

Le Président.

Fait à St Philbert de Grand-Lieu
le 15 Octobre 1994.

UNION DEPARTEMENTALE
DES COMITES DE DEFENSE
DES CHASSEURS DE GIBIERS d'EAU
DE L.A.
Le Président
Serge Blineau

« *CDCGE 44 Grand Lieu / Les* amis du lac de Grand Lieu et de ses marais »
La copie de tout ou partie de ce document est interdite

La roselière dans la réserve naturelle 2 350 ha

Le canal Guerlain creusé dans la roselière, il y environ 35 ans sur 1 km 500. A l'origine, 1 m de profondeur et 7 m de largeur, aujourd'hui 2m de profondeur et 20 m de largeur.

Union Départementale des Comités de Défense des Chasseurs de Gibier d'eau de la Loire-Atlantique

REUNION A LA PREFECTURE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Le 24 Janvier 1995

Compte-rendu

Le mardi 24 Janvier 1995, sur la demande de Mr Serge BLINEAU, une réunion s'est tenue à la préfecture de Loire-Atlantique.

Les personnes présentes :

- Mr le Préfet de région des pays de Loire.
- Mr le Directeur de la D.D.A.F. de Loire-Atlantique.
- Mr le Sous-directeur de la D.D.A.F.
- Mr Alain HERY, conseiller municipal de St Philbert de Grand Lieu, représentant les agriculteurs riverains du lac de Grand Lieu.
- Mr Jules JEANEAU, Président du Comité de Défense des Chasseurs de Gibiers d'eau, secteur Sud du lac de Grand Lieu ; Représentant au canal de Buzay à St Philbert de Grand Lieu.
- Mr Serge BLINEAU, Vice-président de l'Union Nationale de défense des chasses traditionnelles françaises.
- Etait excusé : Mr Serge MOUNINOU, administrateur de l'Union Nationale, membre de la commission « chasse et faune sauvage ».

L'objectif de cette réunion était d'attirer l'attention de Mr le Préfet sur les cinq points principaux abordés :

1. Entretien de la réserve de Grand Lieu, reprise le plus rapidement possible. Une grande discussion sans résultat significatif.
2. Mise en place des zones de protection :

   Dans ces zones de protection, les usagers concernés peuvent-ils être assurés de conserver leur droit de propriété et de continuer d'exercer leurs activités en rapport avec leur profession ou leurs loisirs. Question restée sans réponse.
3. Site classé de la périphérie du lac de Grand lieu (projet d'une station d'épuration, terrassement commencé, 1 m 25 (hauteur d'eau) au milieu des travaux, le 20 Janvier 1995.

   Zone inondable (marais du lac de grand Lieu) :

   Où est le respect des zones humides ?

4. Qualité de l'eau provenant des 70 000 ha du bassin versant : Y a-t-il vraiment pollution, si oui, quelle solution ?
5. Rapport entre le service de garderie départementale et les chasseurs de gibiers d'eau qui revendiquent une ouverture légitime à la mi-juillet. Pourquoi la provocation de la garderie lors des manifestations ?

Ces cinq questions furent la base de notre réunion. Concernant la mise en cause de Mr MARION, directeur de la réserve sur le manque d'entretien de celle-ci, Mr le directeur de la D.D.A.F. fit remarquer que la proposition de travaux faite par le comité, était partie au ministère et qu'il n'avait rien été décidé. Quand ?

Au sujet des niveaux d'eau, Mr HERY faisait remarquer l'inconvénient irrémédiable d'une remontée du niveau du lac de 40 cm jusqu'à la fin du printemps. Tous les terrains environnants ne faisaient pas partie de la réserve, deviendraient obligatoirement inexploitables. La raison évoquée par Mr le directeur de la réserve, est que ce procédé contribuerait à la disparition des nénuphars et (des agriculteurs), ce qui est une aberration.

Mr HERY ajoutait que le rendement des prairies n'était pas négligeable. Il est récolté 10 à 12 tonnes de fourrages naturels de bonne qualité à l'hectare. Quel est le but recherché en remontant le niveau moyen, nous le connaissons : rendre les terrains inexploitables aux fins d'acquisition de soi-disant organismes de protection de la nature.

Mr JEANEAU qui connaît très bien le problème de Grand Lieu, expliqua longuement le problème d'évacuation des eaux du lac de Grand Lieu. La modification hydraulique de 1965, de 3 m à 1 m 85 à Buzay, était pour amputer le lac par des aménagements et constructions. En 1994, du 1er janvier au 10 Mars, la cote Buzay s'est tenue entre 2m 80 et 3m 20, niveau normal d'autrefois, grâce qui était plus haute que le lac (ainsi qu'en 1995).

Mr le directeur de la réserve va revenir aux niveaux hydrauliques d'avant 1965. C'est ce que nous désirons été comme hiver, mais pas un niveau inventé entre deux ou trois personnes (tous les riverains sont témoins).

Les réponses sont très évasives.

Demandant que nous participions aux travaux de réflexion, Mr le Préfet nous a informés qu'il avait fait une réunion avec les intéressés. Comme nous nous n'en avions pas souvenir, nous lui avons posé la question : Où ? et quand ?

Là aussi ce fut flou pour tout le monde. A la fin de cette réunion, Mr BLINEAU informa Mr le Préfet qu'il lui demandera d'aménager une entrevue avec le ministre d'Etat, chargé de l'aménagement du territoire ; ce qui fut fait le 3 février 1995.

Début de la réunion : 17h 15

Fin de la réunion : 19h 05

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Projet d'une station d'épuration

La direction de la D.D.A. a constaté en janvier 94, le début des travaux.

Quelques camions de remblais dans un marais du lac de Grand Lieu.

Projet d'une station d'épuration

La circulaire du ministre de l'environnement, du 24 janvier 94, informe de stopper en urgence l'urbanisation des zones inondables.

Cette station fera partie intégrale du lac dont tant d'hectares ont déjà disparus.

Réunion à la préfecture de Loire-Atlantique, le 24 janvier 95 avec le préfet : La question est soulevée pour le site classé, la zone du lac de Grand Lieu, l'application des zones humides.

La réponse reste très floue pour tout le monde

Le classement de ces zones pour le lac de Grand Lieu doit être la politique **des petits copains.**

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

;-; -rlGENET

1·Allée des Goélands
- 85270 ST HIL4JRE DE RIEZ
't'el: 51 55 00 15

Saint Hilaire de R.ie= le 17 janvier 1c;95

Objet ;· omit de suivi
"Goëlands-Cormorans"
du 20-01-1995

Monsieur Jean Rembert
Directeur
D D A F
EP 787
85 020 La Roche s;.1r Yon Cedex

Monsieur le Directéür,

Vous avez reçu r gulièrement -le :.:tiches mensuelles " suiviées goëlands e:t cormorans"assorties des comuient i e --et observations locales ; nous avons joint fin d cembre la note d'informatiô'ri'--du pr sident de 1'AS!1BVV aux- membres de 1'association.

En vue de préparer le comit de suivi du 20-01-95 vous trouverez ci-joints
- une note de réflexions :ét ·de propositions sur le problème "Cormorans" en basse Vall e de la Viè.-:::
- un historique sur le problème des goëlands à Saint Hil.iire de Riez.

E.>t- en- outre en pr parat:ion .1'historique "Cormorans", que je souhaite fiable et rigoureux malgr les obstacles- rencontrés en raison de l'insuffisqnce de transparence et de la dispersion de la documentation résultant de l'absence de banques de données (écueils soulignés- à Monsieur le Ministre M. Barnier par la coordi-' nation de sauvegarde des marais et plans d'eau le 25 novembre 1993).

Au sta c çtu 1 deux poi ts i portaats subsistent
- assurer la continuité de l'expérience engag e et ceci pendant la période de séjour et de migrat; oil_.:___<! s cormorans sur les périmètres de nos plans d'eau et marais.
- supprimer les quotas r it pirement dêfinis sans bases scientifiques (méthodes de calcul non ,!6uriiies r 1 N:flN).

a lecture tant de la plaquette-- ONt: n 178 que <fe 1'étude adressée par _le DIREN M._ Hoisan (publiée dans Alt_{lda 62-+0i-1994 sous la signature de M.L. Marion) ne peut que confirmer l'obligatio d'un réglement urgent.
L'étude de M.L. Marion met -en évidence un envahissement accélé et sans limites de l'ensemÇile du.r€ eau hydràulique- français par le grand cormoran. Ceci ne sero-..:.ble pas inquiéter 1'auteur d'urie_ thèse sur la spéci i:i,en du, grand cormoran, l'échelle de l'expérience p-.iraiss-ant lui convenir Z.h_Marion à étépar ailleurs le rédacteur d'une plaquette sur les piscivores édii e en 19YO par le ministère de l'environnement ; ce document a été très controversé sur sa valeur scientifiqüè -et sur ses préconisations de protections, déjà dépassées lors de la publication. Formé dans le respect de la rigueur scientifique j'ai personnellement été choqué des conditions d'expet_t. e du CNPN et des décisions arbitraires de la DPN. Les prédations par pisc{v·ar: k qui dés quilibrent les chatnes trophiques des milieux aquatiques ont de muÏtiples _conséquences ; elles intéressent donc divers m ?istère. Le nst t tions TÇnL ',:ro à cet effet ' ntervention. de a Mission d 1.nspect1.on general1see de l'env1ronnement sous l'eg1.de du conse1.l general des PQnts et Chaussées. Les condi Ü rts :-a' objectivité des conclusions sont ga anties par la p1.uridisciplinarité grâce; à 1a corriplérrieritarté des inte-rVenants. Un expert isolé, non omniscl.ent ne peut être (selon P.G. de Gennes)"ni un oracle ni un démiurge".
Le. fa_it_ de confier 1'expertil--·sJt:·;ra prédation par pisci,;;ores à uri. exoert ·uniq e (par ai Heur:; president d'ho-nnëur :-d:une association dont la vocation s a1:u .!re est 1'oiseau) peut aussi ap -raiC:r- comme une erreur déontologique grave.

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

H;;:ne si ce président d'honneur pr:end -de la distance, l-'on ne pe1.1t_ ouQl.i.e ; _q_uè la doctrine. de cette as-sociation a été défini·e le 21-01-92 par M.. Raymond 'Faure (!:!embre du CNPN au titre de la région Rhone Alpes, et memb e. de la· eoriimi'Ss-i'on permanente des dix) : "les· anti•écolos- pri'mai:--res-, chasseurs-, pêche.ui-s--ontl tout : intérêt à supp?"rt r -les oiseaux pi'scivores s'ils veulent qu6\ 1· ·_totèEe (encore ciuelque temps) leur activité , ••.•.". Pour ce faire il consei·U,e_ ce. communl.'q_-uer pou! calmer tu· antCet ·_gagner ·du ·temns_" ....

Cette doctrine d'exclu•ion est intégriste et totalitaire: elle ne prend as en considération la .:;lobalit:é des équilibres; Malheureusement },'une. des conclus-i-ons. du rapport -d'expertise--d'octobre 1993 s'énonc-= : "le ti'r réel des t!ormorans-devralt calmer les ·ésprits" .

ùr, conformél!lent ·au décret dé 1989 créant le CNPN, une expertise de cette nature devrait avoir pour objectif d'offrir aux ml:nistres· concernés- des- pi·stes de réflexions et d'actions à entreprendre .. C'est ce qu'.avaient fai-t en avril 1991 les ingénieurs généraux Mayet, Su anne et 'He Chancel. Mais le m 'n s-tre n'en a pas tenu compte .à .cette·'.époque et ·1e.s- désordres· .qu' 'ls.· ano≤in i'e.n.tl -.1J.Ont actuellement très largement dépass-és·. C 'es·t essenti'e.l,l_ementl l_a p-t'OC:édU·lie employée qui est à mettre en_cause et non la personnaU•té de_·- • .A, 'Re l.l.e étu n_ous· avons accueilli 1'après-mi:di: du 13 mai 1994 .à .Sai'nt Hi lai-:re: de. -Ri:e.z· ;- ·b.oinme, de grande culture et d'un entretien ag'l?éable et intéresS.-antl '\ parut néanmoi'ns étonné de nos :Ït!f()rmati:.ons qui ne faïsai ent -que confi''rmer -.t .US les -dOSS. 'eliS: que nous'-avi.cins envoy-és, --conformément aux tns-tructi.Ons reçUes.-.de Pari -. ·Nous· ne l'a_;_' ' vions .d'ailleurs pas· vu en Basse Vi·e .lot:squ '.i'l. étai ve.nii en ·octob e 1993 aux . Olonnes. Prenant connais-sance tardi'Vement de .son 't'appoT.'t d'.octobre. 19.1l."3. s1..1r les : _ cormorans pous avons t-é su·rp·t:i's du marique de profonde.ur de: l'analyse ; 1'ex- . ttap·olation s'ans visite à la Bas-se ·vallée._de la Vie des: coo!?i rati..'ons. fattes· · sur les marais des .Olonnes· no-us· a paru bien h.âtive• .tl semble. \1t en ·que. poul'i ces marais d'Ob ü.e 1'expert n'ait pas e\:1 le temps· de se. peni!her· suli '.t,:nportz,nt. acquis d'études pluri:discipli'nai:ues · et sur tes- .bibti'Ographi es: eo'l:-l<espondan.tes· accumulées. Les arguments de valeurs inégales· expri'més après· un survol bi::en t:a-pide ne justifient pas .les--di?spos-i:tions-.impos-ées· par--la--DPN'. ·
Celle-ci porte donc u é ·1 rdé ·réspértsa i::li_é d ontotog qu ,

C'est enfin le 14 novembre 1994, devant l'AG de. la fédéradan .des-·_ l?· qł!e..le. ministre Michel Barnier a donné l'assurance d -une nouvelle. app.éc. 'a.t.i':On .-de. la dimension de la prédation par .pi:scivore. Espérons .que. ·ie ta,ncement ·.concomi-tant. du SDAGE du comité de Bassin Loire-Bretagne pal: te prési:.dent A,, Guelte.e i'l!lpo_sè-ra enfin une cohér:ence- d'action intermi-ni's-tét'Î.el te.. à l'éga-rd de, C.e. nou.-ve.au type de- · pollution des milieux aquatiques.

A ce jour nous sommes encore victimes d'un dysfoncti-onnement adm ':n.i -trati:f accompagné d'un dysfonctionnement i'nsti'tuti:.orme.l (un orga.ni sme:consultat.i::f créé en: 1 8 est devenu décisionnel en i'tnpos-ant des· di'Spos-i:.t 'ons· dét:ogatoi-re_s . à la régle entation).

Il est évident que ce problème ne .peut ê.tl:e 'I'églé q-u'au ni:.ve_au du eom 'té inter-ministériel de 1'administration te:rrhori'ale,

N'étant p_as habilité pour saisir M. le P11éfet de. ce. problème. de, fon.d q ' se pose dans le cad e du· comité de suivi· je -me pel;I'De.ts de vous· ·t:eme,ttt:e, \ln. p],_ai'i'e complémentaire dans le but d'offi•ci:ali.ser cette démarche. J'a_ dress,e. également copie aux présidents de marais· de notre coordination de sauvegarde, ai'nsi' qu tau. élus de ma circonscription littorale. ·

Je tiens à vous .remercier de votre contri·buti:on rigoureuse et objecti;ve, au rè$!,lement de nos problèmes et vous prie de croi•re, Monsieur le Di-recteu-r, à l'assurar.: de mes sentiemnts distingués.

Louis PIGENET

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

UNIVERSITÉ DE NANTES

FACULTÉ DE DROIT
et des
SCIENCES POLITIQUES

Le 27 avril 1995

M. le Président
Association pour la sauvegarde
des marais du Lac de Grand-Lieu

Monsieur le président,

Habitant au centre équestre de Saint-Aignan, le CELTE du Lac, je me sens intéressé par la sauvegarde du site de Grand-Lieu (lac et marais) et je suis directement concerné par les problèmes que pose le programme mal conçu de modification du niveau des eaux du Lac. Mais ce n'est pas à ce titre que je m'adresse à vous.

Samedi dernier 22 avril, j'ai assisté à la conférence organisée par la S.N.P.N. au Muséum d'histoire naturelle de Nantes, puis à la manifestation pour la réouverture des écluses de Bouaye.

J'ai été frappé de la légèreté des arguments des conférenciers au sujet de l'envasement du lac. Jusqu'à ce jour, ce diagnostic me paraissait fondé. La discussion portait donc uniquement sur les meilleurs moyens de lutter contre ce phénomène. Mais j'ai constaté que tous leurs arguments se résumaient en un acte de foi dans la "science" et dans la valeur des études qui ont été effectuées à ce sujet par une équipe de biologistes. Etant historien universitaire, spécialisé dans l'histoire de l'agriculture et du monde rural, je connais suffisamment d'erreurs scientifiques qui ont été commises par le passé pour émettre un doute sur ce type d'arguments.

En revanche, lors de la manifestation, j'ai été impressionné par des témoignages de vieux riverains qui, fondant leurs observations sur une expérience de plus de 40 ou 50 ans, affirment que les hauteurs d'eau qu'ils constatent sont les mêmes que lors de leur jeunesse. Il y a donc une contradiction manifeste entre l'affirmation faite par des scientifiques et les observations de témoins dignes de foi, effectuées sur un demi-siècle.

Le principe d'une démarche scientifique étant d'abord de mettre en doute telle ou telle information, tant qu'elle n'est pas recoupée par de nombreuses autres, je n'irai pas jusqu'à affirmer que le lac ne s'envase pas. Mais il me semble que la question se trouve à nouveau sérieusement reposée.

Une confidence malencontreuse de l'un des conférenciers m'avait d'ailleurs mis la puce à l'oreille : il a avoué que lorsque l'équipe de scientifiques chargée d'établir le diagnostic d'envasement est venue sur le terrain, le phénomène "leur a paru évident". Ils ont même ajouté : "il n'y a plus qu'à repartir". En réalité, leur étude a consisté à chercher à prouver une impression qu'ils ont ressentie "a priori", "au premier coup d'oeil". Ce n'est pas une démarche scientifique sérieuse.

D'autre part, une véritable étude scientifique du milieu naturel et humain que constitue le lac et les marais de Grand-Lieu suppose une équipe pluridisciplaire, constituée non seulement de biologistes, mais aussi de spécialistes de sciences humaines : pour faire une étude complète, il faut faire appel à des historiens, des géographes, des sociologues, des juristes au même titre qu'à des biologistes ou des sédimentologues.

Avec mes collègues universitaires, notamment parmi les équipes de chercheurs des laboratoires CNRS qui sont regroupés dans la Maison des Sciences de l'Homme de Nantes, il serait sans doute possible de constituer une telle équipe. Il faudrait naturellement obtenir un financement de cette étude par les collectivités intéressées. Je suis prêt à en parler avec votre association et avec toute personne intéressée.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

René Bourrigaud
maître de conférence

CHEMIN DE LA CENSIVE-DU-TERTRE - 44036 NANTES CEDEX 01
TÉLÉPHONE 40 29 22 28 - TÉLÉCOPIE 40 29 19 21

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DES MARAIS DU LAC DE GRAND LIEU

Devant les problèmes rencontrés et l'imminence de la parution d'un arrêté ministériel décidant le relèvement du niveau du lac de grand Lieu, avec des conséquences néfastes pour :

- L'agriculture et les activités économiques,
- L'environnement,
- Les activités de loisirs,

Il est prouvé que cette solution ne compensera pas l'absence d'entretien à l'intérieur de la réserve. Les propriétaires, les exploitants de prés marais, ainsi que les autres usagers et riverains (chasseurs, randonneurs pédestres et équestres) ont tenu une réunion à St Lumine de Coutais devant 221 personnes, le 6 avril 1995. Lors de cette assemblée, il a été constitué une « Association de Sauvegarde des Marais du Lac de Grand Lieu ». Cette association tient son siège à la mairie de St Lumine de Coutais.

L'objet de cette association est le suivant :

1. Défendre et promouvoir la mise en valeur traditionnelle des marais par les activités économiques ainsi que les loisirs.
2. Représenter les intérêts de ses membres dans le cadre de la mise en valeur des marais auprès des pouvoirs publics et des administrations.
3. Fournir à ses adhérents toutes les informations utiles.
4. Entreprendre toutes études techniques nécessaires à la constitution de dossiers.

Cette association est ouverte :

- aux exploitants agricoles,
- aux autres usagers du marais y compris pour les loisirs,
- aux propriétaires,
- aux communes concernées,
- aux associations s'intéressant à la promotion des marais,
- aux riverains.

Chaque commune riveraine est représentée au sein du conseil d'administration.

Devant l'absence de concertation, il y a un risque d'expropriation au profit de la réserve naturelle. L'association compte sur l'appui des élus et des collectivités pour l'aider à refuser de se laisser imposer des mesures arbitraires par la seule administration ; ce qui seraient contraire aux intérêts généraux de l'ensemble des usagers et de la nature. S'il n'était pas tenu compte des revendications de l'association, des actions seraient entreprises.

Le conseil d'administration doit se réunir le mardi 12 avril pour élire le bureau.

Compte rendu de « L'Association de Sauvegarde des Marais de Grand Lieu

Rencontre avec Mr Pierre HERIAUD, Député, le 10 avril 95

Etaient présents :

Gérard MONNIER – Pierre CORNILLEAU – Gilbert GRANDJOUAN – Jules JEANEAU Claude GIRAUDEAU – Pierre NEVEU et Jean CORBINEAU

Echange sur les diverses rencontres déjà effectuées avec les maires, conseillers généraux, société du canal de Buzay et conseiller régional (Mr Robert GIRARD. Présentation de nos arguments en faveur d'un scénario 1 bis.

Mr HERIAUD : L'arrêté ministériel peut être mis en œuvre par effet immédiat.

Il y a des problèmes de fourniture en eau brute, surtout pour l'industrie, mais aussi pour l'agriculture en Pays de Retz. Où la stocker ? Des subventions pour ces travaux aideraient à stocker cette eau. Mr JEANEAU a proposé l'élargissement des 15 kms de canaux à l'intérieur de la réserve (100 ou 200 m de large selon les besoins). Mais nous sommes sur la réserve naturelle laquelle est in entretenue.

Mr GRANDJOUAN : Il faut mettre le scénario 1 bis et procéder à des faucardages pour détruire les nénuphars, ce qui favoriserait l'évacuation des boues en suspend par les tempêtes d'été.

Mr HERIAUD : Combien ça coûte ?

- possibilité de dégager des « Fonds parlementaires ».
- nécessité de se mettre en relation avec le ministère de l'environnement, et en concertation avec Mr VINCENDEAU qui en avait la charge également. Néanmoins, le plus dur reste à faire : obtenir le vote d'une motion commune des municipalités riveraines du lac de Grand Lieu. Pierre NEVEU est chargé de prendre rendez-vous avec Mr THOMAS, maire de la Chevrolière, qui est le représentant des 9 communes autour du lac.

Nous avons rencontré Mr GIRARD le 9 avril. Celui-ci a confirmé qu'il était tout à fait d'accord pour des travaux à l'intérieur de la réserve, qui sont abandonnés depuis si longtemps et qui sont d'ailleurs le réel problème du lac ; plutôt que d'enlever des marais aux agriculteurs qui exploitent depuis des générations d'une façon écologique (à encourager). Mr GIRARD était aussi d'accord pour intervenir à la préfecture et au ministère.

Le conseil d'administration s'est réuni à St Lumine de Coutais, le 11 avril 1995 à 20h 30, pour l'élection du bureau. Ont été élus :

- Président : MONNIER Gérard - St Lumine de Coutais
- Vice président : JEANEAU Jules – St Philbert de Grand Lieu
- Vice président : NEVEU Pierre – La Chevrolière
- Secrétaire : CORNILLEAU Pierre - St Lumine de Coutais
- Secrétaire adjoint : POGU Maurice - St Philbert de Grand Lieu

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

- Trésorier : GUILBAUD Alain – St Mars de Coutais
- Trésorier adjoint : CHARLIER Huguette – St Aignan de Grand Lieu
- Membre : GRANDJOUAN Gilbert – St Mars de Coutais

Le 12 avril 95 à 10h, nous avons été reçu par Mr THOMAS qui représente les maires du tour du lac de Grand Lieu ; il nous a promis de les réunir le plus vite possible pour intervenir ensemble.

La SNPN (Société Nationale de Protection de la Nature) qui gère la réserve naturelle du lac de Grand Lieu, veut revenir à un système hydraulique d'autrefois. C'est ce que nous désirons, puisque nous avons suffisamment de preuves de toutes sortes. Nous sommes actuellement à faire les relevés des cotes d'autrefois au canal de Buzay et, de 1906 à aujourd'hui, le niveau du lac était de 1m 60 à 1m 65. S'il y a une manœuvre des portes de l'écluse de Bouaye, une manifestation est prévue.

Le 12 avril 95 à 16h 30, la manifestation a eu lieu et elle s'est très bien déroulée, avec la présence de nombreuses municipalités autour du lac, et un tract a été distribué à l'occasion de celle-ci. Le 12 avril, la cote était de 2m 33.

Le 13 avril 95 à 9h, après un contact de la part du directeur de la DDAF, et étant donné les conditions climatiques de cet hiver qui font que les marais de l'Acheneau sont encombrés d'eau, il a été décidé que 3 portes sur 5 soient fermées, ce qui permet un écoulement doux du lac. Vu le climat actuel on peut se le permettre.

Ce qui prouve qu'une concertation est mieux qu'un arrêté pour l'intérêt général.

* * * * * * * * * *

La D.D.A.F. nous convoque le 14 avril 1995 à 11 heures avec l'Union des Marais et la D.I.R.E.N.

Après avoir reconnu un manque de concertation sur ce dossier, Mr VERIDIQUE propose une première réunion du groupe de travail chargé du suivi de l'expérimentation au plus tard le jeudi 20 avril 1995.

Il est accepté, à titre conservatoire et provisoire un nouveau compromis, la fermeture d'une 4ème porte aux écluses de Bouaye, avec information de la Préfecture par voie de Presse et Fax dans les mairies. L'après-midi, la réunion est confirmée pour le mercredi 19 avril 1995 à 14h 30. (Cote Buzay 2m 15 le 19 avril)

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE
DES MARAIS DU LAC DE GRAND LIEU

Compte rendu du 19 avril 1995 à la Préfecture

Sur invitation de Mr le Préfet, une réunion de concertation a eu lieu à la préfecture le mercredi 19 avril à 14h 30, sous la présidence de Mr ORHEL.

En plus du groupe de suivi prévu dans l'arrêté ministériel, ont été invités :

- Raymond GUILLAUD, représentant de la fédération des chasseurs,
- Dominique ROBION, représentant des pêcheurs,
- Robert THOMAS, représentant les Maires,
- Quelques fonctionnaires.

Mr le préfet présente l'arrêté ministériel comme une expérience destinée à tester pendant 6 mois les conséquences du scénario 2, sur Grand Lieu, avant la prise de l'arrêté définitif. Il s'étonne que certains s'opposent à ce qui est un essai pouvant être très utile pour combattre l'envasement du lac qu'il situe à 2,5 cm.

Sur l'importance de l'envasement, Gérard MONNIER précise que d'après les personnes ayant accès au lac, l'envasement est quasi nul ; mais que les vasières se déplacent parfois. Il souligne que l'application de l'arrêté rendra les marais inexploitables et ceci d'une façon irréversible, avec de graves conséquences sur l'environnement, par la modification importante de la flore. Son pourrissement sur place, entrainant une dégradation rapide de l'eau avec le risque de provoquer la mort de milliers de poissons.

Mr GUILLAUD appuie en soulignant que le lac se meurt faute d'entretien. Il propose des travaux de faucardage, d'entretien des canaux reliant les marais au lac, et des bûcheronnages localisés sur les saules qui envahissent la périphérie du lac. Pour soutenir le niveau du lac en été, il fait 2 propositions : soit pomper dans la réserve d'eau située sous le lac ; soit amener l'eau de la Loire en la prenant en amont de Nantes.

En réponse à l'envasement, Loïc MARION reconnait que l'envasement du lac est faible dans l'eau libre mais beaucoup plus important dans la partie Ouest. Il estime que le pompage dans la nappe n'est pas possible car il risquerait de provoquer l'affaiblissement des marais ; quant à amener l'eau de la Loire dans le lac, ce serait beaucoup trop coûteux.

Mr MARION affirme d'autre part que le régime des eaux constaté depuis dix ans, est égal ou supérieur au scénario 1 bis, ce qui rend l'application de celui-ci inutile. A cela, nous répondons que nous avons sans doute eu tord d'accepter des niveaux aussi élevés, alors que nous aurions pu exiger l'application de l'arrêté préfectoral de 1965. Nous avons aussi souligné qu'il y avait incohérence entre la volonté officielle de maintenir l'exploitation des marais et l'application de l'arrêté ministériel.

Mrs THOMAS et VICENDEAU expriment leur souhait de voir se mettre en place le scénario 1 bis, accepté par tous sur le terrain, et s'étonnent devant le manque de concertation et de la précipitation qui a entériné la signature de l'arrêté ministériel.

Mr THOMAS insiste surtout sur les conséquences financières graves pour les communes concernées, une perte de revenus liée à l'impossibilité de louer les marais et de récupérer les impôts fonciers.

Mr BARATON, secrétaire général de la Préfecture, rappelle qu'une réunion de concertation avait eu lieu le 17 juin 1994 au cours de laquelle un compromis sur le scénario 1 bis avait été accepté. Mais que par la suite, le ministère a refusé cet accord pour imposer le 2 renforcé.

Les conséquences de l'arrêté concernent tout l'équilibre des exploitations, souligne Gilbert GRANDJOUAN. Certains agriculteurs n'ayant pratiquement que le marais pour nourrir leurs bovins l'été. Il s'agit à la fois d'un problème de travail supplémentaire s'il faut garder les animaux à l'étable et surtout de la nourriture pour les bovins. Problème d'autant plus aigüe que nous sortons d'un hiver très long et que les stocks sont au plus bas. Par ailleurs, c'est toute l'activité économique de nos communes qui sera touchée (entreprises agricoles, CUMA, artisans, commerces) les marais représentant 1/3 des surfaces de certaines communes et avec des exploitants assez jeunes.

Représentant le ministère, Mr VILLET (nature et paysage) prend la responsabilité de la brutalité d'application de l'arrêté ministériel. L'expérimentation doit être efficace et pour cela respecter les conditions de l'arrêté. L'agriculture des marais a besoin d'aide pour tenir. A l'avenir, il faut envisager une baisse des charges actuelles, l'évaluation des pertes faite par la chambre d'agriculture représente 1/3 de la valeur des marais et cela lui semble élevé.

Devant notre refus d'accepter l'application de l'arrêté ministériel, Mr VILLET nous a menacés d'expropriation.

Mr le Préfet précise que le groupe de suivi doit pouvoir remettre en cause l'arrêté à tout moment sur appréciation des résultats de l'expérimentation. Le groupe de suivi fera appel à l'un des organismes suivants : ITCF, INRA, CEMAGREF.

Suite à la volonté de l'administration de fermer la 5ème porte, il n'a pu être trouvé d'accord. Néanmoins, il nous est apparu que la volonté de celle-ci était bien de fermer celle-ci.

Une réunion du groupe de suivi aura lieu à St Lumine de Coutais autour du 20 mai pour juger des effets du maintien du niveau d'eau.

Les portes des écluses ayant été fermées le 21 avril, puis ré ouvertes sous la pression des agriculteurs et riverains le samedi 22 avril à 18h (250 personnes présentes). A cette rencontre, nous a été promis par Mr GRANDMAISON, qu'aucune manœuvre sera faite sans notre accord, car les esprits s'échauffent autour du lac.

PROPRIETAIRES, AGRICULTEURS, … ATTENTION !

Méfiez-vous de ce que cache le jargon des Eurocrates sous les vocales :

Z. N. I. E. F. F. Z. I. C. O. et autres Z. P. S. ou Z. C. S.

- **Z.N.I.E.F.F.** : **Z**ones **N**aturelles d'**I**ntérêt **E**cologique, **F**aunistique et **F**loristique
- **Z. I. C. O.** : **Z**one **I**mportante pour la **C**onservation des **O**iseaux
- **Z. P. S.** : **Z**one de **P**rotection **S**péciale
- **Z. C. S.** : **Z**one de **C**onservation **S**péciale

Adopté par le Conseil Général pour la mise en œuvre de sa politique en faveur des espaces naturels sensibles sur l'ensemble de la Loire-Atlantique décidée en février 1991, le programme Natura 2000 appartiendra aux communes dans les prochains mois, après accord de leur conseil municipal.

Dès lors que les périmètres d'intervention foncière auront été approuvés par le conseil général et la publicité faite, le Département pourra se rendre propriétaire de terrains, conformément aux articles L 142 et suivants du code de l'urbanisme pour protéger 400 espèces animales et 119 espèces végétales qui sont toujours existantes et dont les comptages sont satisfaisants. Le 7 juillet 1992 le ministère de l'environnement nous le confirmait.

La S.N.P.N. (Société Nationale de Protection de la Nature) qui gère 2 700 ha classés en réserve naturelle sur le lac de Grand Lieu et qui sont actuellement en friche et abandonnés, en fait un lieu menacé.

Il y a cinquante ans, de très nombreux pêcheurs et agriculteurs assuraient l'entretien du lac : faucardage, bûcheronnage, curage des douves, etc.

A l'heure où chacun s'interroge sur le chômage et où beaucoup sont à la recherche d'un emploi, nous sommes persuadés que notre lac recèle un véritable gisement d'emplois pour l'entretien de la nature.

Aujourd'hui comme par le passé, les agriculteurs assurent l'exploitation naturelle de leurs marais : pâturage des animaux, récolte du foin et des roseaux. Ils pratiquent une agriculture douce en accord avec la nature.

La mise en place de toutes les zones sensibles de protection nous amènera à l'exclusion des hommes de la nature, des chasses traditionnelles et de l'agriculture naturelle.

Nous sommes en train de sacrifier l'économie et ses acteurs sur « l'autel vert ». Le développement économique en général, et celui du monde rural en particulier, ne sont surtout pas incompatibles avec le développement de l'environnement. Mais à l'heure actuelle, la gestion des 2 700 ha sur le lac par la SNPN est inacceptable.

Des élus veulent nous faire adopter ces zones, mais c'est eux-mêmes qui les détruisent.

Parexemple : construction d'une station d'épuration dans un marais de Grand Lieu et autres (urbanisation).

Conclusion : Pas de droit de préemption.

Entretenir les réserves existantes déjà nombreuses dans notre pays. A quelle fin veut-on faire des zones de protection ? … Laissons la gestion de cette nature aux propriétaires, aux agriculteurs aux pêcheurs et aux chasseurs, comme ils ont su le faire depuis des siècles. Ces zones ne peuvent survivre sans les activités (agriculture, chasse) des hommes qui l'entretiennent depuis des générations.

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Union Départementale des Comités de Défense des Chasseurs de Gibier d'eau de la Loire-Atlantique

LE LAC DE GRAND LIEU - Les oiseaux meurent

Selon S.N.P.N. (Société Nationale de Protection de la Nature) qui gère la réserve naturelle, 10 000 oiseaux seraient morts depuis 3 mois, hécatombe provoquée par le botulisme.

Le germe (clostridium botulium type C) se développe dans les eaux chaudes et aux contacts de matières organiques en décomposition.

Matières organiques :

Selon Mr Loïc MARION, Directeur de la réserve (chronique européenne n°10 – Juillet 1993) concernant le lac de Grand Lieu :

« C'est la plus grande colonie mondiale de hérons cendrés, jusqu'à 1 300 couples ».

« La première colonie française de grand (sic) cormorans continentaux ».

Peut-on chiffrer la population du nuisible ragondin, qui détruit le site, dans la plus totale indifférence des responsables à tous niveaux ?

QUELLES QUANTITES DE MATIERES ORGANIQUES SONT REJETEES CHAQUE JOUR PAR CES TONNES D'ANIMAUX ? Il faut ajouter les poissons qui, blessés par les oiseaux piscivores, périssent et pourrissent dans l'eau.

Le niveau du Lac – Un faux problème :

La fermeture des écluses devait laisser 40 cm d'eau sur les prairies périphériques. L'évaporation, en ces périodes caniculaires, auraient permis le développement des germes de botulisme à ces endroits.

Ce n'est pas un cas isolé : Eté 1994 – Botulisme à Grand Lieu, Brière, mais aussi dans les Landes.

Marais d'ORX : Plus de 2 000 canards et oiseaux d'eau morts du botulisme.

Les « responsables » du domaine des marais d'ORX étaient : WWF (fond mondial pour la Nature, Conservatoire du littoral (comme Grand Lieu) le Ministère de l'Environnement, le Conseil Général des Landes et la C.E.E.

C'est donc en parfaite connaissance de cause que le « Comité de Défense des Chasseurs de Gibiers d'eau » et non pas les chasseurs a fait cause commune avec les agriculteurs riverains.

Ils sont concernés par les expropriations, quand la réserve passera de 2 700 à 7 500 hectares.

C'est pourquoi nous écrivons **Le lac de Grand Lieu, c'est :**

- Lac du mensonge
- Lac de l'incompétence
- Lac du laisser-faire
- Lac de la tromperie
- Lac de la dégradation organisée

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

COMITE DE DEFENSE DES CHASSEURS DE GIBIER D'EAU DU SECTEUR SUD 44 – GRAND LIEU

****

Déposition du comité de défense à l'enquête publique sur dévasage à la mairie de St Philbert de Grand Lieu Le 26 octobre 1995

****

Dans le cadre du sauvetage du lac de Grand Lieu fin 1993,
Mr MARION, directeur de la « réserve naturelle » n'a utilisé qu'un million de francs sur les 2 prévus pour l'enlèvement des vases.

Après le Ministre de l'Environnement, le Préfet de Loire-Atlantique a été informé, ils sont restés indifférents.

Pour d'éventuelles suites judiciaires, le Procureur de la République de Nantes a été informé.

Le souci de Mr MARION est uniquement l'agrandissement de « sa » réserve.

L'entretien du Lac s'impose évidemment, mais in est urgent de s'attaquer à une des causes : la prolifération des nénuphars.

Les mesures que nous proposons depuis des années sont amenées par des connaissances du Lac depuis des générations. Nous les avons demandées lors des visites des marais périphériques et du lac les 2 juillet 1993, 28 avril 1994 et de la réserve naturelle le 14 octobre 1994.

- Le faucardage 2 fois par an à des périodes déterminées.

Mr Alphonse JOYEUX, depuis 38 ans sur le lac possède des connaissances et un matériel parfaitement adapté et performant, ni le Préfet, ni la DDAF, ni Mr MARION n'ont réagi.

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Sur la reprise des entretiens, il conviendra de supprimer les bouchons qui obstruent les canaux entre les marais périphériques et le lac.

L'envoi des vases (''ne sont-elles pas polluées'' ?) dans l'Acheneau ne manquera pas d'avoir des résultats néfastes.

Sur le dossier d'enquête publique nous relevons une contradiction entre les pages 6 et 23.

Le choix du site de dragage

- Page 6 « la proximité de l'Acheneau permettra un rejet direct dans celle-ci sans conséquences dommageables pour elle »

- Page 23 « risques de dépôt dans la vallée de L'Acheneau. Ces risquent existent, le premier dévasage la prouvé.

Il s'agira en cas d'exécution, de la violation de l'article 14 (13ème) de la loi sur la protection et la mise en valeur du littoral. Les cultures marines sont gravement menacées.

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Jean Fr.Hbis LE BITOUX
Doch-ur Vétérinairc, spécialisé en aquaculture
130 Avenue de Perpignan
F 66140 CANET en Roussillon
P'RANCE
Tel & Fa.'t : (33) 68 73 00 26

CANEr, le 20 /1/96

LA RECHERCHE
Cowricr des LcctetD"S
Fax: 16 1 46 34 75 0

Messieurs, Mesdames,

L'article de Mr Marion intitulé "La catastrophe écologique du Lac de Grand lieu" est absolument indigne de votre magazine. Et comme je crois comprendre que Mr on s'est saisi lui même de l'étude du phénomène, nous ne somme pas prêts d'avoir des réponses claires sur le sujet, tant ses insuffisances scientifiques sont criantes:S\D' 1'exposé du sujet. Il se trouve et vous ne pouvez 1'ignorer que Mr Marion est aussi "responsable· cet environnement" !

·A partir de symptômes mal reoonnus, mal décrits, on ne peut envisager de diagnos1ic sérieux. et encore moins de traitements s de prévention de ce type de patholo environnemeolale nouveBe. S informer constitue tme activité prenante et des magazines comme le ·vOtœ n'ont pas le droit. de laisser d'équivoque entre info et intox.

Mr Marion avait commis, il y a quelques années une autre plaquette – *très icàlo'" dims k mauvais sens sectaire du terme, auje me dis écologiste*- prétendant protéger les "oiseaux" contre les mauvaises P.ratiques · des agriculteurs et des'Pisciculteurs dont je suis fier de faire partie. ·EUe s'intitulait: 'Les oiseaux piscivores et les activités piscicoles, impact et protection ·

Mr Marion récidive puisque son arti.cle .titré sur une ..catastrophe écologique ' se termine sur '1e problème de la dégiadation générale de la qualité .de l'eau par l'activité humaine ·..vaste progtamme ! On se croirait dans Sciences et Vie !

C'est la dœe· .qui fait le poison et ce·n'est pas une nouvea !·Td'oiseaux, finim«mt par créer des conditions .pathologiques ·pour..l'enset:nbJ,e des populations. Inutile .de·cherchel' tel 0U tel genne particulièrement efficace. Inutile d'y rajouter des plasmides pour .les ren : mcore · plœ pathogènes. Si ce n'avait p été ce germe, cela aurait été un autre. Les maladies des "éle es" sont le plus souvent dues à la pathologie 'de leur gestion ·ou de l'absence de gestion, ·carne rien faire reste un choix politique de gestionet ce•.--dans tous les domaines animanx.·v.. et humains !

·L'enrichissement pathogénique de la microflore ambiante n'est pas ')me dégradation" mais une tendance ')!ormaie" de sélection de souches de plus en plus efficaces. C'est. une banalité dans les élevages terrestres et les bons éleveurs savent gérer ce paramètre : il faudra que le .cherebeur" à la culture scientifique limitée évite de réinventer la roue et l'eau chaude !

Quant à préciser l'origine de cette pa1hogénicité croissante, sélection de nouvelles souches ? phages ? pl mides ? Tout est vraisemblablement bon mais peu importe puisqu'il faut lutter oontre elles avant qu'elles n'a{>Paraissent. Lutte spécifique (vaccinations) contre les souches coœues; soins zootechniques et sanitarres, assecs et alimentation ame1iorée pou retarder t'installation de souches encore inconnues. Si on ne fait rien, "la Nature" intervient plus ou moins rapidement et "régularise" la situation et la population SlUlluméraire tôt ou tard. (= *Peste moyenâgeuse* ?)

Prétendre que "les asticots seraient le siège de la toxinogenèse" est sOrement un sujet de travail qui oœuperait ce "chercheur" des années et des années !Si ce monsieur travaillait sur ses fonds propres, peu importe mais comme ü nous présente la facture de son tra ail. je ne suis pas d·acc:ord de contribuer à l'entretien d'lUle telle médiocrité.

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

·. Gérer une population animale ne tient pas de !"art mais de connaissances fondamentales des populations animales, de l'eau, des sédiments el de l'équilibre dynanuque des flores microbiennes .a biantes. Laisser faire la Nature aboutit à cc genre de catasl rophc. L'écologie pratique est donc un peu plus délicate que de laisser s'accumuler des populations en surnombre. Côté populations de poissons, Mr Marion ne dit pas gr.md chose :combien d'oiseaux pouvaient encore nourrir cet espace, sans s'auto-détruir *'!*

.La réflexion vaut pour les blooms phytoplanctoniques. Cyanobactéries et dinoflagcllés sont des témoms d'un envirormement passablement dégradés. Les souches inoffensiV'es, heureusement les plus communes et les plus colmUltes, intéressent moins les foules que leur "version toxique", qui font et qui feront vraisemblablement de plus en plus la IDle des jomnaux , en eau douce et en eau de mer Le passage de l'une à l'autre n'est pas encore forcément limpide mais ce n'est qu'une question de temps pour démontrer l'impact de polluants et de facteurs limitants par compétition entre souches. Même sans connaître précisément les mécanismes en jeu, il est possible d'incorporer le risque qu'elles représentent dans la réflexion gé rale.

"Les scientifiques français" n'ont pas encore établi les conditions de prévalence de ces blooms mais les japonais anivent à limiter les eaux rouges dans leur Mer .Intérieure. En Equateur, dans nombre de Camaroneras, les crevettes s'alimentent de cyanophycées, dès que la salinité est \DI peu basse. Sur le cas précis des lieux d'hivernage d'oiseaux, surtout de population de migrateUIS, les fientes soDl un des engrais les plus efficaces qui existent et la transiormatiœ de tonnes·de poissons en engrais .nature1s ne peut qu'aboutir à une eutrophysation des milieux. Prétendre que ·1es agricultems" n'ont pâs Jatssé Mr Marion jouer avec ."son EtmgU comme ille soub.aitait, fait partie d'tDl campagne d'intoxication indigne d'un scientifique et de votre journal. . 'J..: · · · , . .. · .,.., :

Ecrire que "Grand lieu joue un rôle·important dans la·biodiversité" · ne veut pas dire grand chose, surtout quand ça devient un pmùailler naturel incapable de nourrir ses babitaDts. Pour mémoire, a priori, un lac abrite d'abord des poiss9DS et des organismes aquicoles. Les oiseaux sont le plus souvent un étage supérieur mais s'ils ont détruit l'inférieur, la suite ne fait de doute pour personne. .Des régulations des populations aviaires sont donc obligatoires afm de "participer au maintien de cette biodiversité" tant à la mode et de toutes les façons de maintenir en vie les espaces "prétendus naturels". *Comme si nos activités n'élaienr pas TUil'UT_elles!* .. .. _' .

La gestion très approximative des espaces naturels par des "pseudo écolos" ne ·pourra qu'entralner des catastrophes de ce genre. Mr.Marion risquera donc·d'avoir 'du travailjusqtl'à retraite s'il est maintenu à sa place. C'est presqüe \Dle caricature de gestion qui ne peut qu'enttetemr · · des pathologies variées. . . -

· Une droit qUi île être désmf'ecté ne peut as accueillir des animaux en.haute densitét ce- est le cas des réservoirs d'hivernage. Désinfecter fatt partie de la "gestion:':de ces espaces et ça a un coQt que notre société ne semble pas prête à payer.

·n faut faire appel à \Dle conscience et à unè éducation écologique profonde et c'est un thème sur lequel lA RECHERCHE joue vraiment un rôle fondameatal ·. . ·

Jean François Le_ Bitoux

Témoignage de CLAVREUX Francis

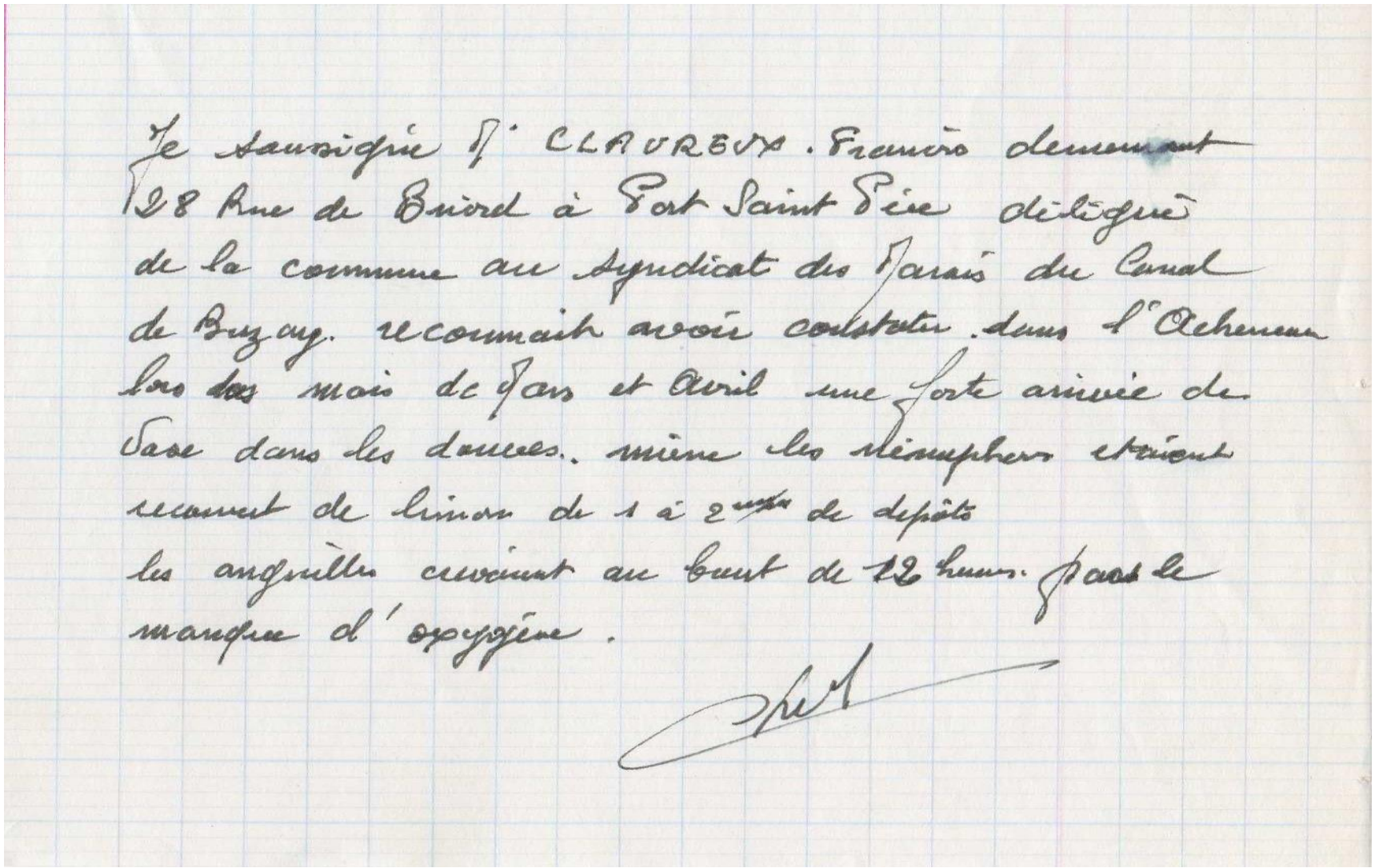

Je soussigné M. CLAVREUX. Francis demeurant
128 Rue de Buiard à Port Saint Père délégué
de la commune au Syndicat des Marais du Canal
de Buzay. reconnais avoir constaté dans l'Acheneau
les mois de Mars et Avril une forte arrivée de
Sable dans les douves.. même les Nénuphars étaient
recouvert de limon de 1 à 2 mètres de dépôts
les anguilles crevaient au bout de 12 heures. par le
manque d'oxygène.

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

COMITE DE DEFENSE DES CHASSEURS DE GIBIER D'EAU DU SECTEUR SUD 44 – GRAND LIEU

****

Déposition du comité de défense à l'enquête publique sur le relèvement du niveau de Grand Lieu de janvier 1996

****

On voudrait tuer Grand Lieu que l'on ne s'y prendrait pas autrement, aussi bien humainement qu'environnementalement.

Les conséquences de ce relèvement, exposés dans le dossier d'enquête publique sont des conséquences vues d'un banc d'école par des enfants rêveurs et imaginatifs. La réalité est tout autre et les ruraux de souche le savent bien avec leur instruction à eux, pas celle des grandes écoles mais celle du bon sens naturel, celle du terrain depuis des générations.

Le pâturage dans les marais c'est au plus tard le 1er juin et le fauchage au plus tard fin juin. De l'eau au printemps sur le marais, un retard d'un mois sur ces activités naturelles, la fauche au mois d'Août ? On sait bien que la rosée du matin sur le marais est présente dès le mois d'Août, quand et comment sécher le fourrage.

Et les millions de moustiques qui s'enfoncent dans le marais au fur et à mesure que l'eau descend, qui va vivre avec ?

Et les odeurs nauséabondes du marais quand l'eau croupit et que les poissons et même les anguilles y crèvent, qui va les supporter ?

Et les plantes hydrophiles qui vont se développer, pourtant inexistantes aujourd'hui, au détriment de l'environnement et de la qualité de la pâture et du fourrage récolté, qui est lésé ? il s'agit d'un changement botanique, pourtant toute modification des espèces même végétale est interdite.

Et le botulisme qui va se retrouver dans les marais là même où i y a pâturage, et pourtant on sait que les bovins sont sujets au botulisme. Alors, et la qualité de l'eau dont on parle tant, environ 10 millions de m^3 d'eau de faible profondeur en train de croupir tout le temps du printemps, c'est la qualité de l'eau ? On est en train de bafouer la santé publique.

Avant la destruction du soc rocheux, les niveaux moyens d'hiver se tenaient à 2,90 ml Buzay, ce qui permettrait naturellement l'alimentation des sources et nappes phréatiques en hiver et non pas au printemps. On veut revenir à avant la modification Préfectorale des niveaux d'eau de 1965, mais cet arrêté de 1965 modifiait les niveaux d'eau d'hiver et non pas ceux de printemps et été, et s'il fallait les modifier, c'était pour pouvoir urbaniser en mettant des niveaux d'eau d'hiver très bas, 1.85 ml Buzay, mais on n'a jamais pu tenir cette cote d'1.85 ml, car quand il pleut l'eau monte, elle peut monter très haut, 3,80 ml en janvier 1995, 4.00 en janvier 1988 faisant plusieurs constructions récentes inondées, mais s'il pleuvait comme en 1936, 1910 ou 1972 où l'eau est montée à 4.55 ml, combien de constructions récentes seraient inondées parce que construites en zone inondables. Car avec le périmètre de la carte de la D.I.R.E.N. de décembre 1995 (carte de l'enquête publique) le niveau des plus hautes eaux donné sur cette carte est un niveau qui est impossible à tenir puisque correspondant à uns cote de 2 ml. C'est une cote d'hiver sans pluie, or on sait que le niveau moyen d'hiver est de 2.90 ml Buzay. Tous les riverains peuvent l'attester.

Pourquoi le périmètre de cette carte est-il ainsi à nouveau modifié ?

Quand et qui a fait cette carte ?

Sans doute une politique des « petits copains ». Pourtant ne rêvons pas, il en reviendra des années très pluvieuses, comme dans le département de l'Hérault en janvier 1996.

A quand chez nous ?

Qui sera responsable ?

Qui paiera ?

Ce département de l'Hérault après la Camargue ou pire Vaison La Romaine vient de nous montrer ce qui peut se passer, on veut maintenant y construire des bassins de rétention en amont, et bien ici à St Philbert, on les comble ces bassins naturels, qui a dit qu'il fallait sauver Grand Lieu ? zone humide, tout le monde bien sûr, mais de quoi ?

Sauvons le du botulisme, en revenant aux conditions de population animale d'il y a 20 ans, le cormoran y était inconnu (2 000 aujourd'hui) des dizaines de mille mouettes et goélands qui passent leurs journées dans les décharges publiques ramenant on ne sait quoi sur leurs pattes et dans leur plumage le soir au retour pour la nuit. Des millions d'étourneaux, des milliers de hérons, un élevage intensif de 15 000 canards sur la réserve naturelle jugé comme politique cynégétique intelligente par Mr MARION, et bien sûr les ragondins, inconnus il y a 30 ans dont le nombre n'est même plus chiffrable.

Combien de tonnes / jour de matières organiques cela représente t-il ?

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Ces matières organiques sont pourtant la première cause de botulisme, conséquence directe d'une surpopulation.

Relever le niveau d'eau ne changera rien à cette épizootie sinon la déplacer sur le marais où viennent les bovins en pâture. Surtout que le phénomène va s'amplifier du fait du brassage des boues pour le dévasage, dévasage qui aura déjà coûté au contribuable 500 millions au contribuable à la date d'aujourd'hui, 500 millions de centimes jetés par la fenêtre, ce que reconnaissent Mr MARION, la D.D.A.F., la Préfecture (compte rendu du 14 octobre 1994, p 105) ce dont sont conscients tous les élus mai motus et bouche cousue. Le bouchon vaseux à l'entrée du canal de l'Etier s'est formé depuis la création du canal Guerlain qui a modifié l'hydraulique favorisant le courant par ce canal au détriment du canal de l'Etier. Un vannage sur le canal Guerlain permettrait de canaliser le courant par les 2 exutoires à moitié/moitié du temps par exemple. Ce vannage serait un investissement définitif + l'entretien du lac comme autrefois = création d'emplois de gens locaux et non pas des Hollandais comme pour le dévasage « MARION ».

- Quand va-t-on enfin se décider à le dire, à le mettre en application et à être sérieux ?
- Sinon qui sera responsable de ce gâchis ?

Espérons que les responsables paieront comme ils le méritent de leur incompétence ou ce serait pire, de leur mauvaise foi.

Arrêtons là pour une enquête publique factice qui a pour seul but de nous faire croire à encore un peu de démocratie, enquête où les lettres d'adhérents de la S.N.P.N. habitant les quatre coins de la France ne sachant même pas où est Grand Lieu, ni ce qu'est Grand Lieu, ni comment vit Grand Lieu envoyées à la demande écrite de cette même S.N.P.N. auront beaucoup plus de poids que l'opinion des riverains, des lettres comme celles reçues pour l'enquête publique du « dévasage » en septembre 1995, où le comble est allé jusqu'à un adhérent S.N.P.N. trop fainéant pour écrire qui s'est contenté de renvoyer la lettre à entête S.N.P.N. lui demandant d'écrire, en y apposant juste la phrase « Je suis d'accord avec le dévasage » et signature. Si c'est cela une enquête publique, on peut se demander si le mot « République » a encore un sens.

Grand Lieu est devenu le lac du mensonge et des magouilles sans aucune considération humaines pour les gens du terrain.

Ceci est l'opinion du Comité de Défense des Chasseurs de Gibiers d'eau de Grand Lieu qui dès janvier 1992 lors de sa création s'élevait contre le relèvement du niveau d'eau pour permettre l'entretien naturel des marais et qui est toujours aujourd'hui contre ce relèvement au nom de tous ses adhérents, riverains propriétaires exploitants donc concernés et connaissant bien Grand Lieu.

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Ouest-France
3 octobre 1995

Un pèlerinage tombé en désuétude à La Chevrolière

Visite à Notre-Dame-des-Ombres

La semaine dernlire en présence de T!Ktrèsa Le-Mintler de LeheMc, de Ma·rie-Joseph Veyrac maire de La Chevrolière, V6ronlque Daboust · conllervateur - d6-partemental des antlqul"• et ob)eta d'art •'est rendue A la chapelle Notre-Dam.. des·Ombr••·

Cette visite faisait suite, après la donation à la commune de La Chevrolière, de lédifice et de son fcnoblller. è. une démarche de la rie. Elle avait sollicité, auprès de la direction régionale, des affaires culturelles des Pays de Loire une mesure de protection pour ce patrimoine local.

D'une origine fort ancienne, la chapelle a été reb41ie en 1498, restaurée en 1689 et reconstruite en 1876 par M. et Mme Georges Pépin de Bellste, grands-parents de l'actuelle propriétaire Mme Thérèse Le Mintler de Lehelec. Ces derniers travaux très compiets datent de 120 ans seulement. Ils ont donné à l'édifice une architecture très classique.

La richesse culturelle et hlstorlque de cette chapelle est constltuée par une vierge en bois polychrome haute de 60 cm datant du Xli• ou Xlii• siècle, qui a traversé le temps avec un certain nombre de vicissitudes, en particulier sous la Révolution, où elle fut cachée, sans doute enterrée et où elle a beaucoup souffert. Moins d'un slècie plus tard, elle fut restaurée à la même époque que la reconstruction de l'édifice.

Jusqu'en 1914, la chapelle fut un lieu de pèlerinage important, le 2• dimanche doctobre. De nbs jours toujours dédiée au culte, des offices ont lieu depuis six ans, au mols de mal, à l'occasion de la fête du •Père de Montfort• qui vint prêcher une retraite en 1708 à la Chevrolière et vint vénérer de multiples fols ce lieu de culte et de pèlerinage.

Les lèvres paludéennes

Outre ces données très fondées, l'Importance du site est à rechercher sans. doute dans un passé beaucoup plus lointain. Plusieurs éléments attirent l'attention : •rebâtie en 1498• et peut-être pas POUr la première fois, son origine est donc beaucoup plus ancienne. Sachànt que dès l'époque romaine, la région était un lieu de passage très fréquenté.

Le terme est "Notre-Dame-de1-0mbre1"· La tradition populaire attribue cette appellation au fait que la chapelle se trouvait dans une région boisée, donc ombragée. Ce qui à l'époque n'était guère ol'iglnal et n'aurait sans doute pas justifié le nom. où alors sous l'appelation "Notre-Dame-de-l'Ombre" et non "des f?mbret"· Le fait le plus troublant est que Notre-Dame-des-Ombres est Invoquée au cours de neuvaine pour soigner les cas de lièvres paludéennes, sorte de malarla, maladie endémique, depuis la nuit des temps dans les marals de Grandlieu, marals qui débordatent largement des rives du lac. Le tema "del ombrH.. pourrait donc correspondre aux ..ombres dea mortl hantant let marais"• croyance déjà existante, paYenne pré-chrétienne donnant lieu à des rites et qui aurait pu être reprise par les premiers évangélistes. Elle aurait été alors la vierge de la guérison et la consolatrice des malades Une tradition d'esrresslon de la foi chrétienne a rapprocher des dames de pierre de Pont-Salntt.'MJirtin, de la cité engloutie du lac de Grandlieu et de Nantes.

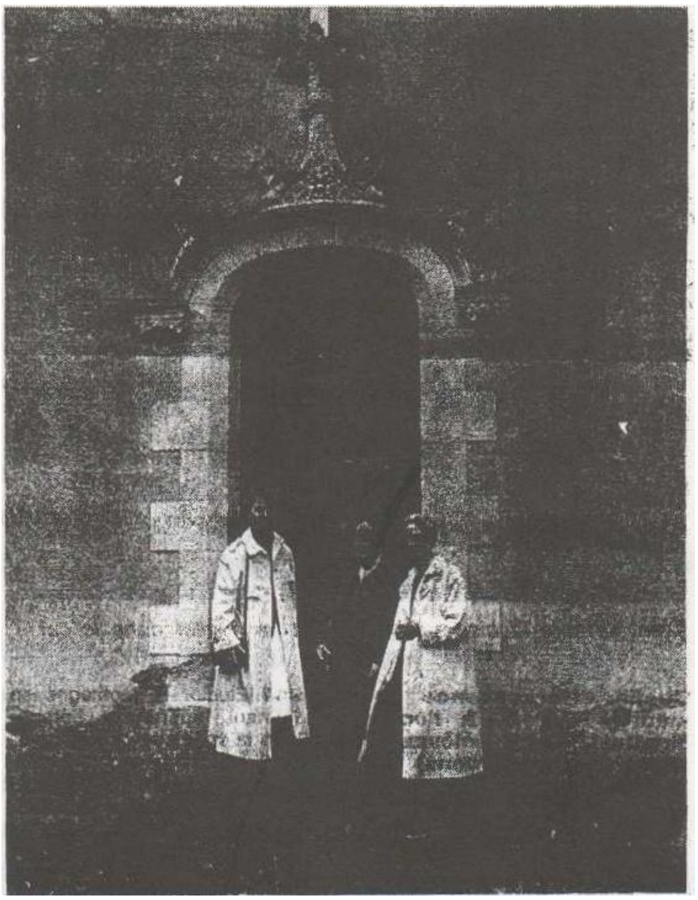

Mme Th rése Le Mintler de Lehelec, Mmme Marle-Joseph Veyrac,' maire de La Chevrolière, Mme Véronique Daboust devant à' chapelle.

« *CDCGE 44 Grand Lieu 1Les* amis du lac de Grand Lieu et de ses marais »
La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Témoignages de Melle GUILBAUD Anne et Mr GUILBAUD Gabriel

Guilbaud Gabriel
né le 27 Août 1927
à Sainte Anne

Guilbaud Anne
née le 7 janvier 1931
à Sainte Anne

Suite à l'article paru dans le journal Ouest-France du Mardi 3 octobre 1995 : je certifie que mon père Léon Guilbaud né le 12 septembre 1891 au Village Les Poitrivières en Saint Philbert de Grand-Lieu, à son mariage il est venu habiter en 1921 chez son épouse à Sainte Anne, sur les bords du marais du Lac de Grand-Lieu, et à partir de cette époque il a été soigner pour cette fièvre que le médecin appelait fièvre paludéennes ou "fièvre des marais" nos parents nous ont dit qu'ils avaient connus d'autres cas semblable, cette fièvre est dû aux moustiques et l'humidité marécageuse

Guilbaud Anne

Guilbaud Gabriel

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Jean François LE BITOUX
Docteur Vétérinaire
130 Avenue de Perpignan
F 66140 CANET en Roussillon
FRANCE
Tel & Fax :(33) 68 73 00 26

CANET, le 6 !2.196

Monsieur PIGENET
1 Allée des Goélands
85270 ST HILAIRE DE RIEZ

Cl1er Monsieur,

Merci pour votre courrier.Je n'ai malheureusement plus le numéro de La Recherche de Janvier sous la main. Vous le trouverez peut être encore chez le marchand de journaux.

Un agriculteur très sympathique m'a décrit le poids politique {11MF) et administratif de ce monsieur Marion, protégé en haut lieu: c'est une catastrophe, encore un exemple de notre société pseudo démocratique, à tendance monarchique. Et d'absence totale de transparence et de débat public. Cette situation ne m'étonne guère, nous en avons connu de semblables mais elle ne sera pas simple à améliorer!

J'ai parcouru l'article dans Euréka; c'est du travail de journaliste et on ne peut leur en demander plus qu'à Marion! Il est certain que la modification du rythme des assecs entre été et hiver va bouleverser les herbages. Une terre sous l'eau se réduit immédiatement faute d'oxygène..A l'air, elle s'oxyde ce qui libère des oligoéléments indispensables à la production de l'écosyst r:D · Modi i r ce"'rythmes a obligatoirement i.Jn i!'Tlpaç_t ·pro on r l'écosystème.

. Ci-joint, une COpie dè la ré'Ponse ae Ma ion à *mqn* Courrier à La Recherche i . . ..

Je ne lui répondrais pas pour le moment, jè pars en Equateur où j'ai bien mieux à faire. On verra éventuellement plus tard mais comme je connais bien des incompétents -qui règne sur des administrations, je constate que le principe de Peter fonctionne à plein et que ces gens ne coniPren nt rlen à nos_préoccupations, ni à l'environnement qu'ils croit p_réserver.

Son cas n'est malhêureuse ent pas i lé;.Jecrains Je pirë"po r notre pays livré à des équipes de gens aussi incompétents. C'est chaque jour plus évident et j'en ai cent exemples dans le domaine qui est le mien, celui de raquacutture marine:ceux qui pensent, dérangent, "surtout l'Administration" et les textes sacrés.

Les événements nous donnent raison chaque jour mais une Administration ne reconnait pas se tromper !

Je ne sais plus si je vous ai raconté l'histoire du traitement du scorbut ? (entre deux voyages, c'est un peu la pagaille autour de moi, je ne retrouve plus le double de ma lettre !)

. ...._E.n 1747, Dr James Lind, médecin écossais embarqué sur un navire, constate le premier que-J ·jus.de èitron guérissait le scorbut, maladie redoutable de l'époque. A défaut d'avoir invê1îlé la vitamine C, la Marine Royale de Sa Gracieuse Màjesté mit.plus de 40 ans â rendre obligatoire (1789) l'utilisation de jus de citron dans la ration de ses matelots. Ce délai illustre bien la difficulté d'obliger les gens à se guérir. surtout contre une administration. Les navigateurs espagnols avaient été plus rapides à prendre la route des Indes, car dès le retour de Christophe Colomb, des caravelles repartaient vers l'Amérique. Mais les intérêts des armateu (l'étaient sans doute, pas ceux des matelots!

I.l) f'\ " "" 1- c. . .\ t{)-1 ..- À ··L i ç:: e: '/ cl.... J.sJ• 2-j q 'f - r_....... C. c! • E..

« CDCGE 44 Grand Lieu 1Les amis du lac de Grand Lieu et de ses marais »
La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Mais vers les années 1860, un marchand plus .astucieux" trouva le moyen de vendre à l'Amirauté 'lritannique, respectueux des textes, une "limonade" qui ne contenait pas de jus de citron, véritable abus de "dénomination commerciale". On peut imaginer que du vinaigre ou de l'acide acétique devait faire l'affaire : le scorbut est réapparu sur les navires anglais jusqu'au début de notre siècle et on mis en doute les qualités du travail de James Und. Les auteurs soulignent qu'il s'agit d'un exemple typique d'une régression scientifique et technique sous 1'influence des forces bureaucratiques d'un système..., et peut on rajouter, de l'irresponsabilité affichée des "marchands".

Mais la remise en cause des structures iraditionnelles" d'une société, aussi médiocres soient elles, ne peut se faire sans des troubles profonds. Nous y allons peut être à grands pas, mais je suis surtout inquiet pour nos enfants : quels métiers, quelles occupations, dans quel monde?

Avec mes salutations les meilleures,

Jean François Le Bitoux

Eléments pour une réponse à Marion lettre du 26/1/96

Mr Marion étale .son ignorance dès Ja premiè ligne : 1.m milieu naturel est un élevage. Pr tendre l'ignorer est gravissim .Tenter de le comprendre et de le respecter est ce que l'on peut choisir d'apprOcher, rarement avec un s çès 9mplet Mais le propre de la biochimie de la Nature,Mt ;t:être imprévisible dans les détails :entore hei.Jre\.lx' car c'est ce qui nnet l'évolutioiL _L'évolution fonctionne sous nos yeux dans de tels environnements et ce sont ses réussites et ses échecs que nous enregistrons inais Dis-ease = Dés-équilibre.

Dès qu'on dépasse la capacité de désinfection naturelle - un des tout premiers facteurs limitants d'un : population sauvage -, il faut obligatoirement limiter les populations. Et toute intervention t:e.lève de l'élevage. Toute orientation d'une situation. comme éliminer une maladie ou des prédateurs, est acte d'élevage : protéger la nidification de l'espèce a d s conséquences qu'il faut assumer. il y a de fait réintroduction d'espèces qui ont pu être éliminées auparavant.

Ne rien faire est aussi 1.me forme de gestion. je vous l'accorde, et c'est même celle qui a souvent les faveurs des politiques et de l'administration. car c'est la moins cher : toutes les autres pnt un co(}t économique que personne ne souhaite supporte[Mais on refuse aussi d'assumer les retombées de ces non choix: destruction des espèces élevées au."\ alentours, que ce soit les élevages de canes ou les moutons là où on introduit loups et ours. C'est très bien de faire de l'élevage d'ours et de loups. mais il faut en assumer les conséquences pour les autres espèces.....dont 1'espèce humaine.

Moins on est compétent et plus on préfère cette solution : elle permet de fuir plus facilement ses responsabilités ! Inutile de citer l'intervention de plusie organismes plus ou moins compétents : e'!ev l!!' assume ses responsabilités et vous êtes que vous l'acceptiez ou non; un eleveur ! rassurez vous, st payer pour ceLa, on saurait sûrement faire rcprodtùrc et élever des cormorans !

P question de \'acciner les oiseaux w1e autre maladie appara1trait; c'est la loi de la selection des gem1es les plus efficaces. en elevage comme dans le Nature. Nous ne faisons qu'accelérer des processus biochimiquement semblables. Limiter le nombre et s'assurer qu'ils sont suffisanunent nourris et dans un envirolUlement correct ne semble pas sorcier... pour wı éleveur digne de cc nom Mais c'est pas facile d"être éle\'eur. vfais ce type de rcsponSJbiJité est sans doute trop lourde à asswuer? Alors on "laisse faire",. us entendu la Nature. mais de f:Ut l'irresponsabilité humaine où qu'eUe se situe.

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Quant à trouver des hypothèses de travail pour expliquer la sortie d'une souche bactérienne plutôt qu'un autre, l'anaérobie des vases suivi de l'eutrophisation du milieu devrait permettre de favoriser des mécanismes que le professeur Pelmont (Grenoble) se fera un plaisir d'analyser et de démonter.

Il est certain que ce sont les travaux qui ont favorisé le démarrage de l'épidémi de botulisme. Par ailleurs, pendant ces travaux, le rejet de vase dans une rivière étant interdit, **il faut qu'une association locale porte plainte.**

Sur une échelle redox, quand la Réduction l'emporte sur l'Oxydation, le milieu cesse de pouvoir supporter la vie. Dans nos régions tempérées, l'hiver est le plus souvent une époque de régénérescence du milieu mais l'installation de dortoirs de populations non invitées détériore un peu plus les habitats : il suffit de voir les photos de la plaquette Cormorans.

Si cet étang est moribond, par évolution "naturelle" - c'est vraiment le mot qui convient cette fois - ces observations ne sont qu'une partie de cette agonie : il y en aura d'autres.Le remettre en vie est de l'élevage !

Je précise que 1 kg de fientes d'oiseaux est aussi efficace que 10 à 20 kg d'azote. Qui plus est l'azote sans les oligo-éléments apportés par les oiseaux serait moins vite métabolisé.

Prétendre que les oiseaux n'apportent que 5% de l'azote total parait donc un angle de vue sérieusement "biaisé". Et encore, connaissant Marion, je mets d'emblée en doute le calcul de ces 5% ! Les oiseaux transforment en engrais tout le poisson ingéré ! Ce calcul devrait être simple à faire.

C'est l'aspect original des guanos de tous les pays du monde qui sont réservés aux cultures de luxe : ce sont d'excellents engrais, autrement plus efficace que ceux qu'utilisent les agriculteurs. Si on pouvait les récupérer, il y aurait une fortune à faire !

Les lois des élevages sont les mêmes que celles su milieu naturel; celle de la pathologie les mêmes que celle de la physiologie ce n'est pas nouveau, grâce à Mr Claude Bernard.

Source : La Recherche 28 / 04 /96

Le lac de Grand Lieu

Plusieurs erreurs (dont une relativement grave car elle met en jeu les modes d'élevage dans l'ouest de notre pays) se sont glissées dans l'article sur le botulisme à Grand-Lieu (janvier 1996).

Il est écrit que la maladie peut se produire « à la suite de la contamination de prairies par les épandages de fientes de volailles d'élevages industriels », ce qui est totalement faux.

Ce qui est exact en revanche, est que, dans le fumier épandu, puisse malencontreusement se trouver des cadavres, lesquels pourraient être effectivement porteurs de botuliques. Mais il n'a jamais été démontré que les fientes de volailles aient été à l'origine de foyers de botulisme.

Cette assertion remet en cause l'élimination des lisiers épandus sur les champs comme fertilisants et met en porte-à-faux les éleveurs de volaille déjà bien malmenés.

Par ailleurs, si l'on peut cataloguer cet épisode de catastrophe écologique, je ne pense pas que ce soit « l'une des plus importantes survenues à l'échelle mondiale ». En effet au Canada et dans le nord des Etats-Unis surviennent des épisodes de botulisme touchant plusieurs centaines de milliers d'oiseaux. Il faut simplement signaler qu' l'échelon européen c'est peut être la plus importante. Toutefois, il y a déjà eu en Sologne des épisodes atteignant plusieurs dizaines de milliers d'oiseaux et ce phénomène atteint la même ampleur chez les oiseaux d'élevage (40 000 morts dans un élevage de faisans et perdreaux dans le Périgord en 1995).

Dr J-M. Gourreau
Laboratoire central de recherches vétérinaires
94 Maisons-Alfort

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Le remembrement, à la Vinette, à St Lumine de Coutais

La destruction de la zone humide continue dans un site classé, une zone protégée au niveau européen (mai 1996)

Jean François LE BITOUX
Docteur Vétérinaire
130 Avenue de Perpignan
F 66140 CANET en Roussillon
FRANCE
Tel&. Fax : (33) 68 73 OO 26

CANET, le 1013/96

lettre ouverte à v1onsieur BER E. Monsieur COUDRIAU,
1ousieur PIGE "ET, Monsieur le Professeur BOlJRRIGAUD
lessieurs les Responsables d'Association de O fense du Lac de Grand Lieu

Messieurs

En réponse aux couniers accompagnés de docwnents de ifrs Bemié et Coudriau, relatifs au'\ problèmes du site de Grand Lieu, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous quelques observations personnelles rapides. Travailler sur le site serait lUle expertise de 2 à 3 semaines.

Le 8/3/96 à 13h30, Va Savoir, l'émi sion de Gérard Klein sur La Cinquième proposait une visite du marais poitevin et de son entretien, je 1'imagine fort proche de vos préoccupations. La gendannerie participe au suivi de la qualité de l'eau (pH 8,8 en hiver I) avec les eleveurs, les pêcheurs d'anguilles, les bûcherons. sous l'oeil du guide. Très précisément, au même moment rHebdo de Michel Field nous proposait, sur Canal plus, un débat sur les "Elites" pendant lequel on a mis en exergue leur responsabilité dans la préparation des textes et des décisions mais leur irresponsabilité totale dans leurs applications et l'absence de contrôle démocratique puisqu'elles ne doivent aucun compte à personne.

Ce télescopage télévisuel me semble résumer assez bien votre situation dans laqudle je ne conçois rien de "biologiquement complexe" mais qui est dorénavant administrativement douloureuse. Un problème mal défini et mal posé ne peut avoir de solutions simples.

Vne situation aggravée par des années de laissez aller

La situation qu vous vivez actuellement est gyave et attristante : il y a vraiment de quoi perdre· espoir dans notre société moderne qui se veut "responsable·· alors que l'irresponsabilité semble reine.

Avec Mr Bourrigaud je constate que }'ensemble du dossier manque de bases scientifiqyes . C'est d'ailleurs ce qui m'avait déjà frappé à la lecture de "publications" de 1r Marion, traitant des cormorans et du botulisme. Que sur de telles bases, fausses, on fasse un faux cliagnostic et donc un traitement inapproprié provoque l'enchaînement que vous ,·ivez.

Les paramètres à prendre en compte sont nombreux et je risque d'en oublier, les soucis financiers, politiciens ou de canière de quelques uns n'étant pas des moindres. Je considère qu'il était du devoir des scientifiques et du Directeur du site de les lister exhaustivement et de ne pas en oublier Cela n'a pas été fait et ce vide contribue à fausser les débats: le non-dit semble l'emporter sur ce qui est affirmé mais nullement démontré. On se moque en fait royalement des "scientifiques".

Pourtant il n'y a là rien de vraiment complexe. La situation de Grand Lieu n'est pas unique et cet environnement obéit au:" > mêmes lois biologiques et biochimiques que tous les environnements aquacoles du monde. Je tenterai donc d'utiliser mes connaissances de la gestion d'espaces aquacoles, en France et à l'étranger, et que je crois honnêtes, pour vous démontrer que "les conseils de bon sens des connaisseurs des lieux" sont très justes et me paraissent les meilleures, dans tout ce j'ai pu lire l

L'aquaculture et l'élevage sont définis comme toute intervention visant à favoriser le développement d'tme ou de plusieurs espèces. donc !vlr Marion fait de l'aquaculture et de 1'éle,age. Il a choisi des espèces non consommés, pour l'instant. mais il est indéniable qu'il en favorise la vie et donc qu'il en fait l'élevage.

Faire court pour 11e pas faire ennuyeux est un autre défi délicat à relever dans ce contexte !

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

LA SITUATION

Le site de Grand l.leu est un lac qui récolte les eau:t de pluie d'un bassin \'ersant très ,aste et dont la superficie et le niveau varient en fonction des saisons et des cours d'eau avoisinant. en particulier la Loire.

ilest normal qu'année après année, les résidus terrigènes provenant du ruissellement participent au comblement de ce Lac. On peut faire 1'hypothèse que ce comblement serait vraisemblablement réalisé si des traditions culturales n'avaient pas entretenu ce Lac depuis des siècles.

L'absence d'entretien est donc la raison fondamentale d'un certain "envasement" dont l'importance reste à préciser malgré plus de 15 années d'observations scientifiques, ce qui laisse des uuutes sur la qualité du travail exécuté.

Techniquement il semble, selon ce que j'en ai compris, quun "effet de chasse d'eau" permette chaque année de "vidanger les lieux". Pour cela, il faut bien entendu entretenir tous les outils y afférant: c'est du trarail d'ingéniérie hydraulique classique.

LES PROBLDfES RECONNUS

Les problèmes affichés sont l'envasement, les nénuphars, le botulisme,

On peut y ajouter la station d'épuration, les inondations, les besoins en eau de la Région voisine et quelques "NON dits" qui pèsent sans aucun doute sur le blocage des débats.

L'envasement

D 'imporrames interventions humaines entre 1954 et 1962, ont profondément modifié le "régime naturel ".Le lac est acru.ellemenr en phase d'eutrophisation dramatique et d'envasement. En accord avec Mr Bourrigaud, au bout de 35 à *50* ans, si la situation était aussi dramatique, cela devrait se voir sans discussion possible.

Compte tenu de la situation du lac, l'accwnulation de substances terrigènes est nonnale. On peut même se demander pourquoi cette poche géologique n'a pac; été co!llblée au."= cours d siècles. L'efîet de chasse d'eau au printemps parait une explication plausible. Thot que les substances n'ont pas définitivement sédimenté de manière compacte, elles peuvent être évacuées. Le fait de boucher les canaux "pour éviter les visitew-s" contribue à fixer ces sédiments.

TI est clair que laisser s'écouler tranquillement un courant d'eau n'a pas du tout le mêtp.e impact hydraulique que celui de provoquer une chasse d'eau qui emporte les débris non compactés.

Ceci explique que l'entretien du Lac est effectivement une action "très écologique" traditionnelle "douce", tandis que l'intervention par les machines, après des années de non entretien imposent des précautions réelles. Ceci conforte donc la nécessité d'une "chasse d'eau printanière tôt en saison" pour limiter 1'envasement.

Les nénuphars

Je ne comprends pas la "fixation" qu'a fait Mr ?viarion sur ces plantes. Prétendre que poissons et nénuphars participent à l'envasement me laisse sceptique sur beaucoup de notions "de base" de la part de l'équipe qui a fait le travail" de fond".

ll y a tme erreur fondamentale :les molécules minérales et terri ènes ne sont pas métabolisé par "la biologie" et ce sont elles qui constituent la plus grande partie de "l'envasement". La parue organique sert de support à "la vie", bactérienne puis planctonique et enfm des étages supérieurs.

La vie qui naît et grandit dans l'étang, poissons et plantes, contribue à l'assainir en utilisant cette matière organique transfonnée par les microflores et elle lutte donc efficacement contre la pollution lorsque cet enrichissement devient excédentaire.

C'est pour cela qu'il est indispensable de retirer ces produits "biologiques", résultats _d la transfonnation des "engrais" du bassin versant- dont l'évaluation semble également très fantaiSlSte, selon le remarque de Mr Bourrigaud

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

En aucun cas. ce qui naît dans l'étang ne ·'participe" à l'eutrophisation et au contraire. <_;a "dépollue". La pêche et le fait de brûler nénuplws et rosea\l"t est effectivement la meilleure manière de renvo>'er dans l'atmosphère, l'azote et le gaz carbonique qui sont à la base de toute vie. Les laisser poumr sur place consommerait de l'oxygène et cette fois participerait à l'anoxie et à l'eutrophisation.

Ce qui peut amener une confusion, pour un touriste non averti, c'est que les tiges des plantes, leurs rhizomes brassent de la vase et la piègent ! Mais ils ne créent pas d'envasement : celui ci provient de l'e térieur et de l'érosion éventuelle. Raison de plus pour vidanger ces apports avant qu'ils ne soient fixés et avant que les nénuphars ne se soient développés !

Les colverts et les autres oiseaux "sont une source importante de matières organiques". U, oui. il s'agit de produits rapportés de 1extérieur et particulièrement efficaces pour stimuler la production végétales comme vous le confirmeront les jardiniers qui utilisent du guano. Bien entendu si la matière organique n'est pas évacuée. la vase va s'enrichir en matières organiques. Il devrait exister des dosages dans le dossier technique.

D'ailleW'S, le Lac sert de station de dépollution naturelle et l'eau qui en ressort devrait être de meilleure qualité que celle qui > rentre. Ce sont les bactéries, le plancton animal et végétal, les plantes qui sont les organismes épurateurs. Le fait que le pH soit élevé montre que l'influence du métabolisme des plantes est très supérieur à celle des bactéries qui acidifient l'ea\L

Le botulisme

TI ne semble pas y avoir quoi que ce soit de nouveau dans cene crise de botulisme en milieu lacustre sinon son importance lié à la dégradation des lieux.

Les rapports dont je dispose ne donne pas suffisamment d'informations sur l'. portance s travaux, de dévasage et autres, qui ont été entrepris sur le site, et dans le voi.Sm.age (stanon d'épuration), ni sur les mortalités et les destructions de ragondi.ns. ni s'JI les apports des goe1ands. Les cadavres de ragondins et d'oiseaux laissés sur place n'ont fait qu'accélérer le processus.

Le germe est normalement présent sur toutes terres mais il ne se développe que dans "des conditions de putréfactions animales et vé étales". c'est à dire dans un environnement non entretenu. Immerger de nouvelles zones et faire mourir la \'égétation sur place contribuera donc à exacerber le phénomène.

Comme la plupart des bactéries, le germe est stimulé par la température mais j'ai appris à me méfier des interprétations rapides qui expliquent par exemRle la maladie rouge de 1'anguille, par les "fortes températures d'été",... depuis le Danemark jusqu en Languedoc ! Il est clair que le bilan thermique n'est pas le même dans ces deux régions!

L'anaérobie des vases est chose parfaitement normale. Dès qu'un sédiment est sous un centimètre d'eau, voire seulement gorgé d'eau, il devient anaérobie car l'oxygène diffuse mal dans l'eau. Le niveau d'oxygénation de l'eau au dessus est de peu d'effet sur cet état physique et chimique. Le sédiment d'un lac est normalement anaérobie et ce n'est pas pour autant qu'il y a du botulisme.

En superficie, les vases sont oxydées; c'est un lieu d'activité intense dans un étang bien entretenu. Par contre, l'activité bactérienne se développe aussi à l'intérieur des sédiments et les vases y sont "naturellement anaérobies en profondeur". Dès que le sédiment est réduit, il devient no. ne tarde pas à relarguer des odeurs sulfureuses, d'abord puis le méthane ensuite (gaz des marais) et ilest alors toxique pour la vie (= anoxique).

Tout l'art de l'aquaculteur consiste précisément à maintenir ces conditions de "boues nutritives" qui, seules, garantissent la fertilité d'un bassin aquacole et la croissance des poissons. Bien gér r un étang, et c'est hien cela 1'aquaculture, consiste à entretenir une pellicule oxydée en snpexf}qe du sédiment, de l'ordre du centimètre tout au plus. Cette pellicule de sédiment devient alors très nche de faune animale et végétale et c'est le lieu de nourrissage essentiel des échelons supérieurs. Canards et ragondins participent d'ailleurs à 1'oxydation du sédiment par leur activité.

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Donc l'anoxie ou anaérobiose d\me vase est normale et le niveau d'oxygène de la colonne d'eau ne joue qu'en swface. Il y a quantité de phénomènes qui peU\'ent aider ou limiter ces échanges en particulier la stratification et les courants naturels et induits.

Récenunent. aux USA, il a été démontré qu'une maladie virale des crevettes a été transportée sur plus de 100 km par des goe1ands : les fientes contenaient le virus qui a détruit les productions de trois fennes de crerenes au Texas en mai 1995. Le transfert de germes d'un lac à l'autre ne fait donc aucun doute. Mais c"est dans le cadavre que se fait la multiplication qui peut entraîner l'explosion.

Je souhaiterais donc connaître les "spécialistes du botulisme" qui ont émis l'hypothèse que *:k Ceir mqieur resaonsqble des crjses de borulisme. , /, .., esc en e,f!ec ie rmble niyequ d'eau estival"* selon les termes de 1r Marion. Celui ci se contredit d'ailleurs en remarquant que la maladie a de'buté bien avant cet épisode chaud qui n'a\ait rien d'exceptionnel. Non, ce facteur par lui même ne peut déclencher la maladie si le germe n'a pas prolüéré dans des cadavres auparavant

Dans la mesure où le dossier européen et 11 MF s'appuient sur cette affirmation, nous serions heureux d'entendre ces spécialistes et de discuter de manière plus approfondie pour avoir enfm le plaisir d'apprendre quelque chose de neuf, peut être même de manière réciproque ? Si ces dames et ces messieurs, regrettablement anonymes pour l'heure, n'avaient pas exactement dit cela, on pourrait se laisser aller à d'autres hypothèses de travail.

Alors ne mélangeons pas tout : le germe est normalement présent dans la terre, il se met à proliférer dans les putréfactions et le sédiment d'lm lac est normalement anaérobie. L'importance des mortalités est fonction de l'e1imination des cadavres. Sans entretien, tout recommencera donc éternellement.

Les inondations et la station d'épuration

Avec le risque d'inondation, il existe liD problème autrement sérieux. Mais les ingéniews locaux ont toutes les données en mains. Reste à savoir si les pouvoirs publics ccepteront de voir les choses en fact:. Chez nous aussi, il y eut des permis de construire en zones submel'Sibles 1

L'historique est connu, la surface du bassin versant et sa capacité d'absorbtion sont connues. Evidemment, bétonnage et remembrement fa\·orisent les écoulements rapides. Par contre le non entretien des douves les bloque. Pas besoin d'être expert pour imaginer ce qui se passe !

Nous sommes de plus en plus nombreux sur terre, autour de Grand lieu aussi, je ·suppose. Rien de très sorcier à mesmer l'impact d'une pluviosité nonnale ou exagérée sm le niveau des eaux, comme ce fut Je cas cette année, en Languedoc Roussillon. Mais je peux vous certifier que dans notre Région,]es communes ont fait curer les ruisseaux, les évacuations d'eau et les "agouilles" pour limiter la montée des eaux. Comme partout le succès ne peut être total. Mais au moins, elles avaient pris leurs précautions autant que faire se pem.

A titre personnel et considérant les sautes d'humeur du climat à l'échelle mondiale, je considère que nous sommes effectivement dans une période de réchauffement que ces "anomalies pluvieuses" se répéteront dans les années qui viennent.

La station d'épuration sera \.Ule source de pollution. Les stations "traditionnelles" même bien faites relarguent de l'azote et du phosphore, qui termineront dans le lac.

Les besoins en eau de la Région voisine

Il est clair que c'est 1ID débat majeur de notre époque : le partage de l'eau nécessitera des sacrifices. lin'y a pas suffisamment d'infonnation sur ce point dans les dossiers dont je dispose. De toutes façons c'est un problème d'aménagement du tenitoire et on peut espérer qu'avant de détruire des espaces existants, on choisisse d'aménager des sites moins habités.

Rappelons nous qu'on sait faire de l'eau propre avec n'importe quelle eau : ce n'est qu'une question de coOt. Nous devrons tous devenir plus économe et plus "écologique" mais on peut craindre que cela prenne du temps.

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Je n'imagine pas que cene zone soit transformée en réservoir compte tenu des craintes exprimées précédemment et des risques de crues pour les populations en place. Nous serions loin des préoccupations exprimées jusqu'à présent. Cependant, il faut encore commencer l'ar maintenir les réservoirs existant en bon état. On en revient donc à une gestion plus cohérente du Slte.

Les Non Dits

TI existait une gestion et unentretien traditionnel de la part des agriculteurs locau. et des sociétés de chasse mais peu d'entretien de la part de la "Résen•e Naturelle". Etendre la Réserve Naturelle provoquerait il donc l'arrêt de tout entretien, "faute de moyens adaptés" ?

L'expropriation de l'agriculture et privatisation aux seuls bénéfices des "oiseaux" et de leurs "amis" est encore un cas d'intégrisme qui frappe à notre porte, évidemment le contraire de la Démocratie et de la République. C'est une version "angelique" ou "romantique" de la "gestion du territoire" - l'absence d'entretien étant une gestion volontaire - qui aboutit fort logiquement aux problèmes énoncés ci-dessus.

DES PROPOSITIONS DE SOLUTIONS

Contre l'envasement et les nénuphars

-Favoriser l'effet de chasse d'eau le plus tôt possible pour limiter l'accumulation des apports terrigènes de l'hiver, donc 1'envasement. Pour évacuer 1'envasement annuel, il faut chasser le plus possible d'eau, le plus tôt possible, pour ne pas laisser se compacter les sédiments et éviter les températures croissantes du printemps qui accélèrent les métabolismes.

- Eliminer de la matière organique quelqu'en soit la fonne : faucarder les nénuphars, pêcher les poissons et réguler les populations animales pour limiter l'eutrophisation. n faut absolument sortir le plus possible de matières organiques du site pour éviter une pollution d'accumulation. Les traditions de faucardage des roseaux et des nénuphars et de leur destruction par le feu correspondent à cela.

A priori, pour les nénuphars, la plante s'adapterait aux nouvelles profondeurs proposées, à ces modifications minimes de l'environnement, et coloniserait rapidement les nouveaux espaces disponibles. Evidemment Mr Marion pown toujours prétendre que le lac n'est pas encore assez profond et ainsi de suite. *Je vous signale au passage qu'en jardinerie, les nénuphars valent une fortune : laissez donc un jardinier les exploùer ou vendez les* az« *visiteurs !*

- Recreuser le Lac si nécessaire mais en ne rejetant rien dans la Loire. En pratique, lorsqu'\IDe pelleteuse intervient, ilfaut laisser les vases se réoxygéner et se réoxyder sur les bords du lac avant de les rejeter où que ce soit : les rejeter dans cet état réduit consomme énormément d'oxygène et contribuera à une pollution importante dans la zone de rejet, la Loire en l'occurrence.

- Pour limiter l'enrichissement lié à la station d'épuration, utiliser l'argent de la CEE pour construire une station d'épwation "intégrale", sans rejet d'azote, ni de phosphore.

n existe des stations d'épuration traitant intégralement les résidus mais qui coütent un peu plus cher en fonctionnement. Dans un site "sensible" comme le vôtre, une telle installation plus sophistiquée, sans relargage d'azote ni de phosphore, pourrait se concevoir.

Contre le botulisme

TI s'agit seulement d'en limiter autant que possible la recrudescence et l'extension alors que la maladie existe à l'état endémique dans cette zone.

La meilleure manière de limiter le développement du botulisme est de limiter les surfaces sous eau et de les entretenir, c'est à dire de les oxyder. Tout sédiment sous le premier centimètre d'eau <.lt:vient anoxique, auaérobique. Il faut donc favoriser les ass s pour oxyder les terres et limiter les zones anaérobiques, zones endémiques de botulisme. La seule manière de bien oxygéner un sédiment, c'est de le mettre à l'air et éventuellement de le labourer !Les agriculteurs en travaillant sur les prairies exondées entretiennent donc la qualité de ces terres.

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

De là à mettre le lac à sec pour l'assainir. il n'y a qu'un pas que les gérants d'étangs sérieux franchissent régulièrement, tous les 3 à 5 ans selon la gestion: l'assec est tme période indispensable à la gestion saine d'un en,•ironnement aquatique. Plus il y a d'animau en éle,•age et plus ils doivent être fréquents.

Sur les propositions de Mr Marion

lis'agit d'éle\'age, de culture donc. maladroite certes mais de culture tout de même ! 1odifier l'environnement pour favoriser la prolifération d'espèces, c'est faire de l'e1evage.

E'iter de relever les niveau. sans une étude d'impact sérieuse prenant en compte les risques d'inondation. l'impact de la station d'épuration ne serait pas sérieu.. .

Limiter le débit de l'eau en le régularisant aura pour effet de bloquer l'effet de chasse d'eall Remonter le niveau de l'eau dans le lac aura donc l'effet contraire de celui qui est recherché et favorisera les nénuphars, la sédimentation, la prolifération des nuisibles et la putréfaction des zones récemment inondées.

Je ne vois aucun intérêt à remonter le niveau d'eau pour les raisons officielles annoncées. Si cette solution devrait être retenue, il serait souhaitable que l'impact attendu de ces mesures soient étudiées par des cabinets d'ingéniérie compétents car l'impact à long terme sera plus lourd qu'une vision Sll{>erficielle ne voudrait le faire croire : c'est jouer à l'apprenti sorcier ne serait ce sous un angle soc1al, - *cerre fois ce ne sont pas les science dures, professeur Bourrigaud, qui imposent leur "vérité*- c'est à dire en démotivant les acteurs actuels et en les isolant de l'entretien de tout le site alors que la "Direction" admet ne pas être en mesure de l'assumer seule, si l'on constate la situation actuelle.

Les premières années, on peut s'attendre à ce que l'inondation entraîne un powrissement de la partie du lac récemment submergée avec la baisse d'oxygène et les mortalités qui en suivront

Quand on sait l'importance des études d'impact e doivent mettre en place les éleveurs en 1995 avant de sortir la moindre production, on peut s étonner de la légèreté de 1'Administration française et de Brmelles sur des choix techniques et biologiques de cultures proposées ici - niveau d'eau et entretien de populations animales non contrôlées - qui ont un impact lourd sur toute une région. Parler de test expérimental parait d'une légèreté lourde de menaces.

Le contrat "européen" visent "à maîtriser les pollutions sur le bassin". Ceci correspond tout à fait à mettre en place des stations d'épuration "peiformantes" dans ce périmètre, "à titre de démonstration". Mais il n'est écrit nulle part que le niveau de l'eau doit être remonté. Le régime hydraulique retenu par les agriculteurs et les associations de défense répond effectivement à la définition proposée de "régime hydraulique naturel".

Prétendre faire dire au Préfet que 'l'expérience a été réalisée" est également typique d'une attitude de désinformation partisane indigne, qui n'a rien de scientifique. Selon ce que je lis, on peut effectivement lire qu'après des années de laissez aller et d'absence d'entretien élémentaire, ils'est crée une situation pathologique. Cette situation n'a a priori rien à voir avec les niveaux d'eau.

Selon Mr Marion, quand bien même "qu'une modification de la gestion hydraulique serait la seule solution réaliste et classiquement adoptée à l'étranger", - Où ? Comment ? - encore faudrait il l'expliciter clairement et non tenter de l'imposer en force.

Alors lire qu'on va dépenser 11 MF " à titre expérimental" pour vérifier si le niveau du lac va gêner la poussée des nénuphars, sincèrement le lecteur non averti prendra cela pour un pastiche ou pour la poursuite d'Ubu Roi ! Conune je suis un européen convaincu, je ne peux que me sentir léser par tant de bêtises accumulées aux dépens de nos ressources.- *Faudra-t-il un jour instruire un procès en abus definrmœment puhlir: narinnnl er Pllmpéen ?*

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

CONCLUSION

Alors Grand lieu, catastrophe écologique majeure annoncée ? Non à condition de faire pré,·aJoir des solutions éprouvées, essentiellement celles que les acteurs locau_ mettent en pratique depuis des années et où chacun apporte sa contribution. Remodeler un territoire est possible mais il faut un projet mieux défini et se donner les moyens d'une gestion adaptée, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Je vais me retrancher derrière Mr le professeur Le Guyader qui résume d'une manière très concise nombre d'erreurs de notre modernité et de notre civilisation "superficielle":

"S'il est facile de dire des propos inconstants en quelques phrases. les véritables réponses demandent souvent de grands développements. La science procède souvent par paradoxe et donne des explications contre-intuitives qui ne s'établissent et se comprennent que laborieusement." La Recherche, n° 285, p. 7, en réponse à un académicien mathématicien .. qui a aussi le droit de se tromper!

A\'ec le professeur Bourrigaud, j'ai la nette impression q_ue "les études préalables sont bien légères et pleines d'a priori incompatibles avec une vision scientifique des choses". En fait, les recommandations de Mr Marion ne reposent sur aucune analyse biologique ou biochimique sérieuse.

Les maladies contagieuses ne sont pas des sanctions "divines" mais elles traduisent des modifications et souvent des erreurs de gestion de l'environnement des animaux. Le botulisme est une affection "naturelle" qui e développe le plus souvent à partir de cadavres et ilpeut être interprété ici comme la réaction à des années de non entretien "d'e1eva es non maîtrisés" de Grand Lieu.

Le non entretien de la zone centrale du Lac est un choix de gestion regrettable qui s'est vu "naturellement" sanctionné par le botulisme. Ce n'est pas we sanction divine mais s'amuser à décrire scientifiquement 1épidémiologie et 1'épistémologie du phénomène ne servirait à rien, à moins que cela puisse avoir des vertus didactiques vis à vis de notre 1\rlministration? Trop de temps a déjà été perdu, il faut reprendre l'entretien de base, en faisant attention aux rejets des boues.

Je suis bien obligé de reconnaître que mes conclusions sont semblables aux observations et aux recommandations des Associations de Défense locales. Pas forcément pour les mêmes raisons mais il serait suicidaire de se risquer à tenter de défendre une "vision biochimique" de l'écologie qui irait "contre" des années d'observations sur le terrain.

Pour que l'ensemble soit entretenu, j'aurai plutôt tendance à faire confiance à ceux qui sont immédiatement concernés par ce qui se passe sur place et avec Wle fraction des crédits européens proposés, je ne doute pas qu'ils redonneraient vie à cet espace qui semble condamné si rien n'est fait.

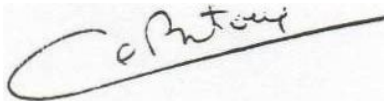

P.S. *Mr Gilles de Geyne, notre prix Nobel, définit nos sociétés modernes comme des "sociétés molles". Elles sont en effet très sensibles à des variations de paramètres "infimes". Que des populations de cormorans, de goélands et de ragondins puissent avoir tant d'impact sur le quotidien est sans dowe un bon exemple de cette sensiblerie de sociétés molles.*

Cependalll, dans nos sociétés molles, les sciences dures qui supposent définition, mesures et répétition, restent un moyen privilégié d'expliquer et de gérer les problèmes rencontrés dans Les sciences dites "douces" qui couvrent les aspects sociau.x, guerres économiques, civiles et militaires!

Les "sciences dures" peuvent et doivent donc aussi servir à interpréter l'évolution des us et coutumes les plus traditionnels ! Mais il jàut bien entendu beaucoup d 'humilité, accepter de remertre l'ouvrage sur Le métier cent fois et souvent de se remenre en question.

Désolé, tout cela ne me semble pas biochimiquement, ni hydrauliquemenl difficile mais le mettre noir su.r blanc relève de l'écriture d'un ouvrage d'enseignement .1

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

SEANCE DU 29.2.1996 ===- =-==-===--=-====--==.....--==========""""""""

Enquête publique règlement d'eau du vannage de BOUAYE

Exposé :

Le Conseil Municipal de LA CHEVROLIERE est appelé à se prononcer sur l'enquête publique ouverte du 18 janvier au 16 février !996 en tant que commune riveraine du lac de Grand-Lieu.

Chaque Conseiller Municipal a reçu l'intégralité du dossier envoyé dans chaque Mairie par la Préfecture.

La Commune de LA CHEVROLIERE regrette beaucoup la non application du scénario 1 bis qui avait reçu un avis favorable du Conseil Municipal en date du 30 mars 1995.

La Commune de LA CHEVROLIERE entend voir prés rver la présence de l'homme pour un meilleur entretien du milieu avec le maintien des conditions de travail des agriculteurs (O.G.A.F. environnement), des pêcheurs, ainsi que le maintien des traditions de loisirs de chasse et de pêche et s'oppose à toute extensionde la Réserve Naturelle.

Proposition :

Il vous est proposé de vous prononcer pour, soit :

1 - un avis favorable au projet de règlement d'eau du vannage de BOUAYE sur la riv1ère l'Acheneau, tel que proposé à l'enquête publique,

2 - un avis défavorable au projet de règlement d'eau du vannage de BOUAYE sur la r1v1ere l'Acheneau, tel que proposé à l'enquête publique,

3 — l'application du scénario 1 bis tel qu'adopté par le Conseil Municipal le 30 mars 1995,

4 - l'application du projet soumis à l'enquête publique à titre expérimental pour l'année 1996 et assortie des conditions suivantes :

a - une indemnisation correcte et rapide des exploitants, dès 1996, afin d'assurer la pérennité financière des entreprises. Cette indemnisation s'appuiera sur les barêmes de la Chambre d'Agriculture et devra :

* prendre en compte les pertes de récoltes dues au décalage de l'exploitation du marais,

* prendre en considération la charge des taxes d'assèchement et une partie de la couverture des charges fixes,

b - respecter le droit de propriété privée, ne pas précipiter les achats de marais afin de conserver les droits actuels des exploitants et leur statut de propriétaire ou fermier,

... ...

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

c - reconnaître le droit d'antériorité pour les riverains du lac et de ses rivières en ce qui concerne le droit à l'irrigation,

d - exiger que l'entretien classique du lac de Grand-Lieu soit remis à l'ordre du jour en 1996

entretien des douves,
. faucardage,
dévasage des arrivées de rivières,

afin que ceux qui en ont la responsabilité, notamment la S.N.P.N., ne compromettent pas la validité du plan de sauvetage du lac,

e - mettre en place un comité de suivi pour cette année expérimentale, incluant l'ensemble des partenaires, y compris des représentants de l'Association de sauvegarde des Marais et du s.A.G.E.de Grand-Lieu.

One évaluation et un bilan seraient effectués à la fin de cette année expérimentale avant toute reconduction.

En tout état de cause, le conseil Municipal de LA CHEVROLIERE restera très attentif à tous les moyens qui permettront de garantir l'avenir du lac de Grand-Lieu.

Décision :

Les Membres du conseil Municipal, par un vote à bulletin secret, ont exprimé

1 voix pour ..... la proposition 1 (avis favorable à l'enquête),

3 voix pour ..... la proposition 2 (avis défavorable à l'enquête),

7 voix pour ..... la proposition 3 (scénario 1 bis),

13 voix pour ..... la proposition 4 (année expérimentale 1996),

3 bulletins blancs.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LA CHEVROLIERE, le 04-03-96

Mme le Maire :

M.J. VEYRAC

Avis sur le Projet de modification du règlement des niveaux d'eau du Lac de Grand Lieu

Le **conseil municipal** de **Saint Mars de Coutais**, après avoir pris connaissance du dossier d'enquête **refuse** à **l'unanimité** toute modification du règlement qui dépasserait le scénario 1 bis précédemment accepté par tous les partenaires.

L'application du scénario 1 ter amènerait inéluctablement un abandon de l'exploitation des marais par les agriculteurs car elle entraînerait une modification de la flore vers des espèces inappétences pour les animaux et rendrait aussi les prairies inaccessibles pour les engins agricoles.

Par ailleurs une très faible quantité d'eau sur les marais (20 à 40 cm) au mois de juin ne manquerait pas, par forte chaleur, de favoriser la putréfaction des végétaux qui, mélangés à une eau devenue stagnante dégageront des odeurs désagréables et favoriseront la prolifération de moustiques.

De plus, le relèvement des niveaux d'eau ne manquera pas d'avoir des conséquences néfastes sur les activités de loisirs : Randonnées, pêche, chasse, etc.

En conséquence nous exigeons :

1. la cessation des achats de terrains par la S.N.P.N. ou tout organisme mandaté par elle et le maintien des droits des exploitants (statut de fermage) et des propriétaires (chasse, pêche).
Que tout soit mis en œuvre pour préserver la présence de l'homme dans un milieu façonné par nos ancêtres depuis 300 ans (création du Canal de Buzay).

2. Que la S.N.P.N. effectue les travaux d'entretien indispensables au niveau du lac lui-même, notamment les faucardages préconisés dans les études, le nettoyage des levis, la remise en état des douves pour rétablir les courants indispensables à la vie du lac.

3. Que le S.A.H. et l'Union des marais soient en mesure de faire fonctionner les ouvrages nécessaires à l'exondation du lac et la fourniture d'eau agricole et industrielle. Le fonctionnement de l'écluse de Bouaye ayant un coût, la S.N.P.N. et la fondation des chasseurs doivent y participer. Il est anormal que seuls les propriétaires de marais en supportent les frais.

« *CDCGE 44 Grand Lieu / Les* amis du lac de Grand Lieu et de ses marais »
La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Il nous semble aussi que les conséquences sur les marais de l'Acheneau soient minimisées. Celles-ci doivent être prises en compte en cas de fortes pluies au printemps.
Dernière interrogation : le botulisme attribué au faible niveau d'eau et à la chaleur alors que l'épidémie s'est déclaré au mois de mai à la cote de 2m 20 et s'est perpétrée jusqu'au mois de novembre par des températures assez basses.

Le conseil municipal ne peut accepter que pour sauver le lac, on mette en œuvre des solutions qui seraient pire que le mal.

Saint-Mars-de-Coutais

12 février 1996

Au conseil municipal
Règlement d'eau du vannage de Bouaye

Projet de modification du règlement d'eau du vannage de Bouaye. — Après avoir pris connaissance du dossier d'enquête, le conseil municipal demande la cessation des achats de terrains, le maintien des droits des exploitants, des propriétaires et que tout soit mis en œuvre pour conserver la présence de l'homme dans le milieu. Les travaux d'entretien indispensables à la vie du lac doivent être effectués par la SNPN. La SNPN et la Fondation des chasseurs doivent participer au coût de fonctionnement des écluses et verser une redevance à l'Union des marais. Le conseil municipal ne peut accepter que pour sauver le lac, on mette en œuvre des solutions qui seraient pires que le mal dont il est atteint.

« *CDCGE 44 Grand Lieu / Les* amis du lac de Grand Lieu et de ses marais »
La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Pont-Saint-Martin

17-18 février 1996

Modification du vannage sur l'Acheneau

Avis nuancé du conseil municipal

Lors du dernier conseil municipal, les élus ont donné leur avis sur le projet de modification du règlement du vannage d'eau sur l'Acheneau. La position du conseil municipal est pour le moins nuancée.

Pour le conseil municipal, le sauvetage du lac de Grandlieu passe par trois points essentiels : mise en place d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant, mise en œuvre d'un programme de dévasement et modification du règlement d'eau du vannage à Bouaye. Mais seul, ce dernier point est l'objet de l'enquête publique.

Les élus ont d'abord pris en compte un certain nombre de constats : le niveau d'eau adopté est quasi similaire à la moyenne des niveaux observés entre 1878 et 1958 sauf à partir du 1er juillet où il est fixé à 1,80 m pour éviter une trop forte découverte de vasières.

Le fond du lac se rehausse constamment. Selon M. Marion, directeur de la réserve naturelle, ce sont 2 cm de vase supplémentaire qui s'accumulent chaque année. L'évapotranspiration en saison est trop longue. Sans une réserve suffisante à 2,20 m au 1er mai, il en résultera encore une baisse du niveau de 35 à 40 cm. Durant cette période il n'y a pas d'apport d'eau par la Boulogne ou l'Ognon sauf en cas d'orage violent tel celui de juillet 1977 et si ce phénomène se déclenchait, la préfecture autorise le gestionnaire à ouvrir les vannes.

La réserve en eau restera nettement inférieure aux années citées en référence, mais on ne peut que souhaiter une plus importante réserve que ces dernières années. Le dossier d'enquête publique cite une autre raison à ce réhaussement de niveau en période estivale : la catastrophe écologique de l'été 1995. **« On peut cependant émettre un doute, puisque dès le mois de mai, les premiers animaux sont morts de botulisme à Grandlieu »** disent les élus, en considérant que la période estivale n'est que « favorisante » en raison **« du bas niveau du lac, de la faible circulation de l'eau, de la quantité limitée d'oxygène du milieu, de la température élevée et bien sûr, de la charge énorme en matière organique ».**

Positif-négatif

Dans ce dossier, les conseillers relèvent quelques points positifs. **« Si on diminue la densité des feuilles aquatiques par immersion, on ne réduit pas la surface des herbiers où se retrouvent les différentes espèces d'oiseaux et les poissons donc chasseurs et pêcheurs ne sont pas touchés par ce changement de niveau. »** La qualité de l'eau reste cependant inchangée : **« Elle tient essentiellement à l'apport des cours d'eau et qui n'évoluera qu'en fonction de la mise en place du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) sur l'ensemble du bassin. »**

Selon les élus, des points négatifs s'accumulent par contre sur l'agriculture : **« On propose aux propriétaires l'achat des terrains en sous-entendant l'existence d'espaces agricoles en d'autres lieux. L'exploitant restant sur le site est libéré de taxes foncières et indemnisé de son manque à gagner. En effet, la période de fauchage suivie du pâturage est désormais écourtée mais dernière interrogation, une révision de l'indemnisation sera faite après un an d'expérimentation par le groupe de suivi. »**

« Le sauvetage du lac ne peut se faire sans changement », concluent les élus en émettant quelques réserves.

« La mise en place du SAGE est attendue. Le programme de désenvasement est en cours. Nous ne pouvons qu'accepter cette modification du niveau de l'eau susceptible d'accorder une survie du lac de Grandlieu et demeurer inquiets sur son avenir incertain. »

Unanimité

Aussi l'avis suivant, a-t-il été mis aux voix : **« La commune de Pont-Saint-Martin apporte un avis nuancé à ce nouveau projet du règlement de l'eau de Grandlieu. »**

« Considérant ce projet comme une expérimentation sur un an soumise à bilan, une consultation nouvelle devra permettre la reconduction ou une nouvelle modification du règlement d'eau de vannage de Bouaye. »

Le conseil municipal insiste **« pour qu'une indemnité réfléchie et réelle et non pas forfaitaire, soit versée aux exploitants sur la base des barèmes de calamités agricoles. »**

De plus, celle-ci devra leur être versée rapidement **« afin de leur assurer la continuité financière nécessaire à la bonne marché de leur entreprise. »** Le conseil désire l'arrêt des acquisitions de terrains en cours actuellement **« tant que le nouveau règlement n'a pas fait l'objet d'un bilan annuel. »**

Il souhaite que **« la présence de l'homme soit préservée avec usages et traditions en maintenant élevage, agriculture, pêche, chasse dans la continuité d'une aide européenne avec l'intégration d'une activité touristique mesurée (tourisme naturaliste). »**

Il craint que **« le laxisme de l'État ne s'installe au niveau de l'entretien : faucardage (nénuphars etc), lutte contre les ragondins, curage des douves en périphérie, qualité de l'entrée des rivières afin que l'effet de chasse nécessaire au dégagement des boues soit suffisant. »**

La commune de Pont-St-Martin s'étonne aussi de l'absence du SAGE dans le groupe de travail chargé du suivi et présidé par le préfet de Loire-Atlantique. Elle s'oppose **« à toute extension éventuelle de la réserve naturelle ».**

Le conseil municipal **« conscient du côté indispensable d'un schéma hydraulique à l'ensemble du Sud-Loire qui se doit de préserver une géographie des réserves d'eau »**, accepte le projet de règlement d'eau 1996 expérimental sur un an.

A l'unanimité des 27 élus, cet avis a été accepté. Il sera consigné sur le registre de l'enquête publique.

« *CDCGE 44 Grand Lieu / Les* amis du lac de Grand Lieu et de ses marais »
La copie de tout ou partie de ce document est interdite

148-5

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Projet de règlement d'eau de vannage sur l'Acheneau
qpposition du conseil municipal

Appel6 • — pt'OftOfiOer ..,, le projet du r6glement d'eau de vannage eur l'Achen-Ut le con..U mu- nldpal exprime eon oppo• Uon. lin revanche, H tor- mule un cel'taln nombre de requ6tee.

Les élus demandent notamment le maintien de la cote actuelle de l'Acheneau au printemps et l'été pour sauvegarder les marals, car dans le rapport. les conséquences sur la vallée sont minimisées (en cas de fortes pluies au printemps) Le conseil rappelle à la réserve naturelle du lac de Grandlieu d'effectuer les programmes d'entretien lndls sables et trop longtemps dl1férés.

Autres souhaits du conseil : •la pNNrvdon — .. préMnCe — l'homme pour un meilleur eœ. tien du miUeu • ; l'arrêt des achats de marals, •afin de c:onMtWf' ... droltll - - • ; l'étude des causes réelles du botulisme et la prise de mesures nécessaires •pow ..pea conlamlner ... marale — GrMdlleU, — l'AchenNU et du Tenu.•

Enfin, devant la multiplication des enquêtes publiques au sujet du lac et des questions qui ae posent au niveau de la gestion de l'eau brute au sud de l'estuaire de la Loire, le conseil demande une concertation •11111'\......, • ... _.....a et un Ca -•• devlnl cee cliN,.... proteta•·

AutrH :le conseil fait appel au cabinet Agecom pour la réalisation d'une étude qui servira à l'orienter avant de prendre les décisions Importantes des travaux à effectuer sur la commune. Le trophée de l'entente sportive du marals sera acheté. Le conseil verse la somme de 55 F par élève et par an, en participation des frais de fonctionnement du Syndicat Intercommunal des transports scolaires.

La DOE est sollicitée pour la 7• tranche d'u- sainlssement ..La castière•.

Saint-Lumine-de-Coutais

12 février 1996

Conseil municipal
Le niveau d'eau du lac fait toujours des vagues

·1a tNaentatlon par lea 61w- du centre horti- cole de Machecoul, de quatre propo81tiona pour l'am._ nagement d._.n •.JanUn de curt•dana l'ancien PreabY'" _ doui9r aur lequel le con..U .. prononcera en man, c'eat le lac et le nouv-u .-.element d'.... du vannage de Boua e (en- quM. publlquet qui a M6 au centre de 18 rtunion. .,.. propo.ttlontl pour ..... ver ce l8c et ...man.la ont

La commune a sur son territoire 554 hectares de marals, sur une superficie de 1764 hectares. De tout temps, les Lumlnois vivent avec ces marals et par une attitude naturelle, Ils ont tenté avec plus ou moins pe bonheur, au cours des siècles de dominer ce lieu si instable au gré des crues et des exondations. Outre la chasse. la pêche, le marals a toujours été utilisé comme pâturage ou comme pré de fauche. Aujourd'hui, pour sauver Grandlieu, l'État propose une exondation plus tardive (courbe 1 ter), au détriment de toutes les activités actuelles du marals : pâturage pour les exploitations nveraines, lauche de litières pour l'ensemble des exploitations randonnées pédestres. Lee anciens – et pourquoi douter de leur expérience – assurent qu'un retrait tardif des eaux apporte la décomposlüon de l'herbe, des eaux rubigineuses troublas et naaéabondee, avec des moustiques en plus grand nombre. Si l'écologie est bien l'étude de ce qui convient un milleu, alors écologiquement pour les Lumlnofs des rivee des marais, la mesure prapoe6e n'est pas la bonne, d'où le refus du conseil municipal de la proposition d'un niveau d'eau selon la courbe 1 ter.

Des propo8111ons concrètes

Le conseil propose l'application du scénario 1 bis déjà appi'OYVé par toutes les parties.et qui était suffisamment restricttf. L'utillation des mesures ayant touJours permis l'entretien du lac :faucardage des nénuphars, entretien des douves et plus partict.llièrement de celle de Malgogne et de la rade de Samt-Lumlne , les deux seuls exutoires de •'eau des marals. Préservation <ie la fauche qui, à défaut entrafne l'apparition de la végétation, saules en particulier. La fauche telle qu'elle Nt pratiquée devrait déjà être favorisée par une convention Oga vlronnement. Dans l'hypothèse d'une modification du règlement. le conse11 demande : l'arrêt des acquisitions foncières au profit de la SNPN, une Indemnsation rapide seton les barèmes de la chambre d'Agriculture, pour las herbages, les prés de fauche et pour les entreprises liées à ces actlv1tés les établissements Paul Brosseau et la SARL Gouy. Une hdemmsatlon de toua 188 prt)priétaires (dont la commune) pour les taxes fonc ères et les taxes d'assèchement de la société de Buzay.

Pour le conseil, Il paraJt Impossible m6me en cas d'ensoleillement maximum, d'arriver par la évapotranspiration à un niveau de 1,65 mètre au 1., aoOt, avec un niveau de 1,80 mètre au 1•• juillet. En tout état de e&U$e, l'ex rimentatlon ne peut se taire que sur un an, avec: une évaluation de visu •h:-aitu .. du comi1é de suivi. auquel il paran totalement anormal que le ma•re de Saint-Lum ne ne participe pas 1

e Fête do la Fol

Réunion de réflexion è l'Intention des parents dont les enfants participeront en mai à la f6te de la Fol, mardi 13, à 20 h, salle municipale.

« CDCGE 44 Grand Lieu 1Les amis du lac de Grand Lieu et de ses marais »
La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Saint-Philbert-de-Grandlieu

Ouest France

Entre les dossiers du Prieuré et du lac

Le conseil favorable à l'extension du collège

Lundi soir, les dossiers du Prieuré et du Lac ont retenu l'attention du conseil municipal, avec vote d'une motion. Mais c'est sur les nouvelles propositions du département concernant l'extension du collège Condorcet, qu'il a eu à se prononcer. Par 27 voix et deux bulletins blancs, c'est « l'option 600 » qui a été retenue. On a aussi parlé du lac.

La réunion s'est ouverte par une minute de recueillement à la mémoire du président Mitterrand. Le maire, Michel Lepri a fait part aux conseillers, du résultat de l'entrevue du 8 janvier entre la communauté de communes et le conseil général, et les propositions de celui-ci sur l'extension du collège Condorcet. Deux options ont été présentées. L'une pour l'évolution vers 600 avec construction des murs et la finition à la décision finale, pour une somme de 5 130 MF, l'autre pour le passage immédiat à 600 pour un coût de 5 298 MF. Ces propositions répondent à celle de la commune d'intervenir sur les travaux d'un parking commun aux deux collèges. Après étude de celle-ci, le département prendrait en charge 30 % de la défense estimée à 400 000 F supportée par la communauté de communes.

Devant le peu de différence de coût entre les deux propositions, et malgré ce qui peut paraître à Georges Chalopin comme une **« astuce du département pour forcer la main et ne pas attendre la mise en place de la nouvelle clé de répartition »**, le conseil s'est prononcé favorablement pour la deuxième proposition qui représente une défense de 1 317 900 F pour la communauté de communes (20 % pour la seule commune de Saint-Philbert). Il sera exigé du département que **« le chiffre soit ferme et définitif »**.

Avenir du lac. — Sujet **« important et délicat »** avec l'ouverture d'une enquête publique sur le vannage de Bouaye et les cotes proposées des mouvements d'eau. Les maires des communes intéressées se sont réunis pour une réflexion et un regard sur les propositions. Le conseil s'est vu proposer une motion par laquelle il demande : que l'expérience proposée fasse l'objet d'un bilan au bout d'une année avant reconduction ; que le comité de suivi dans lequel le comité de défense devrait être représenté, ait tous les moyens d'effectuer sa mission, que les indemnisations 96 proposées aux exploitants concernés, soient versées rapidement de manière à assurer la pérennité financière des entreprises, et que ces indemnisations soient égales aux pertes de récoltes ainsi qu'aux charges fixes ; que la présence de l'homme et les usages traditionnels soient maintenus et préservés (éleveurs, agriculteurs, chasseurs, pêcheurs), que l'entretien classique du lac soit remis à l'ordre du jour : entretien des douves, lutte contre les ragondins, faucardage, dévasage des arrivées des rivières. **« La commune reste fondamentalement opposée à toute éventuelle extension de la réserve naturelle. »** Par ailleurs, s'appuyant sur le Sage, le conseil restera très attentif aux moyens qui permettront de garantir l'avenir du lac. Cette motion a été votée par 27 oui et 2 blancs.

Affaires économiques. — Maurice Gariou, l'adjoint chargé du dossier, précise que la réception définitive des travaux de la société Guillet, ébénisterie, aura lieu vendredi 26. Elle doit se traduire par la création de huit emplois dans un délai de cinq ans. Par ailleurs, une agence immobilière occupe les locaux laissés libres par le magasin New wave, rue de l'Hôtel-de-Ville, et les bâtiments de la minoterie Fraud, sont repris par une entrprise de maçonnerie de Vendée.

Le conseil a confié une mission d'étude à l'Équipement pour une viabilisation partielle de deux terrains de la ZI, dont un pour la desserte d'une société de contrôle automobile désirant s'implanter. Le journal « 44 annonces » souhaite louer un local (300 F par mois) pour un dépôt de livraisons, rue de Verdun, terrain de Plaisance. Des contacts ont lieu en ce moment pour la vente du terrain de Plaisir à la carte (décision sans doute fin février/début mars). A noter également que la zone artisanale est actuellement complète.

« *CDCGE 44 Grand Lieu / Les* amis du lac de Grand Lieu et de ses marais »
La copie de tout ou partie de ce document est interdite

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Source : Courrier de Paimboeuf

CONSEIL MUNICIPAL: UNE MOTIONe R GRANDLIEU

r.oRS de sa réunion du lundi 22 janvier, le conseil municipal s'est à nouveau penché sur le dossier du lac de Grandlieu.Suite à l'ouverturedu'uneenquêtepublique concernant la modification du niveau d'eau du lac au printemps (lire notre dossier en page 3). les élus pbilibert.ins. en concertation avec les autres conseils municipaux concernés, ont élaboré et voté, par 27 voix pour et 2 bulletins blancs, la morion suivante: «La commune de Saint-Ebilbert de Grandlieu ne peut rester à l'écart de la mise en place d'une procédure visant à la modification des conditions hydrauliques sur Grandlieu, modifications qui auront certainement des répercussions sur les conditions de vie en usage sur une partie impottante de son bassin versant».

Pérenniser les traditions

La motion précise: «Le conseil municipal souhaite vivement que le lac, pour être mieux compris, soit mieux connu par Les populations rivecaines. n est dommage, en effet, de ne pas pouvoir utiliser, entre autres. le lac à des buts pédagogiques, en direction notamment des enfants et des adolescents. D'autre part, les conditions de travail des pêcheurs et des agriculteurs doivent Stre respectées .pCJur que les ressources éconolniques générées par l'exploitation des marais et des eaux du lac soient maintenues. Les traditions de loisirs comme la pêche et la chasse doivent également être reconnues et pérennisées. La commune reste fondarnentalement opposée à toufe nouvelle e-xten-;inn de la Réserve naturelle. La volonté de respecter strictement le maintien du patrimoine des propriétaires doit être réaffirmé sans équivoque».

Pow- que les mesw-es proposées soient les mieux adaptées, le conseil municipal estime qu'il est absolument indispensable «qu'une très large concertation se mette en place. afin que tous les acteurs de la vie sur le lac et autour du lac soient persuadés que leurs propo· sirions seront étudi6es... nsemble particulièrement important, pow les membres du conseil: 1- que l'expérience proposée fasse l'objet d'un bilan au bout d'une année av nt toute reconduction. 2- que Je Comité de suivi, dans lequel le Comité de défense serait représenté, aittous les moyens d'effectuer sa mission. 3- que les indemnisations'96 pcopos6es aux expiaitants conèei:D& soient versées rapidement, de manim à assurer la pérennité financi re des entreprises. 4- que ces indemnisations soient égales aux pertes de récoltes, ainsi qu'auJt charges fixes. 5- que la présence de l'homme et les us es traditionnels soient maintenus et préservés (éleveurs, agricolteurs, chasseurs, pêcheurs).6- que l'entretien classique du Lac soit remis à l'ordre du jour: entrerien des douves, lutte contre les ragondins, faucardage, dévasage des arrivées de rivières.

Enfin, soucieux de s•appuyer sw leSchémad'aménagementdegestion des eaux de Grandlieu. en cours d'élaboration. le conseil municipal veut rester «très attenLif aux :moyens qui permettronl de garantir l'avenir du lac».

La copte de tout ou partie de ce document est interdite

Ouest-France Vendredi 10 mai 1996

Les niveaux d'eau au lac de Grand Lieu

Un arrêté ministériel contesté

Du côté de Grand Lieu, les exploitants de marais, et en particulier l'association de sauvegarde du lac, maintiennent la pression. Ils contestent toujours l'arrêté ministériel fixant les niveaux d'eau.

« Cet arrêté en date du 28 mars n'a pas été publié au bulletin officiel de la préfecture de Loire-Atlantique comme l'impose l'article 10. De ce fait, il ne peut avoir toute sa légitimité ». ob

serve l'association. Rappelons que cette dernière a engagé un recours devant le Conseil d'Etat aux fins de l'annulation de cet arrêté.

Cette procédure lancée moins de deux mois après la date de l'arrêté pourrait le suspendre. Ce qu'espèrent les exploitants des marais dont quelques-uns d'entre eux se sont retrouvés mercredi après-midi en bordure du lac, au lieu-dit « le port » à Saint Lumine de Coutais.

Selon l'arrêté, le niveau d'eau aurait dû se situer mercredi au tour de 2,14 m. En fait, la cote atteignait 2,18m, en raison des récentes pluies. D'où la difficulté de respecter l'arrêté.

En attendant, les exploitants craignent de ne pouvoir faucher le foin et mettre leur bétail au pâturage avant l'été. Pour alerter l'opinion, ils ont lancé une campagne d'affichage autour du lac.

Tract des riverains à l'ouverture des écluses du 24 avril 1996

Nous propriétaires, exploitants agricoles, pêcheurs et chasseurs riverains, n'acceptons pas que les chefs de l'environnement, qui sont incapables d'entretenir leurs 2 700 en friche, se permettent de détruire une zone humide naturelle.

Aujourd'hui comme par le passé, les agriculteurs assurent l'exploitation naturelle de cette zone humide par le pâturage et la fauche. Ils pratiquent donc une agriculture naturelle en parfait accord avec la nature.

Ces chefs sacrifient l'économie et ses acteurs, le développement économique en général et celui du monde rural qui est pourtant compatible avec l'environnement. Il s'agit d'un changement botanique, mais toute modification des espèces (même végétales) est interdite.

L'arrêté de 1965 était d'amputer le lac par l'urbanisation avec l'appui de l'administration, c'était déjà la politique des petits copains.

Mais nous ne laisserons pas nos petits copains continuer à jouer avec nos zones humides.

Le bouchon vaseux qu'il faut faire sauter est <u>le mensonge, l'incompétence et la magouille.</u>

Le 14 février 1996, dans Ouest-France, Mr le Préfet déclare que les niveaux réels observés sur le lac de Grand-Lieu, entre 1870 et 1958, est une époque pendant laquelle tout le monde s'accorde à reconnaitre que le lac s'envasait beaucoup moins qu'aujourd'hui. Ce qui correspond bien à l'abandon de l'entretien depuis 50 ans. « Mr le Préfet, faites entretenir ce qui vous appartient en créant des emplois ! ». Ce n'est pas en entretenant 2 douves sur 15 que vous allez sauver le lac de Grand-Lieu, mais en reprenant l'entretien total d'autrefois. Ainsi l'argent public sera bien utilisé ».

Ces chefs protecteurs de la nature ont envoyé des vases polluées dans la rivière l'Acheneau, alors que la loi sur l'eau l'interdit. Quand Mr le Préfet pourra t-il faire respecter son arrêté préfectoral contre les ragondins sur la réserve naturelle. Ce sont les propriétaires des marais qui payent les écluses et l'emprunt se termine dans 10 ans. Alors qui paye, commande !!! Arrêtons le gaspillage !

« CDCGE 44 Grand Lieu / Les amis du lac de Grand Lieu et de ses marais »
La copie de tout ou partie de ce document est interdite

COMITE DE DEFENSE DES CHASSEURS DE GIBIER D'EAU, SECTEUR SUD 44 LE PETIT FRICHE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

ASSEMBLEE GENERALE DU 12 JUILLET 1996 A 20 HEURES, SALLE MUNICIPALE DE ST LUMINE DE COUTAIS

Après l'approbation des comptes du trésorier par l'Assemblée, le Président débutait son exposé sur « NATURA 2000 ». Les dates où les Maires doivent rendre leurs avis se précisant, la vigilance doit-être maintenue sur les Conseils Municipaux, et les décisions qu'ils vont prendre : nous défendre ou nous vendre.

Nos craintes sur « NATURA 2000 » que nous exposons depuis des années se précisent. Un pêcheur professionnel de l'Erdre vient de se voir « invité » d'arrêter toute activité de pêche puisqu'il dérange la faune. Cette notion de dérangement revenant sans cesse pour toutes zones : ZPS – ZCS – ZICO – ZNIEFF, que dire du dérangement causé par l'agriculture ou la chasse, sinon qu'il est pire que celui de la pêche et qu'on peut être inquiets quant à nos activités. Jusqu'à maintenant les Municipalités ne se sentant pas concernées, ne se sont pas beaucoup préoccupées de « NATURA 2000 », ce qui n'est pas faute de les avoir alertées et informées depuis 1992. Mais bientôt quand ces mêmes municipalités ne seront plus maître de leur P.O.S. qui en assumera les responsabilités. Les énormes contradictions que l'on constate dans le dire des différentes Administrations, voire les Maires ou la SAFER ne peuvent que nous rendre douteux de ce que l'on veut nous faire croire par les voix des DDAF, DIREN, DNP, MINISTERE, PREFECTURE, ou même l'ONC.

Il y a un tissu de mensonges pour la constitution d'une ZPS à GRAND LIEU qui non contente de la réserve naturelle (fausse réserve, puisqu'il y a encore des parties de chasse) veut l'étendre à l'ensemble de nos marais, ce tissu de mensonges s'embrouille encore plus lorsqu'on y ajoute toutes « les âneries » que l'on entend ou qu'on lit sur GRAND LIEU pour les niveaux d'eau, l'envasement, le botulisme, le saturnisme, les nénuphars, un imbroglio de bêtises sans jamais aucune concertation des gens du cru, ceux qui connaissent le Marais pour le vivre. Ces débats sont étroitement liés pour nous museler au profit des ECOLO au détriment des hommes qui vivent là et qui y tiennent, et aussi pour cacher les erreurs d'incompétence ou de malhonnêteté de certains élus bien au courant du problème mais qui se sont vendus pour urbaniser, faire des stations d'épuration, terrains pour les gens du voyage, piscine, terrains sportif, de golf, de camping, salles municipales, etc … et cela à coup de remblais d'hectares de zones inondables, le tout sous l'œil bienveillant du Directeur Mr MARION et des différentes Administrations qui s'offensent, affirment ne pas être au courant, et promettent du remue-ménage à chaque fois qu'on leur met sous le nez et à nouveau :

Mensonges, mensonges !!!

Quand auront-ils le nez dedans après l'avoir eu dessus ???

La date d'ouverture de la chasse est quant à elle satisfaisante cette année, restera à voir celle de la fermeture et des actions qui pourraient s'engager suivant l'arrêté préfectoral.

Après les élections, l'ensemble de l'Assemblée se retrouvait autour du verre de l'amitié.

« *CDCGE 44 Grand Lieu / Les* amis du lac de Grand Lieu et de ses marais »
La copie de tout ou partie de ce document est interdite

COMITE DE DEFENSE DES CHASSEURS DE GIBIER D'EAU, SECTEUR SUD 44 LE PETIT FRICHE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

PROPOSITION D'ARTICLE POUR LE JOURNAL COMMUNAL BI-MENSUEL DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU D'OCTOBRE 1996

Président	Jules JEANEAU
Vice président	Philippe BROSSAUD
Trésorier	Régis ROYER
Trésorier adjoint	André RAINGEARD
Secrétaire	Philippe GRIS
Secrétaire adjoint	Stéphane BERTHAUME

Depuis plusieurs années le Comité des Chasseurs de Gibiers d'eau de Grand-Lieu, se bat pour défendre les us et coutumes locales liés au marais de Grand Lieu.

Il se réjouit de l'évolution du Directeur de la réserve, Monsieur MARION, qui en **février 1992** rapportait que les chasseurs étaient **« clairement » favorables** à la remontée des niveaux d'eau, notamment les propriétaires de trous d'eau, **le 14 Avril 1993**, il déclarait que ces mêmes chasseurs étaient **contre** le relèvement des niveaux d'eau, c'est qu'ils craignaient que ce relèvement rendent les trous d'eau in attractifs pour les canards, et si ils accusaient l'abandon de l'entretien du lac, c'est que scientifiquement ils étaient des ignares, et il ironisait même « à chacun ses compétences ». **Le 20 mai** à la Préfecture, le même Marion ajoute qu'effectivement les **pêcheurs** avaient une **obligation d'entretien**, mais les conditions ont complètement changé, il ajoute que les **hydrauliciens** qui ont étudié cette question ont recommandé **la reprise de l'entretien**, de tels voltes-faces font que le Comité de Défense se plait d'ironiser aujourd'hui à son tour sur les compétences de Mr MARION.

Depuis sa création le Comité de Défense dénonce ce manque d'entretien et la modification de l'arrêté Préfectoral en 1965, dont la conséquence ou le vouloir a été **l'urbanisation et l'amputation des zones inondables**. Suffisamment de gens se souviennent avoir navigué l'hiver, où aujourd'hui on trouve : Station d'épuration, piscine, terrains sportifs, salle des marais, terrain de golf, terrain de camping, salle des Businières, etc … Et si le Comité de Défense a toujours tenu les mêmes propos, on voit « qu'en face », ceux-ci évoluent par obligation puisqu'étayés par des arguments qui ne tiennent pas et s'écroulent les uns après les autres, alors que les déclarations du Comité de Défense vont toujours dans le même sens et s'appuient sur des arguments irréfutables basés sur l'expérience des gens vivant dans le Marais depuis des générations.

Le maintien des traditions « rurales » du Pays de Grand-Lieu est devenu la motivation du COMITE DE DEFENSE.

Article censuré par la commission du journal communal

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

ouest France Jeudi 23 octobre 1996

Une bombe de la dernière guerre dans le lac de Grandlieu

Une bombe allemande de la dernière guerre mondiale a été découverte le 15 octobre dans le lac de Grandlieu. C'est un pêcheur qui l'a trouvée, l'hélice de son bateau l'ayant heurtée. L'engin, de 1,40 m de long et 40 cm de diamètre, était toujours muni de sa charge explosive. Il reposait dans 80 cm d'eau, partiellement enfoui dans le sable.

Quatre démineurs ont désamorcé la bombe sur place avant son transport vers le centre spécialisé de l'Armée à Toulon.

Reste à savoir comment elle a pu rester inaperçue pendant plus de cinquante ans et combien d'autres peuvent encore traîner dans le fond du lac.

{ article de ouest-France le 23 octobre 1996

Jeudi 23 octobre 1996

p.,..,... ...

Une bombe dans le lac

R'Bpérée par un pêcheu une *bombe allemBn'de* de *250 kg, datant de la o'emlère guerre a été repëGh e h;er dans le lac* de *Grand-Lieu. Elle Bvait penlu* son *déton t ur mats éta t parl8itement conseTVBe.*

NANTES – « Un beau bébé ! ». Dans l'eau jusqu'à la taille, les quatre spécialistes du Groupe de déminage de Nantes n'en revenaient pas hier en milieu de matinée. Ils venaient de dégager et de neutraliser complètement sur le fond du lac de Grand-Lieu une bombe allemande de 250 kg, datant de la dernière guerre ! Certes, elle ne pouvait plus exploser spontanément ayant perdu son détonateur et son empennage arrière, mais il a suffi d'une petite pression pour faire pivoter le bouchon du culot, encore graissé. L'intérieur, parfaitement étanche, se trouvait dans un état impeccable, notamment la charge explosive, du tolite. Déclenchée, elle pouvait donc encore provoquer une grosse explosion, après cinquante années d'immersion !

Sur le sable

L'engin avait été repéré en fin de semaine dernière par Dominique Robion, pêcheur à Passay et président de la Coopérative professionnelle. Il se trouvait au large de la pointe du Grand-Bonhomme, à environ 500 m du rivage, entre Passay et Saint-Philbert-de-Grandlieu, reposant sur un fond de sable, sous 80 cm d'eau. Par le passé, les pêcheurs ont déjà relevé des bombes en béton, pouvant être dangereuses en raison de l'acide qu'elles contiennent.

Hier matin, Patrice Boré et Christophe Dougé, techniciens de la Réserve naturelle de Grand-Lieu, ont embarqué sur leurs bateaux les démineurs nantais mobilisés par le préfet. Ces policiers affectés à la Protection civile sont au nombre de neuf et rayonnent sur quatre départements. Ils interviennent sur les engins explosifs, les colis piégés, les menaces terroristes ou pour la protection des voyages officiels.

Sous les ordres de Jean-Jacques Hurey, ils ont d'abord repéré la bombe sous l'eau trouble puis l'ont relevée avec d'infinies précautions. En quelques minutes, elle était identifiée. Les démineurs constataient avec satisfaction qu'elle était inerte, mais achevaient de la neutraliser. Il s'agissait d'une bombe en acier de 1,30 m de longueur sur 0,47 m de diamètre, de type SC 500 K. Hissée avec beaucoup de difficulté dans un bateau, elle fut acheminée jusqu'à la cale Guerlain, à Bouaye. Les démineurs la détruiront sur leur terrain habituel. Gérard Chevalier, adjoint au maire de Saint-Philbert, présent sur place, n'eut pas à solliciter les pompiers au cas où il fallut la faire sauter sur place et donc établir un large périmètre de sécurité.

Prudence

Que pouvait bien faire cette arme très destructrice au fond de l'eau ? On n'a évidemment jamais bombardé le lac de Grand-Lieu mais il semble que durant la Guerre 39-45, des avions allemands en difficulté prenaient le soin, avant d'atterrir sur la piste de Château-Bougon toute proche, de s'alléger en larguant leurs bombes. De tels engins pouvaient se trouver aussi bien à bord de gros appareils que des Stuka plus légers.

« Nous retrouvons des bombes de 39-45, de 14-18 mais aussi de la guerre de 1870 » assure Jean-Jacques Hurey qui recommande la plus grande prudence : « Dès qu'un engin suspect de type obus ou bombe, est découvert, il faut prévenir la mairie ou la gendarmerie qui saisiront la préfecture. Surtout ne pas essayer de le manipuler ou de le bricoler. L'explosif peut se conserver très longtemps ».

C'est la première fois qu'un si gros « poisson » est repêché à Grand-Lieu.

Michel Brenon

Le groupe des démineurs de Nantes a récupéré l'engin afin de le détruire

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

L

REPORTAGE

Exceptionnelle zone humide

GRAND-Liit.J : lac-mentable discorde !

Aux portes de Nantes s'étend l'un des plus grands lacs de France: le lac de *Grand-Lieu. Mais aux antipodes des "lacs classiques", cette immense réserve d'eau est quasiment invisible lorsque l'on* s'en *apptoche! Car il s'agit là d'un lac marécageux, enserré dans* une *végétation extrêmement dense ! De surcroÎt, son niveau d'eau varie considérablement entre l'été et l'hiver.*
Cependant cette magnifique zone humide abrite une flore et une faune sédentaire exceptionnelles, renforcées chaque année (Grand-Lieu est situé sur un axe *migratoire) par des milliers d'oiseaux.*

MLHEUREUSEMENT, ce lac est objet quasi copstant de dis-ordci Hommes politiques, écologistes, chasseurs, pêcheui'S, agriculteurs, etc... y ont tous un intérêt, mais n'arrivent pas à S:entendre sur de nombreux points, parmi lesquels on peut citer pèle-mêle :niveau d'eau, nénuphars, entretien, patinage, réserve, construction, pollution, ragondins, cormorans, etc...

Alors qu'avec conèertation, bon sens et confiance, il pourrait sans nul doute en être autrement ! Dans l'intérêt du lac...

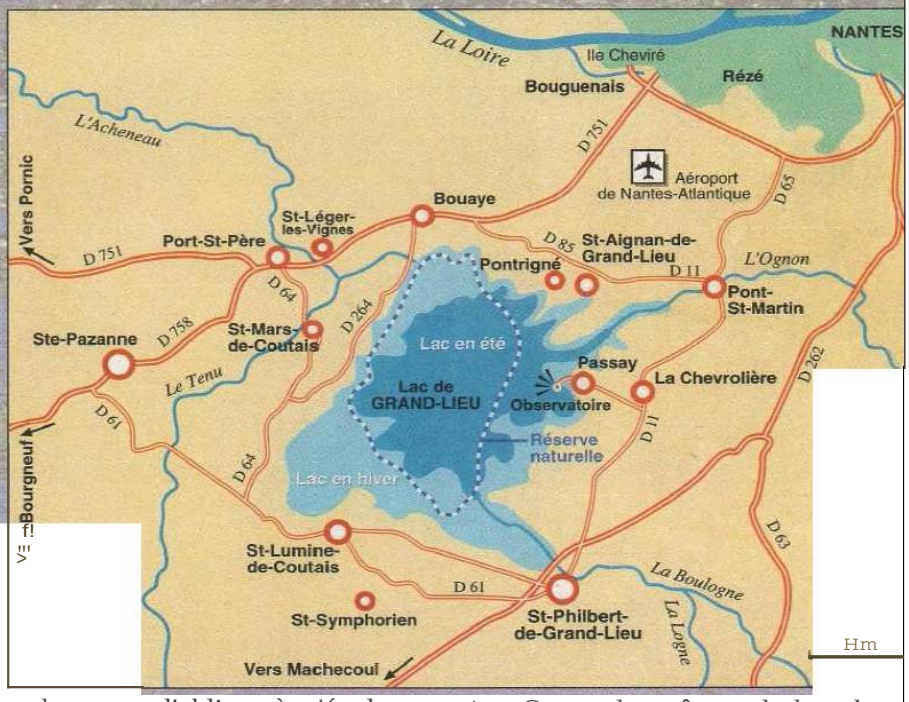

Uoe hydraulique .complexe

tac de plus de & 000 hectares, Grand-lieu est une cuvette naturel-le, issue deffongrements tertiaires et quaternaires, qui reçoit les eaux des bassins versants des rivières "La Boulogne" et "L'Ognon". . ,

Situé entre la loire et d'impor-tantes zones de marais, ce lacjoue à la fois le rôle de réservoir et c-elui de bàssin de rétention pour un réseau d'irrigation complexe.

Son niveau varie donc considéra-blement En été, aprèS l'étiage, il ne recouvre- que10QO hectares, dont seulement 800 d'eau libre, avec une profondeur moyenne de moins d'un mètre. *En* hiver, en revanche, les crues peuvent en peu de temps l'obliger à s'éta ler par recouvrement des marais jusqu'à 6500 hectares pour une profondeur de près de trois mètres ! Variation plus que séculaire, ayant été et étant toujours source de nombreux conflits : autrefois, pour la naviga-tiQn sur le lac (désormais inexistan-te), aujourd'hui entre les agriculteurs riverains d'une grande réserve natu-relle où l'homme n'aurait plus sa place, et les promoteurs qui voient en ces zones inondables des terrains constructibles ou aménageaiJles ...

On parle même, de bouche oreille, de La volonté de certains de relever le niveau de l'eau en vue de créer une grande réserve d'eau douce pour les besoins de la future centrale nucléaire du Carnet (en projet) ...

Envasement, pollution de l'eau•..

Rehausser le niveau de l'eau serait également, pour certains, ▶

« CDCGE 44 Grand Lieu / Les amis du lac de Grand Lieu et de ses marais » 131
La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Grand-Lieu
c-mentable discorde

.... un moyen de combattre la pollution de celle-ci par matière organique, ainsi que l'envasement dû aux nénuphars. Qu'en est-il ? Bien évidemment, nous sommes allés sur place nous rendre compte. Pas sur l'intégralité du lac, bien sûr, puisqu'une grande partie est en réserve naturelle et inaccessible, mais dans ses abords immédiats.

Nombre de canaux que nous avons empruntés (et qui sont entretenus) sont exempts de vase (la perche, permettant de faire avancer le bateau, est l'un des meilleurs moyens pour s'en rendre compte);

Ceci étant, tous les "acteurs" de Grand-Lieu s'accordent à reconnaître que le fond du lac contient, par endroits, beaucoup de vase. Mais les témoignages des vieux utilisateurs montrent que ceci n'est pas nouveau. Uh agriculteur retraité de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu se souvient qu'à l'époque de la Seconde Guerre, un avion est tombé dans le lac : "...il a complètement disparu dans la vase en quelques jours ...", ce qui prouve que l'envasement ne date pas d'hier ! Et tous s'accordent à dire qu'ils ne voient pas le lac s'envaser, qu'il y a toujours autant de profondeur d'eau, voire plus (selon les endroits), que là où ils allaient à la pêche ou· à la chasse, il y a quarante ou cinquante ans.

Les nénuphars sont omniprésents dans la partie centrale du lac (en réserve naturelle), et les abords (canaux) de celle-ci sont impraticables car obstrués de débris végétaux, d'arbres morts, de roseaux et de levis (voir encadré).

N'y a t'il pas là augmentation de matière organique par décomposition et de ce fait envasement ? Alors qu'un minimum d'entretien et le faucardage deux fois par an des nénuphars pourraient être une solution non négligeable qu'adoptaient d'ailleurs les anciens.

Relever le niveau de l'eau en été ne ferait, semble-t-il, que retarder de quelques jours l'arrivée des nénuphars qui, soit dit en passant, ne seraient absolument pas gênés par un apport de 40 cm d'eau.

Enfin nous avons également découvert, dans les zones entretenues, des macres, ou châtaignes d'eau, qui ne sont pas véritablement dt;s plantes préseAtes en milieu pollué !

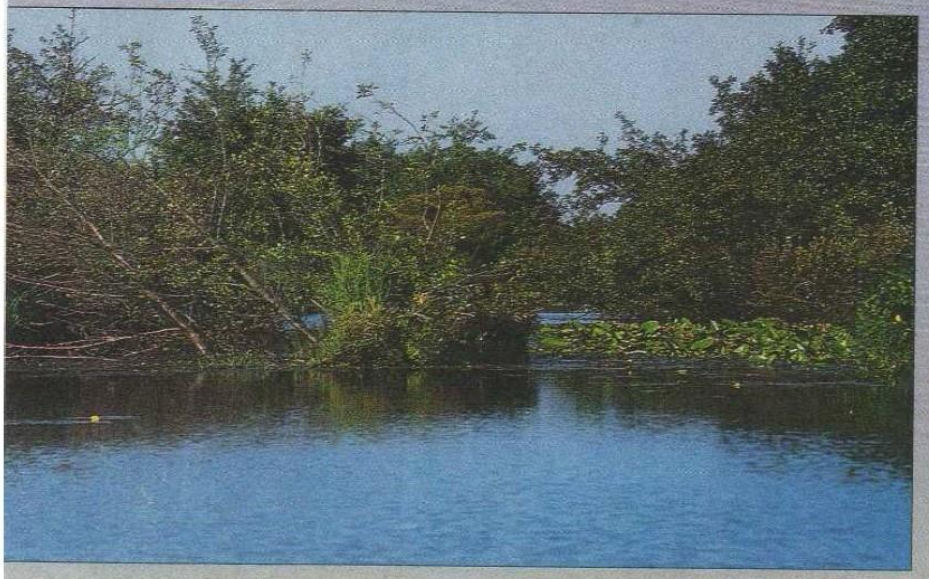

Une faune et une flore riches

Grand-Lieu, de par sa taille, sa fluctuation d'eau et sa présence sur un couloir migratoire, bénéficie d'une faune extrêmement riche et d'une flore qui ne l'est pas moins.

Les nénuphars envahissent la partie centrale du lac ;les canaux sont encombrés de débris végétaux. Le problème du lac ne serait-il dû à un manque d'entretien, tout simplement ?

On trouve, regroupés sur ces 6 000 hectares : limnanthèmes, lysimaques, lallriers royaux, thelypteris, châtaignes d'eau et nénuphars, comme nous l'avons vu, et quelques trop rares joncs des tonneliers qui, comme leur nom l'indique, étaient autrefois exploités par l'homme. Touteiois, Grand-Lieu étant devenu "1a maternité en matière de ragondins de toute la région de loire-Atlantique et de Vendée", il ne reste quasiment plus de joncs !

N°40 - Novembre/Décembre 1996

Chasse Nature Environnement

157 bis

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Grand-Lieu- Le mécontentement s'affiche

Autrefois, les roseaux et les nénuphars étaient régu lièrement faucardés par les riverains.

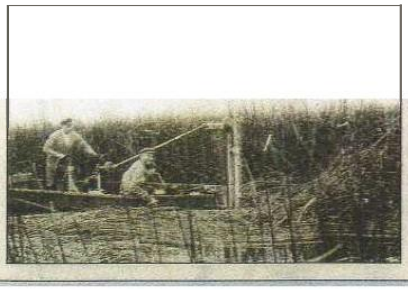

La faune est également très diversifiée. Grand-Ueu abrite foulques, grèbes, bécassines, colverts, chipeau, souchets, pilets, siffleurs, fuligules, sarcelles, aigrettes, spatules blanches, busards de roseaux, râles, passereaux, grives, pigeons ramiers, quelques loutres, hérons pourprés et cendrés (dont on considère, pour <:esp_ rniers. qu'il s'agit de fa plus gqflde nje mondiale), poissorts de sortes (une dizaine Je- pêcheurs pr:ofessio nels y exe t encore u}-ourd'hul, contre 120 1t v a cent ans}, et le tfstement célèbre grand cq,rmoréf.l, dont c'est la plus importante c.Qionie ,...continentale française.

Bref, au total, plus dê 200 espèces, dont une centaine n'est présente qu'en hiver

les levis

Les levis sont, ni plus ni moins, que des parties de la "forêt" de saules, d'aulnes et de roseaux qui "flottent" sur le lac.

Régulièrement, lors des tempêtes, il s'en détache. Ceux-ci, qui vont d'une superficie de quelques dizaines de centimètres carrés à parfois un hectare, oscillent et dérivent alors, en fonction du niveau des eaux.

Autrefois, les riverains et les utilisateurs du lac s'en servaient comme d'une vraie barque et se dirigeaient à l'aide d'une perche !

Cormorans, ragondins

Et là encore, le bât blesse ! Que ce soit au sujet des cormorans qui, bien que protégés, font des dégâts considérables au niveau piscicole (tout comme leur cousin au long bec), ou encore (et là, c'est incompréhensible) en ce qui concerne les ragondins qui y pullulent, ceux-ci ne sont pas régulables sur la plus grande partie du lac car elle est en réserve totale. C'est paradoxal, puisqu'un arrêté du Préfet de Loire-Atlantique, en date du 1er février 1988, stipule que "la lutte contre le ragondin est obligatoire sur le territoire, sur toutes les communes du département".

Bref, les problèmes de Grand-lieu ne seront pas résolus demain. Et-encore, nous n'avons pas pu, en quelques lignes, vous présenter, l'intégrahté des différends q osent les uns .a-ux autres, la totalité des nombreux problèmes que connaît ce site humide magnifique ! -

Mais, ceci étant, si de véritaMes-:études scientifiques étaient menées, si toutes les parties prenant (agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, écologistes, riverains, .politiques, etc._.) se réunissaient, mettaient carte sur table, et tenaient compte de l'avis des autres, la résolution des problèmes de Grand-lieu avancerait sans nul doute à grands pas ! Mais ceci n'est peut-être pas la volonté de tous.

Cependant, il est certain que, pour la plupart, leur but est de permettre aux animaux et aux hommes de vivre en bonne intelligence, dans une nature riche et belle, que l'on se doit de transmettre intacte aux générations futures.

Enquête (texte et photos)
Olivier Buttin

« *CDCGE 44 Grand Ueu 1Les* amis du lac de Grand Lieu et de ses marais» 157-3
La copie de tout ou partie de ce document est interdite

31 OCT. 1998

Monsieur le Président,

Vous avez appelé mon attention sur l'avenir du pâturage et de la récolte de foin aux abords du lac de Grand Lieu.

L'arrêté du 28 mars 1996 a modifié le règlement d'eau du lac. En effet, l'envasement, la baisse du niveau d'eau et l'envahissement par les végétaux condamneraient à court terme le lac si des mesures adéquates n'étaient pas prises. Trois mois après la mise en oeuvre effective du règlement d'eau, Je constat est le suivant : la récolte du foin, qui s'est achevée en août, a été bonne. Le retard d'exondation n'a donc pas eu de conséquences dommageables.

Certes, la mise à l'herbe a été retardée, mais seuls quatre agriculteurs sont pénalisés, car pour les autres, les parcelles soumises au retard d'exondation ne représentent qu'une petite partie de la surface exploitée. En tout état de cause, l'indemnité financière permet de couvrir les préjudices et d'aider les agriculteurs concernés à adapter leurs modes d'exploitations.

Quant aux premiers résultats sur la qualité de l'eau et du milieu aquatique, la faune et la flore, ils sont très encourageants et se confirmeront, je l'espère, dans leur durée. Le bilan global de l'opération semble donc pour l'instant tout à fait positif

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Corinne LEPAGE

1

Association de sauvegarde
des Marais du lac de Grand Lieu
Mairie
44310 SAINT LUMINE DE COUTAIS

COMITE DE DEFENSE DES CHASSEURS
DE GffiiER D'EAU DU SECTEUR SUD -44-
GRAND-LIEU
"Le Petit Friche"
44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

8 décembre 1996

Madame la Ministre
de 1'Environnement

Madame la Ministre,

Nous vous prions de trouver ci-joint notre réponse à votre courrier du 31 Octobre 1996 sur les résultats du relèvement du niveau d,eau du Lac de Grand Lieu.

Evidemment nous disposons de tous les docwnents et arguments prouvant ce que nous avançons, ceci dans WI dossier conséquent que nous nous ferions un honneur de vous remettre en mains propres lors d'une entrevue que vous voudriez bien nous accorder.

Dans rattente d'une réponse positive, et vous en remerciant par avance,

Veuillez croire Madame àl,assurance de nos sentiments distingués.

LePrésident

JulesJEANNEAU

Président du Comité de Défense des Chasseurs de gibier d'eau Gd Lieu
Vice Président de l'Association de Sauvegarde des Marais DE Grand-Lieu
Délégué pour St Philbert Gd Lieu à la Société du Canal de Buzay
Délégué de la Commission Environnement à St Philbert Gd Lieu
Délégué de Grand-Lieu au comptage de nidification et migration
-désigné par Mde La Ministre Ségolène Royal le 7 juillet 1992-

Copie adressée à Mrs les : Directeur de la nature et des paysages et Directeur de l'eau.

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

COMITE DE DEHIISE DES CHASSEUD DE GIBIER l'EAU DU BTEUR SUI.-44- &IAIIDUEU

••••••••••••

Point de vue du comité de défense sur l'expérbneotatlon du nouvel arrêté Ministériel du 28 man 1996

En réponse à la lettre MinistérieHe du 31 oetobre 1996

****

1-L'envasement :

Ce soi-disant envasement (soi-disant car concentré à 1,entrée de 1'ancien éxutoire "le canal de 1'Etier ") tout le monde le sai même les différentes administrations, est dû à la modification de la circulation de 1,eau par le canal Guerlain au lieu du canal de rEtier, d,ailleurs la bombe Allemande trouvée dans le Lac à *500* ml au large des Bonhommes était " partiellement ensablée". Quand la concertation proposée à la page 66 du rapport de synthèse sur les causes de l'envasement et mesures de sauvetage du Lac de Grand-Lieu de février 1992 (p. 28) va-t-elle avoir lieu ?. Cette concertation n,a jamais eu lieu. On préfère gaspiller les fondS publiques alors qu'Wl simple vannage mobile sur le canal Guerlain (reconnu par *tous* même Mr Marion, comme étant une bonne solution et surtout pas cher par rapport au dévasage) que nous avons déjà proposé le 14 octobre 1994 à la demande de la préfecture et devant les responsables des admini.strations concernées qui préfèrent cautiormer le gaspillage, n,a toujours pas été envisagé.

2- La baisse du niveau :

Celle-ci correspond à une baisse de niveau d'hiver due à l'arrêté Préfectoral de 1965. Pourtant l'article 2 de la loi 92.3 du 3 janvier 1992 sur 1,eau précise : "Wle gestion équilibrée de la ressource en eau qui vise notemment à assurer la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides, le développement et la protection de la ressource en eau ...n donc cet arrêté de 1965 est hors la loi sur le niveau d'hiver pour la suivie des sources et nappes phréatiques, celui de 1996 est hors la loi 1été pour la salubrité, en se reportant à la création de la Société du Canal de

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

Buzay en 1712 à la demande des riverains(odeurs moustiques ...) et à la déposition du Comité de Défense à 1'enquète publique de janvier 1996.

3- L'envahissement des végétaux

Autrefois les 120 pêcheurs étaient tenus par leur bail avec la famille De Juigné à l'entretien de toutes les douves de la roselière des levis et au faucardage comme 1'attestent les actes notariés de 1'époque, si aujourdh'ui il ne reste que 10 pêcheurs qui ne peuvent faire cet entretien, CréoDS des emplois!!!

4 -le I,ac condamné si des mesures n'étaient pas prises

Le Lac est en 1'état actuel devenu I.DI véritable friche qui correspond à. fournir les premiers éléments de botulisme avec la surpopulation, il se condamne donc tout seul.

S- I.a récolte de foin qui s est terminée en Août a été bonne

Cela est dû au niveau d'hiver très bas puisqu'il s'est tenu aux environs de 200 pour 300 en hiver normal, et pendant très peu de temps ce qui a pennit a l'herbe de dépasser de l'eau tout l'hiver au lieu d'être immergée sous 1mètre d'eau pendant trois mois. Cote due à Wte faible pluviométrie et au dévasage gaspillage "Marion" qui a permis d'envoyer des vases polluées de botulisme dans l Acheneau, surtout que ces boues évacuées étaient de la zone la plus touchée par .le botulisme. et que le brassage des boues active le botulisme,(les décideurs proches de 1'environnement, en sont-ils si proches?) pl WI printemps sans gelées et au vent d'EST quî a dominé toute la saison. Que sera 1997, très pluvieux, très sec, très froid, très chaud ??. Même un ministre de 1 environnement ne peut rien avec des arrêtés contre la volonté de la nature.

6 -Les indemnités financières.

Ces subventions sont pour faire cautionner par les agriculteurs tous les mensonges et magouilles, et s ils ont accepté cet argen c'est qu'ils le méritent pour leur agriculture extensive pratiquée sur ces hectares de marais, qu"ils pratiquent depuis des générations. Ce qui est un effort qu'il font de leur poche, et que I,on ajamais su encourager.

7-La qualité de l'eau

La qualité de 1,eau peut être mise en doute par la présence d'une surpopulation d'animaux sauvages inexistants il y a 20 ans (ragondins,.cormorans ...)et tm élevage intensif de canards pour la chasse Guerlain depuis les années 1960 sans vide sanitaire et pourtant qualifié de politique cynégétique intelligente par le directeur de la réserve, quant au

La copie de tout ou partie de ce document est interdite

botulis:mc, il n'a pas pu avou lieu ceuc année puisque CCI élevage intmsif a été vidé cette llllJlée, que seulc:meot 2000 oisesm au lieu de 10000 out été lâchés sur la réserve, et qu'ils émient vaccin Le botulism e llCCéléré par la chaleur émit cette année contrarié par le temps puisque tout le monde se SOUVIent dun été frais accmn.A d'UD vent d'Est quasi permanent

On est en drott de penser que ceuc catastrophe du botulisme de 1995 était llDie volonté malsaine pour pJ'OQYer le bien fundé d'UDe jWnMrtée du niveau d•eau, pwsque lOUS les autres a.guments se SOlli ctfoodré:s les uns après les autres. Cette fois c'est gagné, avec renfort des m6dias an touche le grand public, qui est forcément d'accord puisqu'ignorant les réalités de Grand-Lieu, les agriculteurs rivcnüns sont éct és c1 bafoués avec une compagnie de C.RS (pas moms) qui gardeœ les écluses pendant troiS mois. En 1995, tout était propice pour la maladie, un été très chaud, des niveaux bas, c:nviroo 140 (les cotes oot été bieo des fois plus basses, 124 eo 1976, 129 en 1953, 125 en 1947, 122 e:n 1938, etc ..) une surpopulalion donc une swdwge de malièces Olplliques, UD lacher- de 10000 canards en une seule fois sur la réserve S01111nt d'un élevage intensif: Ce bonalisme dev eot une volonté lorsque l'on sait que les cadavres sont la première cause de propagalion de la maladie et qu'à Grand-Lieu le premier oiseau mort a été analisé tin Mai, et que le ramassage des cadavres n'a commencé que tin Août. Que penser de la volonté des décideurs, SNPN et administratims, oe qui oe les a pas empêché **deseparer d·une ••rtœatis&ction ind.écmte**

R - Un bj!aa global positif

Ua tel bila a ae peut être coasidéré comme p«Nitif q•e par des cellS iacompétents, aveugles,orientés oa mallipalés..

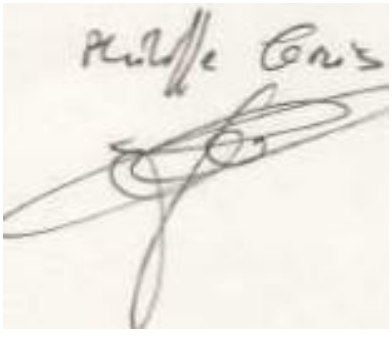

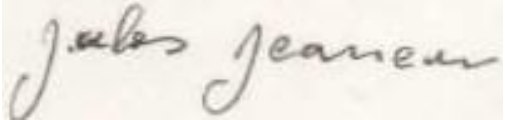

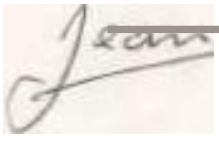

La copie de tout ou partie de ce document est interdite